

Projet de Fin d'Etudes

**LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA
VALLEE DU BOUREGREG A RABAT-
SALE : UN PROJET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE ?**



2010-2011

Directeur de recherche

SEMMOUD Nora

ALLIX Etienne

Nous dédions ce projet à
Halima ABDELMOUMEN
Amal et Meryem HAMIDI

**LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA
VALLEE DU BOUREGREG A RABAT-
SALE : UN PROJET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE ?**

20010-2011

Directeur de recherche

SEMMOUD Nora

ALLIX Etienne

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur (les auteurs) de cette recherche a (ont) signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer tout une partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

REMERCIEMENTS

Nous tenons, dans un premier temps, à remercier nos tutrices, **Anna MADOEUF**, pour nous avoir proposés ce sujet de recherche qui nous a passionnés, et tout particulièrement **Nora SEMMOUD**, pour le soutien, les conseils avérés et la confiance qu'elle nous a accordés tout au long de ce projet de fin d'études.

Notre amitié va droit à **Hicham MOULOUDI**, architecte au Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme du Maroc, et doctorant à l'Université Mohammed V, que nous remercions chaleureusement, non seulement pour sa précieuse aide mais aussi pour l'enthousiasme qu'il n'a pas hésité à nous transmettre.

Nous remercions également **l'équipe du Centre Jacques Berque**, en particulier Catherine MILLER, Khadija CHABRAOUI et Baudouin DUPRET, pour nous avoir accueillis en son sein et avoir facilité notre travail de terrain à Rabat. A propos, nous sommes reconnaissants envers Laura VERDELLI d'avoir permis non seulement la réalisation de ce voyage, mais aussi la conjugaison de notre terrain à Rabat avec l'atelier de Casablanca.

Du côté des enseignants et des chercheurs, nous tenons à exprimer toute notre gratitude à Béatrice ALLAIN-EL MANSOURI, Tarik HARROUD, Aziz IRAKI, et Imane BOUCHENTOUF pour les conseils méthodologiques qu'ils nous ont procurés et la disponibilité dont ils ont fait preuve face aux étudiants que nous sommes.

Aussi, nous désirons remercier spécialement Abdelouahed CHEHITI, Nabil RAHMOUNI et Saïd KHOUYA, parmi les acteurs associatifs, pour avoir partagés avec nous et en toute sincérité, leurs expériences autour du projet.

Nous remercions aussi les étudiants de l'Ecole Nationale d'Architecture : Badr BENAJIBA, Hicham et Fatiha HARNAF, pour leur sympathie, leur accueil et leur serviabilité tout au long de notre séjour au Maroc, ainsi que Salma HDYLI, pour les mêmes raisons, les interprétations franco-arabes en plus.

De même, nous tenons à assurer à Clément PLAA, Béatrice PLATET et Sarah BARTOLI, que nous saurons transmettre, dans le futur, la chère solidarité estudiantine dont ils ont fait preuve avec nous. Pour le temps, les contacts, les conseils, les données précieuses et l'enthousiasme partagés, merci.

Nous souhaitons aussi exprimer notre gratitude à toutes les personnes que nous n'avons finalement pas pu rencontrer, mais qui ont contribué à cette recherche via email :

- Mohammed DRISSI, ancien habitant de Salé dont la maison a été rasée par l'Agence Bouregreg
- Lahoucine AMZIL, enseignant à l'Université Mohammed V
- Joomi LEE, doctorante de l'Université d'Austin (Texas)
- Vera VANDERELST, étudiante à l'Université de Gand (Belgique)
- Koenraad BOGAERT, doctorant à l'Université de Gand (Belgique).

Indépendamment de notre projet de fin d'études, nous remercions Marleen de nous avoir prêté main forte dans notre recherche de logement, Kouzo et Sandrine pour nous avoir hébergés. Les coïncidences amènent souvent de belles rencontres.

Chokran bezef aux barcassiers, aux poissonniers, aux pêcheurs, notamment à Boubker, à Hamid et à M. IDRISSI, le président de la coopérative de pêche artisanale, ainsi qu'à la population en général pour nous avoir prêtés de leur temps et pour nous avoir fait part de leurs humbles avis.

Nos derniers remerciements vont à nos familles.

SOMMAIRE

Remerciements.....	5
Sommaire..	7
Préambule :	
Les grands projets urbains dans le monde arabe	9
Introduction	12
De la définition des notions clés.....	15
Méthode.....	17
Partie 1 La fabrication d'un morceau de ville internationalisé en rupture avec le contexte local.....	20
1. Un projet né d'une stratégie nationale et de la volonté royale	21
11. L'aménagement de la vallée du Bouregreg : une préoccupation ancienne.....	21
1.2. Un enjeu phare : redorer l'image de la capitale du royaume.....	25
12. Le document de référence associant les acteurs locaux remis en cause	27
2. Renouveau du système d'acteurs et des formes de régulation	28
2.1 Les effets d'une structure ad hoc autonome par rapport aux institutions	28
22. Effets d'une nouvelle forme de maîtrise d'ouvrage basée sur les partenariats public/privé.....	35
3. Les effets contradictoires des standards internationaux	35
31. Une offre de standing pour une clientèle aisée.....	36
32. Des décalages marquants avec le contexte local	39
33. Des perspectives encore plus ambitieuses qui interrogent sur les effets	44
4. Un morceau de ville qui oriente les politiques urbaines de Rabat et Salé.....	45
5. De la question du développement durable à travers le projet.....	47
51. Une communication intégrant les notions de durabilité	47
52. Une instrumentalisation du développement durable ?.....	49
Partie 2 De la légitimation de l'action à l'illusion du développement durable.....	53
1. La dépollution de la vallée : une opportunité pour intégrer le « développement durable »	54
11. L'engagement de l'agence pour la dépollution de la vallée	55
12. La dépollution de la vallée : un impératif à double-sens	57
13. Le développement durable : un trompe l'œil ?.....	61
2. Un discours illusoire conçu au fur et à mesure de l'avancement du PAVB.....	63

21. La préservation des berges de l'oued : les zones humides comme instrument marketing.....	63
22. L' « accompagnement social » comme outil de justification du PAVB envers la population locale	68
Conclusion.....	74
Bibliographie.....	76
Table des figures.....	81
Table des matières.....	82
Table des annexes.....	85

PREAMBULE :

LES GRANDS PROJETS URBAINS DANS LE MONDE ARABE

Suite au tournant libéral des années 1980 et 1990 dans les pays du monde arabe, la logique du projet urbain s'est construite autour de trois changements principaux : la multiplication des partenariats public-privé, la privatisation de la maîtrise d'ouvrage urbaine et l'internationalisation des montages financiers¹. Dans un contexte de fortes mutations urbanistiques et socio-économiques, ces logiques de fabrication urbaine sont aujourd'hui au cœur de l'aménagement des grandes métropoles maghrébines et particulièrement de leurs fronts d'eau. En effet, les grandes cités des côtes atlantiques et méditerranéennes du Maroc et, plus généralement celles du monde arabe, qui ont historiquement tourné le dos à leurs façades maritimes et fluviales, cherchent de plus en plus à valoriser ces territoires comme sources d'investissements et d'essor économique. Ces logiques apparaissent dans les capitales et métropoles maghrébines telles que Tunis, Casablanca, Alger, Tanger et Rabat à travers la gestation de grands projets urbains dont les montages financiers sont assurés essentiellement par des partenariats avec des investisseurs du Golf.

Au Maroc comme dans les autres pays du Maghreb, le montage financier de ces méga projets consiste en effet à optimiser la captation de fonds étrangers, particulièrement de la part des émiratis, aux moyens financiers exceptionnels. Cette internationalisation de l'aménagement urbain se traduit au niveau des grandes métropoles maghrébines, par la conduite d'une stratégie d'« arrimage au système monde » à travers la mise en valeur de standards internationaux. En effet, la recherche de signatures de conventions d'investissement auprès des holdings émiratis se manifeste par la volonté des professionnels et élus d'inscrire le projet dans les normes reconnues à l'échelle mondiale. Ces derniers adoptent un nouveau discours axé notamment sur les notions de « projet urbain » et de « développement durable ». Ces nouveaux modes de fabrication urbaine mènent à la production de morceaux de ville « exemplaires » dans une démarche de marketing territorial visant la construction d'une vitrine métropolitaine attractive².

Ainsi, l'arrivée simultanée des investisseurs du Golf dans les trois pays du Maghreb leur a permis d'investir facilement dans le financement de projets urbains grâce à l'absence d'appels d'offres internationaux et la pratique systématique de marchés confiés de gré-à-

¹Pierre-Arnaud Barthel, Faire du "grand projet" au Maghreb. L'exemple des fronts d'eau (Casablanca et Tunis), 2008

² Pierre-Arnaud Barthel, Casablanca-Marina : un nouvel urbanisme marocain des grands projets, 2010

gré par les autorités publiques. Au Maroc en 2006, 9 milliards de dollars ont été investis par les deux multinationales Dubaï Holding (projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg) et Emaar (projet d'aménagement de la corniche de Rabat). A Tunis, pour le projet d'aménagement de la lagune, des fonds provenant de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et d'acteurs publics ou privés de différents pays d'Europe ont pu être obtenus grâce aux enjeux environnementaux et urbanistiques du projet mis en évidence dans les discours officiels¹.

Par ailleurs, il est légitime de s'alarmer sur le fait que « *ces projets urbains financés de l'extérieur bouleversent les règles du jeu de la fabrication urbaine* » (Aziz Iraki, Raffaele Cattedra, Olivier Legros & Pierre Signoles, 2009). En effet, les capacités financières des investisseurs étrangers étant parfois largement supérieures à celles des acteurs institutionnels nationaux, nous nous interrogeons si, en perturbant les processus décisionnels et en instaurant de nouvelles règles du jeu urbain, l'élaboration du projet ne devient pas plutôt l'œuvre des investisseurs privés que celle des acteurs institutionnels locaux et/ou nationaux. Cependant, certains chercheurs s'accordent à dire que ce sont plutôt les principes d'action et le processus décisionnel propres à cet urbanisme de projet qui seraient les plus incidents sur les modalités de l'aménagement urbain. (Aziz Iraki, Raffaele Cattedra, Olivier Legros & Pierre Signoles, 2009)

Ces grands projets urbains constituant des opérations d'aménagement de prestige voient le jour grâce au changement du système d'acteurs caractérisé aujourd'hui par l'émergence des holdings nationales et le développement des partenariats publics-privés pour leur pilotage et leur financement. Le processus de création et d'implication de grandes holdings nationales dans l'aménagement du territoire est surtout engagé au Maroc où la Caisse des Dépôts et de Gestion² a pour objectif de devenir l'acteur-clé de l'aménagement. Parmi la relance ou le démarrage de grands projets confiés par l'Etat de gré à gré sans appel d'offre international, le projet d'aménagement « Casablanca marina » qui représente un budget total de 5 milliards de dirhams financé en partie par la holding émirati Sama Dubaï, sur une assiette foncière totale de 26 ha de remblais sur le front maritime de la ville (75 000 m³ de matériaux déplacés, 45 000 tonnes de béton pour protéger la digue des effets de la houle et gagner 12 ha sur la mer). Ainsi, particulièrement à Casablanca, la CDG s'affiche comme l'un des tous premiers aménageurs du Royaume autour d'une communication basée sur le calquage de concepts en vogue en Europe (développement urbain durable, mixité et solidarité dans les fonctions de la ville).

Au Maroc, les mutations qui affectent le système des acteurs se caractérisent également par la délégation technique pratiquée par l'Etat pour faire assurer la maîtrise d'ouvrage des projets urbains, selon des partenariats public-privés et par l'intermédiaire de structures telles que des sociétés d'économie mixte (SEM) ou autres agences parapubliques. Certaines SEM sont dites « dédiées » car elles sont créées spécialement pour piloter un projet urbain en particulier. La mise en œuvre de ces nouveaux systèmes d'acteurs s'accompagne, dans la plupart des cas, d'un désengagement politique sensible et d'une mise à l'écart des acteurs institutionnels tels que les ministères, les élus locaux (communes urbaines, wilaya) et les agences urbaines, dans le cadre de la définition et de

¹ Pierre-Arnaud Barthel, Aménager la lagune de Tunis : un modèle d'urbanisme, 2006

² La CDG intervient par le biais de sa holding *CDG développement*

la programmation de la nouvelle « stratégie métropolitaine » désormais axée sur les logiques de projet. (Barthel, 2008).

Les répercussions sur l'aménagement des métropoles maghrébines, de ces modes de faire propres aux méga projets sont considérables : « *régulation par le marché avec un certain nombre d'impensés sociaux et spatiaux, non-interventionnisme des États dans la programmation urbaine, absence de portage politique par les élus locaux et manque d'intégration de ces morceaux de ville internationalisée au reste de la ville.* » (Barthel, 2008). Ainsi, ces montages financiers et institutionnels d'un nouveau genre attisent le questionnement des chercheurs quand à leurs effets sur la fabrication urbaine et la société locale : A qui profite un tel urbanisme ? Vers quelle production urbaine ? Quelle gestion possible à venir de morceaux de ville fabriqués sans cohérence avec le reste du tissu urbain existant ?

INTRODUCTION

A ce jour, les villes marocaines et particulièrement la capitale administrative du royaume, Rabat, connaissent de profondes transformations socio-économiques. Ces dernières résultent d'une nouvelle stratégie politique nationale visant le lancement de plusieurs grands projets urbains sur l'ensemble du territoire marocain. Ce nouveau contexte politique entraîne d'importants changements de la morphologie et de la configuration spatiale des villes, notamment à Rabat où plusieurs opérations d'envergure ont été programmées. Parmi ces dernières, le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg qui fait l'objet de notre étude, tout comme celui de la corniche de Rabat¹ font partie d'une stratégie commune visant à renforcer une image urbaine de la ville propre à son statut de capital. Ces grands projets de l'aire urbaine de Rabat visent de même à lui conférer une dimension internationale en renforçant notamment sa compétitivité auprès des capitales et métropoles européennes sur la côte méditerranéenne.

La vallée de l'Oued² Bouregreg, située au cœur d'une conurbation de plus de deux millions d'habitants formée par les villes de Rabat, Salé et Témara, joue véritablement un rôle de ceinture verte naturelle. Elle constitue un milieu exceptionnel de part la richesse de son patrimoine historique et naturel, séparant les deux communes urbaines³ de Rabat et Salé. Les propriétés physiques de cette vallée la caractérisent comme un site réputé inondable qui est majoritairement occupé par de l'agriculture et des zones humides le long de ses berges. Elle est également un lieu d'activités économiques liées aux particularités du fleuve Bouregreg telles que l'activité des barcassiers qui assurent historiquement la liaison des deux rives, l'artisanat puis les activités de pêche au niveau de l'embouchure de l'oued. Aujourd'hui, compte tenu de l'extension considérable de l'urbanisation, la vallée de l'oued Bouregreg constitue un milieu fragile au milieu de la grande agglomération urbaine de Rabat-Salé. L'année 2001 marque l'émergence d'un grand projet urbain sur l'ensemble de ce vaste territoire de 6000 ha, à l'initiative de sa majesté le roi Mohamed VI et visant principalement à redorer l'image de la capitale du royaume.

Le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg (PAVB) constitué de six séquences⁴ depuis l'embouchure du fleuve jusqu'au barrage Sidi Mohamed Ben Abdellah (Voir figure 1), présente effectivement toutes les caractéristiques d'un méga-projet dont les

¹ Projet SAPHIRA, nom attribué au projet d'aménagement de la Corniche par le maître d'œuvre EMAAR properties (groupe financier des Emirats arabes) et qui, selon les aménageurs, « [...] doit contribuer à l'amélioration et à la valorisation du littoral atlantique au niveau de Rabat » (Mouloudi, 2009)

² Oued : rivière, fleuve en arabe

³ Le découpage communal du Maroc est constitué de communes urbaines et de communes rurales. Ce sont ces termes et non le terme de « ville » qui sont employés dans les textes juridiques et réglementaires.

⁴ Noms des séquences depuis l'embouchure jusqu'au barrage : (1) Bab Al Bahr, (2) Al Sahat Al Kabira (anciennement Amwaj), (3) Kasbat Abi Raqraq, (4) Sahrij El Oued, (5) Al Menzeh Al Kébir, (6) Les Belvédères et le plateau de H'ssaine.

objectifs principaux sont de relancer le développement de la ville et d'acquérir une notoriété internationale. Le coût estimé du projet est d'environ, pour l'Etat marocain, de 10 milliards de dirhams, soit environ 1 milliard d'euros. L'initiative royale et la stratégie nationale qui en sont à l'origine, font du PAVB un projet titanesque qui nécessite des moyens considérables faisant appel à des montages financiers et institutionnels d'un nouveau genre. Le projet est confié à une agence parapublique, l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg (AAVB), créée spécialement pour mener à bien le projet. Les autorités publiques locales se soustraient à cette structure placée sous la tutelle de l'état et dotée de prérogatives de puissance publique. Le financement du projet fait majoritairement appel à des capitaux émiratis sous la forme de joint-ventures à parts égales entre l'AAVB et des sociétés filiales de grands holdings des émirats arabes telles que Al Maabar, société d'Abu Dhabi, pour la séquence (1) et la société Sama Dubaï pour la séquence (2).

Au regard des études déjà réalisées sur les effets des « modes de faire » du grand projet dans les pays du monde arabe¹, nous nous interrogeons dans un premier temps sur les décalages prévisibles entre les caractéristiques d'un méga-projet et son contexte local.

D'autre part, la question de la place accordée au développement durable dans le PAVB nous interpelle compte tenu du contexte national de l'état marocain soucieux de s'en donner les moyens à travers la mise en place d'une réelle stratégie nationale en matière de protection de l'environnement (Moncef Hergli & Ezzedine Zouari, 1997). Le récent projet de charte nationale de l'environnement et du développement durable montre une certaine volonté politique forte en faveur de l'environnement et du développement durable (Médiaterre, 2010). Le PAVB s'inscrit-il dans la mouvance de cette approche stratégique globale qui a notamment pour objectif de permettre une intégration des impératifs de développement avec ceux de protection de l'environnement (Bedhri, 2005) ?

Par ailleurs, il est bon de rappeler que « *le développement durable n'est pas une simple mode conceptuelle, il constitue un état d'esprit, voire une dimension comportementale qui consacre dans les faits, une nouvelle vision de l'efficacité économique [...] vis-à-vis des générations futures et [...] des espaces environnants.* » (Moncef Hergli & Ezzedine Zouari, 1997). Pourtant, à ce jour, les effets de l'émergence d'un nouveau marketing « durable » sont l'œuvre d'un certain dévoiement des principes fondamentaux du développement durable vers une simple image de marque pour la promotion d'un territoire. Or, la comparaison des « modes de faire » du grand projet faisant appel à une démarche capitaliste de l'aménagement avec la nécessité d'une nouvelle vision durable du développement de nos sociétés, nous amène à poser les questions suivantes : L'intégration du développement durable à travers le PAVB correspond-elle à une réelle prise en compte de ce concept novateur au Maroc ou est-ce seulement l'utilisation d'un outil marketing ? Y-a-t-il instrumentalisation du développement durable à travers le PAVB ? Ces questionnements constituent l'objet de notre travail de recherche.

¹ « Faire du « grand projet » au Maghreb. L'exemple des fronts d'eau (Casablanca et Tunis) », Pierre-Arnaud Barthel, 2008

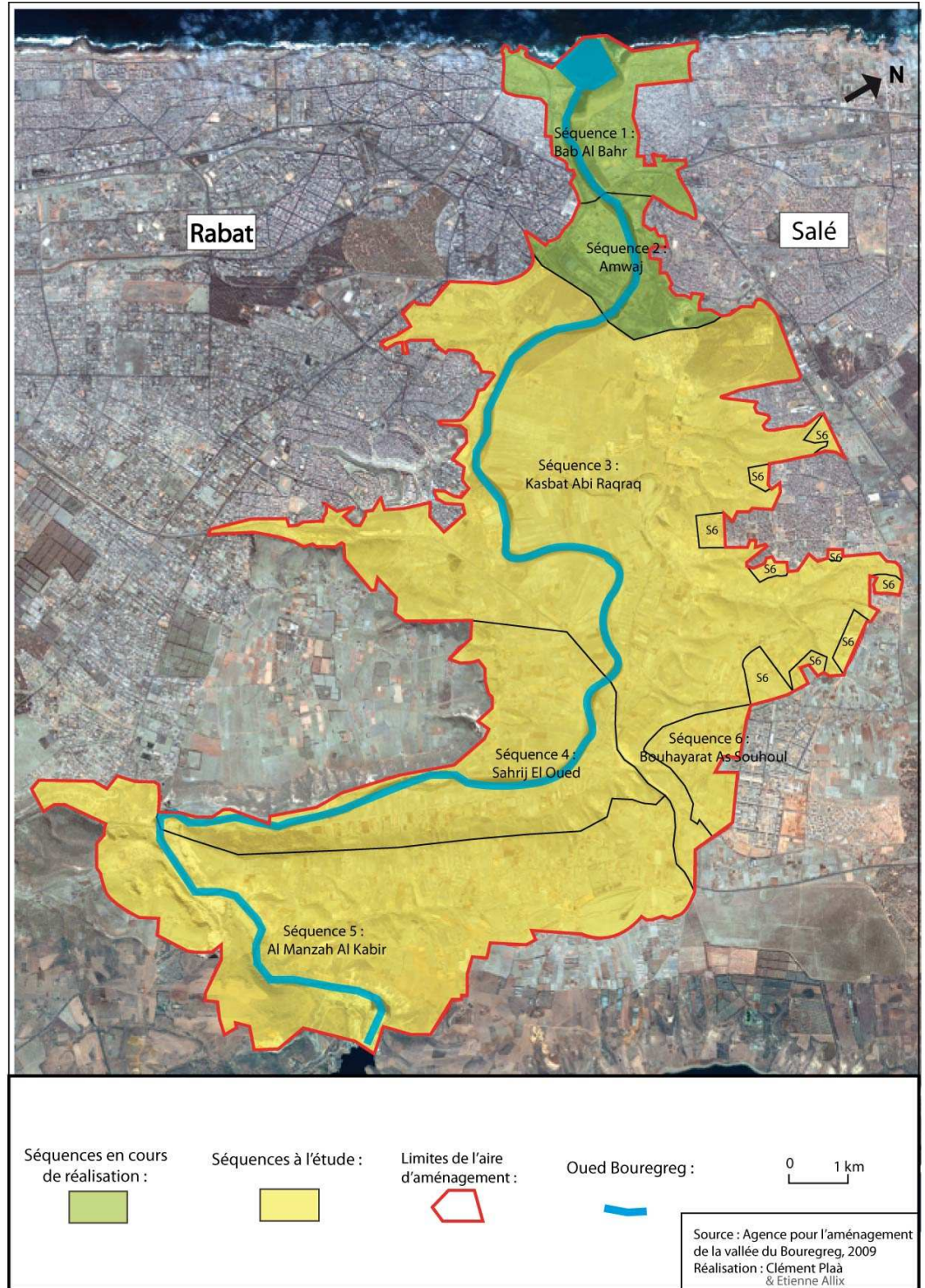


Figure 1 : périmètre et séquences du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg

DE LA DEFINITION DES NOTIONS CLES

Comme nous l'avons déjà montré précédemment, notre travail de recherche prend en compte de façon générale la notion de « grand projet urbain » dans le monde arabe. Ainsi, nos analyses s'appuieront sur une étude des caractéristiques des méga-projets au Maghreb et particulièrement au Maroc, telles que nous les avons décrites dans le préambule de ce présent rapport.

La notion centrale de notre problématique concerne bien évidemment le concept de développement durable dont il paraît important de rappeler les fondements afin d'appuyer notre discours. En termes de définition, la meilleure qui existe pour le développement durable est celle du fameux rapport de la Commission Bruntland :

« Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » (Bedhri, 2005)

Il convient de remettre cette définition générale en relation avec certains des objectifs principaux du développement durable mis en avant dans l'une des publications de M. Mohamed Bedhri, professeur à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de l'université d'Oujda (Maroc) :

- **Réconcilier économie et environnement :**

« Dans tous les domaines de l'activité économique, un développement plus soutenable (durable) est possible. Il ne s'agit pas de produire moins mais de produire différemment. [...] Cela signifie que la formulation articulée sur l'opposition entre environnement et développement comme s'il y avait là les termes d'un choix : soit l'environnement, soit le développement économique, est erronée. » (Bedhri, 2005)

- **Redéfinir les relations entre les pays industrialisés et les pays en développement :**

« Repenser la politique économique en particulier d'un pays en développement pour l'orienter vers un développement durable implique une coopération internationale soutenue de la part des pays industrialisés. C'est pourquoi, les pays en développement appellent à une refonte des relations économiques internationales mondialisées qui nécessite un transfert de ressources conséquentes pour appuyer des politiques de développement économique et de sauvegarde de l'environnement. » (Bedhri, 2005)

- **Penser globalement et agir localement :**

« L'une des contributions positives de la généralisation de l'application du principe de développement durable est le lien qui est établi entre le local et le global. [...] Seule une croissance économique fondée sur la bonne gouvernance, la démocratie, la promotion des droits de l'homme, la justice et la sauvegarde de l'environnement est à même de contribuer au développement humain durable [...]. » (Bedhri, 2005)

Une notion moins centrale mais qui apparaît clairement dans notre problématique est celle du marketing urbain à travers le PAVB. Ainsi, nous réutilisons la définition donnée à la « mercatique urbaine » dans le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement publié sous la direction de Pierre Merlin et Françoise Choay :

« Le marketing d'une ville, comparé à celui d'une entreprise, se singularise par la multiplicité de ses cibles et de ses objectifs : attirer de nouvelles entreprises, certes, mais aussi retenir celles qui sont déjà implantées et encore créer un climat de confiance avec les investisseurs, donner aux habitants un sentiment de fierté, celui de résider dans la ville considérée, séduire des cadres hautement qualifiés pour peser sur leurs choix résidentiels en sa faveur [...]. » (Pierre Merlin & Françoise Choay, 2010)

Tout d'abord, et pour une meilleure compréhension lors de la lecture de notre mémoire, il mérite d'être précisé que ce projet de fin d'études est le fruit d'un travail de recherche et de réflexion mené par le binôme Etienne ALLIX et Leïla HAMIDI. En effet, si le présent rapport ne porte que sur une seule des questions spécifiques (le développement durable et le social) que nous avons étudiées, il faut toutefois noter qu'il possède une partie commune avec son homologue¹. Nous conseillons ainsi au lecteur souhaitant s'enquérir des résultats de la problématique jumelle à ce rapport, à ne pas en parcourir la partie collective une nouvelle fois.

Dans cette partie, nous donnons les éléments de méthode que nous avons mis à profit afin de mener à bien notre recherche.

Il convient ici de faire remarquer que, bien que le cœur de notre sujet repose sur l'analyse du Projet d'Aménagement pour la Vallée du Bouregreg, nous nous intéressons davantage, dans notre projet de fin d'études, aux mécanismes à l'œuvre pour le promouvoir et le justifier. Ainsi, notre principal travail consiste en une véritable critique de discours.

Pour ce faire et ainsi que se déroule tout projet de recherche, il a, en premier lieu, été nécessaire d'effectuer un lourd travail de recherche bibliographique afin de mieux cerner notre sujet. Nous avons donc commencé par entreprendre des recherches sur le contexte des grands projets urbains, celui de l'urbanisme dans le monde arabe et au Maroc, et enfin sur le Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg en lui-même. Ce travail nous a non seulement permis de nous imprégner de la situation, mais aussi de tirer nos premières hypothèses, celles-ci reposant principalement sur le fait que le PAVB présentait des décalages avec son contexte local.

Pour autant, notre recherche s'attendant essentiellement à confronter les discours de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg et les réalités du projet, nous avons jugé nécessaire d'effectuer une approche de terrain. Celle-ci a eu lieu du 14 au 25 mars 2011 et a donc été une période où se sont mêlés entretiens, observations et récoltes de données et d'informations. Au cours de celle-ci, nous avons été accueillis par l'équipe de recherche du Centre Jacques Berque² qui a mis à notre disposition différents matériels et facilité l'organisation de plusieurs de nos entretiens.

Les entretiens que nous avons conduits se sont déroulés de façon semi-directive, avec quand il y en avait la possibilité, enregistrement sur dictaphone. Les prises de notes réalisées ont été retranscrites sur support informatique juste après les entretiens. La liste des entretiens, ainsi que leurs comptes-rendus sont d'ailleurs présentés en annexe de ce rapport. Plusieurs prises de contact en France avaient permis d'organiser, au préalable,

¹ La partie commune correspond à la Première Partie moins le point 5. où émergent nos problématiques respectives

² Le Centre Jacques Berque est un centre de recherches pour les études en sciences humaines au Maroc, affilié au CNRS et au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes français. Le présent rapport est consultable au sein de leur centre de documentation.

certaines rencontres, mais une grande partie des contacts n'a pu être obtenue qu'une fois sur place. Afin de pouvoir effectivement constater les décalages qui sévissent autour du PAVB, nous avons fait l'effort de confronter les discours de différents types d'acteurs :

Type d'acteur	Entretiens	Objectif de l'entretien
Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg	Division de l'urbanisme Division de l'environnement Division de l'action sociale Marina	Recueillir le discours de l'AAVB, acteur principal du projet
Institutionnel	Wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	Comprendre les liens entre l'AAVB et les acteurs institutionnels, l'intégration du PAVB au reste de l'agglomération
Associations	Association Bouregreg Sala Al Moustaqbal « Communiquons pour le développement » Coopérative de pêche artisanale Poissonniers	Connaître les rapports entre l'AAVB et les acteurs associatifs, le déroulement des négociations, etc.
Chercheurs et universitaires	Doctorants, Enseignants de l'ENA, de l'INAU ou de l'Université Mohammed V, CJB Etudiants	Recueillir l'avis de chercheurs, professeurs ou étudiants spécialistes du sujet sur la question Conseils méthodologiques

Tableau 1 : Panel des acteurs interviewés

Il convient certainement de préciser que nous avons eu plusieurs discussions informelles avec la population concernées de près ou de loin par le projet. Celles-ci avaient bien souvent lieu hors d'un cadre effectif d'entretiens et se déroulaient, de façon très spontanée, auprès d'habitants, de commerçants, de chauffeurs de taxis, et bien entendu des pêcheurs, des barcassiers et des poissonniers rencontrés aux bords des quais. Ces conversations, qui peuvent paraître minimes, constituent en réalité une contribution significative à l'appréciation des discours, la perception de ce projet et notre recherche en général.

A ces entretiens, se sont ajoutées des observations sur le terrain réalisées notamment au nouveau port de pêche Atlantique, à Rabat en général, mais aussi à Salé. Considérée comme la « mal-aimée » du Bouregreg, la visite de Salé a constitué une véritable réflexion à elle seule quant aux à-côtés du PAVB et à la juxtaposition d'un espace de standing à proximité d'une cité-dortoir se répandant de pauvreté.

Enfin, c'est aussi par le biais de l'épouillage des brochures de l'AAVB, mais également de la presse locale¹ que nous avons continué à confronter les discours.

Evidemment, dans ce projet de fin d'études, nous avons choisi de prendre parti à propos des décalages que présente le Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg avec son contexte local. Pourtant, si au fil de ce rapport, notre analyse peut paraître comme une critique négative des conséquences du PAVB, nous tenons à rappeler que nos conclusions sont le fruit d'une réflexion qui s'est voulue objective et que nous avons construite à la lumière de nos divers entretiens.

Notre travail n'a pas surement pas consisté en la retranscription pure et simple des différents propos des acteurs que nous avons rencontrés. En effet, nous avons tenté, à chaque fois que cela fut possible, de vérifier les faits et chiffres mentionnés, de confronter les discours aux réalités par des observations de terrain, des recherches bibliographiques ou d'autres entretiens. Toutefois, cette démarche n'a pas été aisée à conduire et nous reconnaissons que cela peut constituer une des limites de ce travail.

Cet inconvénient rejoint l'éventuelle difficulté que nous avons rencontrée pour recueillir certaines informations importantes, notamment auprès de l'AAVB (quoique notre statut d'étudiants français ait probablement facilité cette tâche puisque finalement cela nous conférait le pouvoir d'exporter la promotion du PAVB à l'étranger).

Le temps qui nous était imparti² a également constitué une contrainte nous conduisant à limiter notre nombre d'entretiens et nos observations de terrain. Le moment de la rédaction étant celui de la mise en forme des idées, plusieurs vérifications sur le terrain ou auprès d'interlocuteurs auraient pu, a posteriori, s'avérer profitables.

Enfin, la dernière barrière que nous dû soulever a été celle de l'obstacle de la langue. En effet, la maîtrise de l'arabe (classique ou dialectal) aurait assurément été une plus-value pour discuter avec les marocains non-francophones (notamment les pêcheurs, barcassiers et poissonniers). Nous avons tout de même pu profiter de l'interprétation arabo-française de deux marocains³ lors de plusieurs entretiens.

¹ Parmi les journaux consultés comptent, entre autres, Le Matin, La vie éco, L'économiste et TelQuel.

² Le travail de terrain s'est étalé sur deux semaines.

³ Hicham Mouloudi et Salma Hdyli, que nous remercions chaleureusement pour leur aide.

PARTIE 1

**LA FABRICATION D'UN
MORCEAU DE VILLE
INTERNATIONALISE EN
RUPTURE AVEC LE CONTEXTE
LOCAL**

1. Un projet né d'une stratégie nationale et de la volonté royale

Nous tenterons de mettre en avant dans les sections suivantes, les retombées locales d'un projet issu d'une stratégie nationale et pour lequel nous constatons une implication directe et manifeste de sa majesté le roi Mohamed VI.

11. L'aménagement de la vallée du Bouregreg : une préoccupation ancienne

a) Des propositions antérieures se heurtant au manque de moyens et de portage politique

Depuis plus d'un demi-siècle, six propositions d'aménagement de la vallée de l'oued¹ Bouregreg se sont succédées pour la mise en valeur des berges du fleuve au cœur de l'agglomération de Rabat-Salé². En effet, l'intérêt pour les rives du Bouregreg date de l'année 1954 lorsqu'un arrêté viziriel³ est défini afin d'établir un plan de sauvegarde du site visant la préservation de la vallée. Ce plan des années 1950 permettra par la suite d'empêcher toutes initiatives d'aménagement pouvant avoir des conséquences graves quand à la dégradation des qualités environnementales et patrimoniales du site. Suite à l'établissement de ce plan, plusieurs propositions ont vu le jour, telles que la proposition « Zevaco » ou encore le « projet national de la jeunesse » en 1966, à l'initiative de la direction de l'aménagement du territoire du ministère de l'intérieur et qui prévoyait la construction d'un lieu dédié au sport, à l'animation et aux loisirs du côté de Rabat. Puis d'autres propositions visant, elles aussi, la création d'espaces sportifs et touristiques ont été formulées mais n'ont jamais été réalisées. Il s'agit notamment du « plan d'aménagement du Bouregreg » proposé en 1972 par la division de l'urbanisme qui prévoyait la création d'une zone d'équipement touristique ainsi que d'une « zone de camping » puis la proposition « Partex », faite en 1983, d'un centre de plaisance à l'embouchure du fleuve.

Dix ans plus tard, en 1994, l'architecte français Michel Pinseau présentera un nouveau « plan d'aménagement du Bouregreg » qui, cette fois, englobera un important territoire, de l'embouchure du fleuve jusqu'aux limites de la plaine de l'Oulja⁴ dont il prévoyait de préserver la « vocation agricole, dans un environnement touristique, culturel, d'animation et de loisir » (Bensmain, 2002). En 1998, l'agence urbaine de Rabat-Salé⁵,

¹ Oued : rivière, fleuve en arabe

² Rabat, capitale du royaume du Maroc et Salé, ville jumelle de l'autre côté du fleuve Bouregreg

³ Arrêté viziriel : arrêté relatif à l'application de dahirs, terme désignant un décret royal

⁴ Plaine de l'Oulja : plaine agricole située en amont du pont ferroviaire, principalement sur la rive côté Salé

⁵ « Les agences urbaines sont des établissements publics placés sous la tutelle de l'État, et dont le ressort territorial correspond à une ou plusieurs préfectures ou provinces. Suite à la promulgation du Dahir portant loi N° 1-93-51 du 22 Rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les agences urbaines, ces dernières peuvent être créées par simple décret. Administrées par un conseil

nouvelle autorité locale en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme réglementaire, réalise un plan d'aménagement de la vallée à partir du plan de référence de l'IAU Île de France dont l'appui technique avait été sollicité. La volonté de l'agence urbaine est alors de lancer une démarche globale d'aménagement de la vallée du Bouregreg afin, avant tout, d'éviter des conséquences d'une forte pression urbaine exercée sur le site depuis la construction du barrage Sidi Mohammed Ben Abdallah qui, en annihilant les risques majeurs d'inondation dans la vallée, a fait naître la convoitise des promoteurs immobiliers sur le site. Ainsi, ce plan constitue avant tout un ensemble de préconisations et de recommandations essentielles à prendre en compte afin de « garantir un développement respectueux des valeurs paysagères et patrimoniales identitaires » (IAU île de France, 2010) de la vallée du Bouregreg.

Selon les documents d'aménagement qui régissent le PAVB, l'ensemble de ces propositions préalables à l'actuel « projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg » à la fois d'initiatives nationale ou locale, n'a jamais réellement bénéficié d'un portage politique assez fort ni de moyens humains et financiers suffisants pour être réalisé.

b) L'émergence d'un projet royal dans une gestion urbaine locale difficile

Les raisons du non aboutissement des propositions d'aménagement antérieures résultent en partie d'une gestion urbaine difficile au Maroc jusqu'à aujourd'hui. En effet, les méandres administratifs issus notamment d'un découpage électoral de la ville parfois déséquilibré et complexe puis les chevauchements de compétences entre les différents acteurs institutionnels se présentent comme de réels obstacles à une gestion cohérente de la ville. En ce qui concerne le découpage électoral des villes du Maroc, les critères pour la délimitation des circonscriptions sont laissés à l'appréciation exclusive des autorités locales ce qui mène, dans certains cas, à des incohérences importantes dans la délimitation des différentes circonscriptions. De plus, au sein de ces mêmes circonscriptions, les stratégies électorales des candidats se basent davantage sur les bénéfices du clientélisme ou encore sur les survivances du tribalisme, que sur l'établissement d'un réel programme politique assurant une gestion locale effective. L'électorat marocain est d'ailleurs décrit comme « un tissu désagrégé, fluctuant et décousu qui n'observe aucune règle de discipline » (Abbadi, 2005). Ainsi, cette absence de projet politique local (propre à un parti) et l'inconstance des revendications des candidats aux élections à l'échelon local peuvent par la suite constituer une contrainte significative dans l'élaboration de projets urbains à l'échelle de la ville, tels que ceux proposés dans la vallée du Bouregreg.

L'efficacité de l'action publique au sein de la ville est encore plus altérée par les chevauchements de compétences dus à l'existence de plusieurs collectivités locales avec plusieurs niveaux de responsabilités au sein d'une même ville : plusieurs communes urbaines, communautés urbaines¹, préfectures¹, wilaya² et régions qui s'enchevêtrent.

d'administration, gérée par un directeur puis disposant d'un budget annuel, elles réalisent les études relatives aux schémas directeurs d'aménagement urbain, élaborent les projets de documents d'urbanisme réglementaires puis donnent leur avis conforme sur tous les projets de lotissements, groupes d'habitations, morcellements et constructions... » (Zriouli, 1998)

¹ EPCI qui coordonne les actions des communes urbaines qui la composaient

Cette superposition des institutions, des responsabilités et des statuts rend difficile la définition d'une stratégie cohérente et concertée sur l'ensemble de la ville et illisible les niveaux de responsabilité et de décision.

En 2002, une nouvelle charte communale a été adoptée afin de faciliter la gouvernance urbaine des grandes villes. Celle-ci a en effet instauré le système de conseil communal constitué d'arrondissements afin de remplacer les communes urbaines au niveau des grandes villes (villes de plus de 500 000 habitants) et en abrogeant les communautés urbaines. Cependant, de nombreuses confusions subsistent dans la gestion locale décentralisée, notamment entre les fonctions délibératives des conseils communaux (planification du développement socio-économique de la ville) et les fonctions purement administratives relevant de la responsabilité des services municipaux. Une gestion cohérente de l'ensemble de la ville reste compromise par les chevauchements de compétences au sein d'un système d'acteur diversifié et complexe. En effet, Béatrice Allain-el-Mansouri³, constate dans son « Profil de Rabat », que « le découpage institutionnel de l'agglomération en plusieurs centres de pouvoir se traduit par une absence de véritable leadership pourtant essentiel à la définition et à l'impulsion d'une vision globale de son développement. » (Allain-el-Mansouri, 2006). Elle ajoute que malgré la réforme de la charte communale en 2002 qui vise l'unité de la ville et la mutualisation des efforts au niveau des grandes municipalités, il subsiste une « multiplicité des acteurs institutionnels dont les compétences peuvent se chevaucher [et qui] complique encore la prise de décision » (Allain-el-Mansouri, 2006) du fait que cette réforme ne prévoit, en réalité, rien à l'échelle de l'agglomération.

En effet, le développement local des villes de Rabat et Salé subit des blocages en raison d'une superposition des échelles de compétences au niveau à la fois de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaër dont Rabat est le chef-lieu, les préfectures de Rabat et de Salé, les conseils communaux des communes urbaines de Rabat et Salé, les conseils d'arrondissements composant ces communes urbaines puis les communes rurales. Tout d'abord, les rôles et les prérogatives entre les walis de régions, les gouverneurs des préfectures et les présidents des conseils communaux ne sont pas clairement définis et suscitent un débat important entre les acteurs du développement local. De même, le wali de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaër est également le gouverneur de la préfecture de Rabat. De plus, les effets de la réforme de 2002 au niveau des grandes villes, comme Rabat et Salé, qui replacent des anciens présidents de communes urbaines en tant que présidents d'arrondissements sous l'autorité du président du conseil communal, suscitent également des débats allant à l'encontre d'un développement local efficace.

En ce qui concerne le PAVB, la palette des acteurs impliqués dans le projet est encore plus complexe car le périmètre concerné se situe entre deux préfectures (Rabat et Salé)

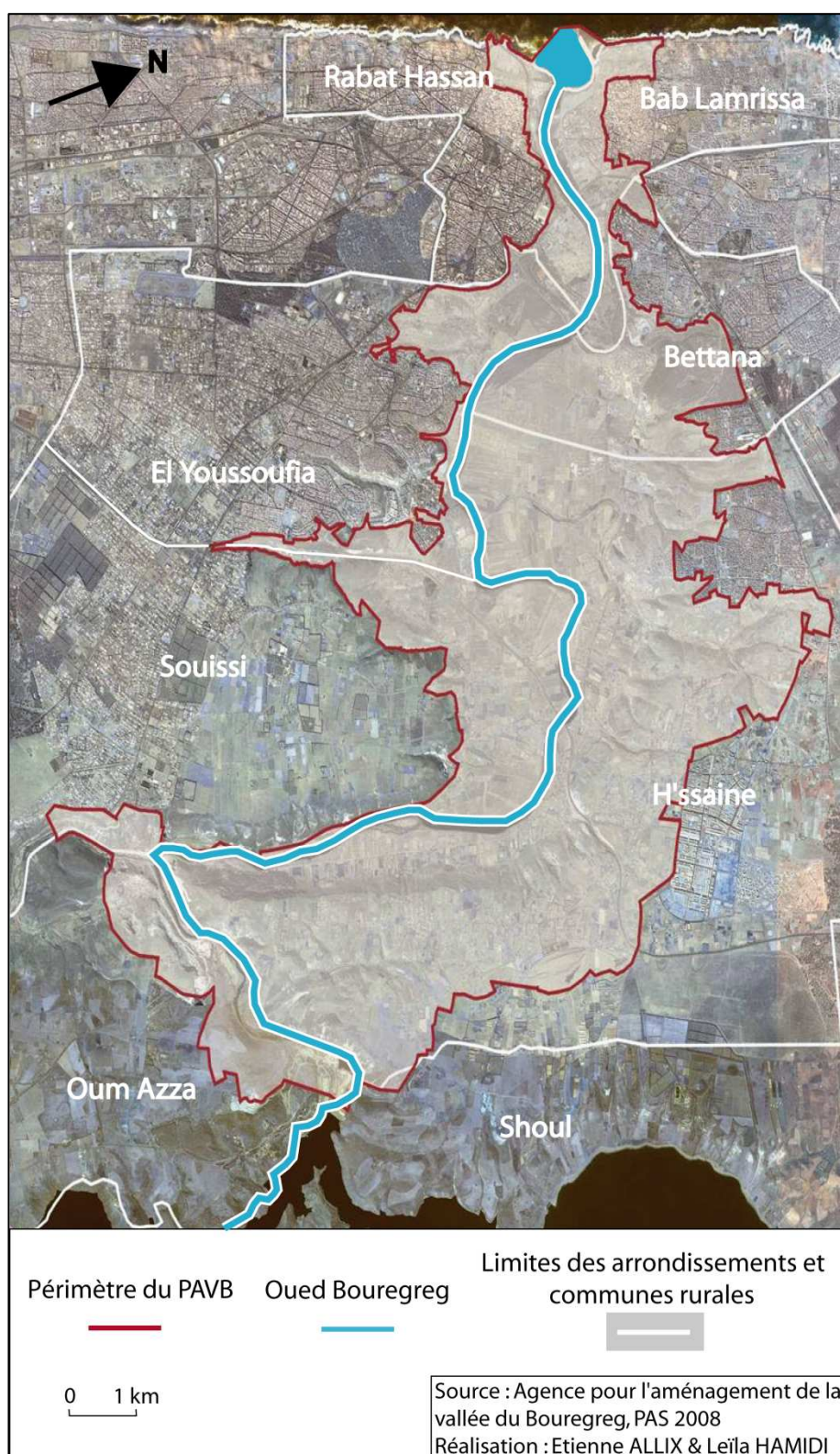
¹ Au Maroc, les préfectures ont le même statut juridique que les provinces, leur seul point de différence est qu'elles existent dans les grandes agglomérations urbaines dans le but de les doter d'une organisation administrative pour leur gestion et leur développement

² Dans la structure administrative du royaume, la wilaya n'est pas une collectivité locale, c'est plutôt une circonscription à l'échelon régional qui a été conçue pour assurer une complémentarité entre les différentes préfectures qui la composent.

³ Professeure de Géographie au Lycée Descartes et chercheuse affiliée au Centre Jacques Berque à Rabat

et deux conseils communaux correspondant aux communes urbaines de Rabat et Salé. Ainsi, le PAVB est à cheval entre six arrondissements et deux communes rurales :

- Préfecture de Rabat :
 - Commune urbaine de Rabat : arrondissements de Rabat Hassan, El Youssoufia et Souissi
 - Commune rurale d'Oum Azza
- Préfecture de Salé :
 - Commune urbaine de Salé : arrondissements de Bab Lamrissa, Bettana, Hssaine et Souissi
 - Commune rurale de Shoul



Au regard des objectifs nationaux en termes de développement urbain par la mise en œuvre de « méga projets » et de la multiplicité des acteurs institutionnels sur le territoire de la vallée du Bouregreg, les principaux organismes publics locaux intervenant sur les villes de Rabat et Salé que sont l'agence urbaine de Rabat-Salé, les conseils communaux¹ et l'IRATE², n'étaient pas en mesure d'assurer la conduite d'un grand projet urbain d'envergure. Ainsi, l'émergence d'un projet d'initiative royale répondant aux objectifs d'une nouvelle stratégie nationale s'est avérée nécessaire afin de faire du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg une réalité en permettant la conduite d'un grand projet urbain à la hauteur de la capitale du royaume.

1.2. Un enjeu phare : redorer l'image de la capitale du royaume

Le projet d'aménagement des rives de l'oued Bouregreg se veut d'une ampleur nationale et de portée symbolique à la demande de sa Majesté le Roi Mohamed VI qui a donné « [...] ses hautes instructions pour un aménagement du site exceptionnel de la vallée du Bouregreg, un aménagement qui soit digne de la capital du Royaume, à l'aube d'un nouveau règne et d'un nouveau millénaire. » (Commission royale, 2003). Cette volonté royale se matérialise de manière immédiate au sein de la politique urbaine locale, par la désignation, dès octobre 2001, d'un groupe de travail ou encore d'une commission royale, composée de hauts représentants de l'État, de spécialistes et d'experts de diverses disciplines (ingénieurs, urbanistes, architectes, historiens, bureaux d'études nationaux, économistes, géographes, ...). La mobilisation des compétences nationales mais aussi de « professionnels internationaux de haut rang et de cabinets d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement de réputation mondiale » (Commission royale, 2003) au sein de cette commission royale s'est rapidement mise en place autour d'une question principale : comment valoriser les attraits touristiques des rives du Bouregreg ? Dès les prémisses du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg, ce groupe d'experts a notamment bénéficié de l'apport de certaines associations, telles que celle de Bouregreg³ spécialement par l'organisation de rencontres et d'une table ronde

¹ « En vertu de la Charte révisée, le Conseil communal exerce les compétences en matière de développement économique et social (article 36), de finances et de fiscalité (article 37), d'urbanisme et d'aménagement du territoire (article 38), de services publics locaux et d'équipements collectifs (article 39), d'hygiène, salubrité et environnement (article 39), d'équipement et d'actions socioculturelles (article 41), et enfin en matière de coopération, association et partenariat (article 42). » (Allain-el-Mansouri, 2006)

² L'IRATE est l'inspection régionale de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Son rôle est de « proposer une vision transversale de l'aménagement du territoire par la collecte de documents et la conduite d'entretiens à l'échelle des communes en vue d'établir un diagnostic territorial. » (Allain-el-Mansouri, 2006)

³ Depuis sa création en 1986, l'activité de cette association, portant sur le site de la vallée du Bouregreg et ses abords, s'organise autour des thématiques du patrimoine, de l'urbanisme et de l'environnement, particulièrement du côté de la ville de Salé où le siège de l'association est installé. Ainsi, l'association Bouregreg a mené depuis sa création, en parallèle du travail de la commission royale, des opérations de sensibilisation de la population puis contribue à la prise de décision des pouvoirs publics par le biais de publications scientifiques régulières et de l'organisation de manifestations culturelles autour des problématiques liées aux caractéristiques du Bouregreg

en 2002¹. Elle s'est ensuite clairement impliquée auprès du groupe de travail (commission royale), en participant à l'élaboration d'un état des lieux sur les aspects institutionnel, historique, écologique et urbanistique ainsi qu'aux différentes réflexions sur les vocations futures de la vallée.

Le travail mené simultanément par les experts au sein de la commission royale et par l'association Bouregreg - notamment autour d'actions de « sensibilisation » de la population sur le devenir de son environnement quotidien - a permis de développer une vision partagée des composantes essentielles du futur aménagement de la vallée. Cette vue d'ensemble s'est matérialisée en 2003 par l'élaboration du parti d'aménagement global (PAG) établi selon les axes principaux suivants :

- La sauvegarde écologique de la vallée,
- La création d'un pôle d'animation en matière de détente, de loisirs et de culture,
- La continuité historique du site,
- La création d'une œuvre architecturale nationale à grande portée symbolique
- L'ouverture vers des activités à rentabilité économique sûre

La sauvegarde écologique de la vallée est ici placée en premier plan, le tourisme par l'offre de loisirs et de patrimoine semble devoir servir de support aux investissements « à rentabilité économique sûre ». Par ailleurs, aucune allusion n'est faite quant au devenir des populations de la vallée et de la question sociale en général.

Le 12 mai 2004, le projet Bouregreg a été présenté à sa majesté le roi Mohamed VI et en novembre 2005, comme le préconisait le PAG, une société de droit privé bénéficiant des prérogatives de la puissance publique a été désignée comme l'opérateur unique de l'ensemble du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg. Cette société a été créée sous le nom de l'agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg (AAVB). Cette dernière bénéficie donc de « [...] pouvoirs, prérogatives et de moyens adéquats pour mener à terme les opérations programmées [...] » (Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, 2003) au sein d'un projet « [...] porteur d'une charge symbolique de portée nationale et internationale [...] » (Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, 2003). Les travaux sont ensuite officiellement lancés par le roi le 7 janvier 2006.

Ainsi, jusqu'à cette date finale de lancement des travaux, l'initiative royale aura permis de mobiliser rapidement et efficacement une diversité de spécialistes et d'experts au sein d'une entité commune, la commission royale, et autour d'un objectif commun, la concrétisation d'une vision globale des possibilités d'aménagement de la vallée du Bouregreg en vue de la valorisation économiques de ses attraits touristiques. Pierre-Arnaud Barthel souligne à ce propos que le PAVB « *situé au cœur de l'agglomération Rabat-Salé, siège du pouvoir royal, [...] est véritablement un aménagement placé sous la haute surveillance du souverain* » (Barthel, 2010). En effet, à la différence du projet

¹ Rencontre organisée par l'association Bouregreg à Salé le 9 mars 2002 sur le thème « Réflexions citoyennes sur l'avenir de la vallée du Bouregreg », cette table ronde a rassemblé plusieurs représentants des départements ministériels concernés par l'aménagement de la vallée du Bouregreg, des experts internationaux, des académiciens, des professionnels et des citoyens ordinaires de l'agglomération de Rabat-Salé. Cette manifestation a été l'occasion pour le public de prendre connaissance des problématiques liées à l'aménagement de ce territoire stratégique de l'agglomération.

Casablanca-Marina¹, le roi a été présent pour suivre les différentes étapes de mise en œuvre du projet comme il l'a été dans le démarrage de ce dernier.

Cette volonté royale, s'inscrivant dans un contexte de mise au niveau des grandes métropoles à l'échelle internationale, fait donc appel à des méthodes moins lourdes sur le plan administratif, moins contraignantes permettant plus de rapidité, d'efficacité et de flexibilité dans la prise de décision et la gestion globale du projet d'aménagement. Cela se matérialise clairement par la création d'une structure unique dotée de prérogatives de puissance publique lui conférant la capacité de supporter un projet d'une telle envergure en venant « shunter les collectivités en place » (Mouloudi, Hicham & Barthel, Pierre-Arnaud, 2009). La mise en place de cette structure ad hoc (directement sous les ordres du Roi) qui marginalise les pouvoirs publics locaux, bénéficie d'un pouvoir dérogatoire important et de flexibilité et qui promeut un aménagement aux investisseurs, ne serait-elle pas l'expression d'un urbanisme néolibéral ? Est-ce le résultat des effets d'un projet que nous pourrions qualifier d'« intouchable » de part son initiative royale ? N'est-ce pas là le point de départ d'une déconsidération du développement territorial local au profit d'exigences nationales éminemment économique ?

12. Le document de référence associant les acteurs locaux remis en cause

Avant d'analyser plus précisément les caractéristiques du montage institutionnel du PAVB ainsi que ses objectifs, nous jugeons important de montrer la manière dont a été traité le document d'urbanisme préexistant dans la vallée du Bouregreg, le plan de référence de l'IAURIF (1998), au sein du groupe de travail appelé « commission royale ».

Ce plan de référence tel qu'il a été conçu par l'agence urbaine de Rabat-Salé en partenariat avec l'IAURIF, « *peut se décliner en partie de façon réglementaire, mais il est surtout un véritable guide pour l'aménageur. Il propose des actions dans les domaines du développement, de l'environnement et du patrimoine.* » (IAU île de France, 2010) Ainsi, ce guide a été érigé selon quatre principes d'aménagement considérés incontournables par les parties prenantes : « *les vocations du site commandent en permanence son aménagement; la richesse patrimoniale mérite d'être mise en valeur (site de Chellah, mausolée Mohammed V, sites naturels...); le développement est conçu pour le bénéfice de toutes les catégories d'habitants ; le développement durable doit notamment préserver les écosystèmes et prendre en considération les risques majeurs.* » (IAU île de France, 2010). Ce plan de référence pilotée par l'AURS² dans une démarche de concertation innovante à l'époque réunissant les autorités locales, les élus, les différents départements ministériels, les organismes publics et des associations, ne paraît que très peu pris en compte en tant que guide de l'aménagement local par la commission royale et les actuels aménageurs. En effet, ce plan est seulement spécifié dans le

¹Casablanca-Marina est un « méga-projet » de « waterfront development » de la capitale économique du pays faisant appel aux mêmes types de montages financiers et institutionnels que le PAVB. Ce projet est également à l'initiative du roi et ses objectifs sont similaires à ceux du PAVB à savoir mettre la ville de Casablanca au rang des métropoles mondiales. Voir « Casablanca-marina : un nouvel urbanisme marocain des grands projets » de Pierre-Arnaud Barthel.

² Agence Urbaine de Rabat-Salé

préambule du PAG de 2003 selon ses aspects réglementaires au lieu d'être mis en avant selon la démarche globale d'aménagement qu'il préconisait en grande partie pour la préservation des valeurs naturelles identitaires de la vallée. Il s'agit clairement d'une divergence dans l'approche du PAVB. Les objectifs de rayonnement national et international ne coïncidaient-ils pas avec les documents d'urbanismes locaux ?

2. Renouveau du système d'acteurs et des formes de régulation

Un montage institutionnel et financier performant était indispensable afin de mener à bien un projet d'initiative royale. Il paraît important de montrer les effets de ces nouvelles formes de maîtrise d'ouvrage et de régulation sur les principes d'action et le processus décisionnel.

2.1 Les effets d'une structure ad hoc autonome par rapport aux institutions

L'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg (AAVB) a vu le jour en le 23 novembre 2005 suite au décret du dahir n°1-05-70 promulguant la loi n°16-04 relative à l'aménagement et à la mise en valeur de la vallée du Bouregreg¹. Il s'agit d'un établissement public doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, ce qui lui confère les avantages d'une « *société privée bénéficiant des prérogatives de la puissance publique* » (AAVB, 2003). En réponse directe aux besoins de moyens juridiques et administratifs adaptés, elle a pour but de faciliter la mise en œuvre de ce projet « pharaonique » qu'est l'aménagement de la vallée du Bouregreg.

L'agence est dotée des pleins pouvoirs sur le périmètre du projet. Parmi ses multiples compétences, elle peut acquérir tous les terrains situés dans la zone d'étude, que ce soit par la transmission des biens étatiques à l'agence (la majorité des transactions se négociant avec l'administration des Habous ou des affaires islamiques) ou par la procédure d'expropriation pour utilité publique. L'autre volet de responsabilité de cette agence spécifique consiste au portage financier du projet par la recherche d'investisseurs, principalement émiratis et donc par la promotion de ces derniers à travers ce projet. En raison de la forte logique capitaliste qui imprègne son projet et du statut prioritaire que lui confère le sceau royal (Mouloudi, 2010), l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg peut être naturellement interrogée quant à ses modes de faire.

¹ Un dahir est un décret royal. Il sert d'une part à promulguer les lois proposées par le gouvernement, d'autre part à nommer les hauts fonctionnaires, walis, gouverneurs, etc.

a) Manque de concertation avec les acteurs locaux et la population

Si, officiellement, l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg est gérée par un conseil d'administration composé des présidents de la région, des conseils communaux, et des chambres de l'industrie et de l'artisanat concernées, il faut cependant reconnaître qu'elle n'est, en réalité, contrôlée ni par le Parlement, ni par les élus de l'agglomération. Le soi-disant avantage qu'elle détient en tant qu'accélératrice du processus d'aménagement de la vallée, puisqu'elle permet surtout d'éviter les débats politiques, présente aussi un sacré inconvénient : celui de mettre à l'écart les élus locaux, tant vis-à-vis dans l'élaboration du projet, que dans sa mise en œuvre (Mouloudi, 2010). En octobre 2008, la commune urbaine de Salé a même refusé, lors de ses délibérations, le Plan d'Aménagement Spécial du Bouregreg¹. Si cette réaction des élus est facilement assimilable à l'effet des pressions de la population et des associations mécontentes sur les acteurs du territoire, à la recherche de clientèle électorale, elle reste révélatrice d'un réel décalage entre le niveau local qui pèse trop peu face aux hautes sphères de l'agence royale.

Les élus politiques ne semblent pas être les seuls concernés par cette mise à distance. En effet, en créant l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, SM le Roi Mohammed VI a volontairement mis en place une structure se substituant aux pouvoirs locaux. Le champ d'action de ces derniers s'est retrouvé littéralement amputé de toute la zone du périmètre du projet. Ainsi, la Wilaya, qui détient un rôle assez important en matière d'urbanisme, puisqu'elle coordonne notamment les acteurs publics sur le territoire, et l'Agence urbaine, son principal outil opérationnel, se sont vues privées de leurs compétences sur ce territoire. Si ces acteurs publics affirment être consultés régulièrement par l'AAVB et assurent l'authenticité d'une collaboration étroite avec elle, ils reconnaissent cependant qu'ils n'apparaissent dans « son » processus de décisions qu'en « restant dans les coulisses ». Le directeur de la division urbanisme et environnement tient d'ailleurs à rappeler la nécessité de l'autonomie d'une telle structure afin d'assurer la « tranquille » mise en œuvre de « ses » projets². Pis encore, le mode de faire de l'AAVB vis-à-vis des autres acteurs semble cautionné : « *la concertation des élus dont les opinions politiques divergent, est trop difficile, elle aurait retardé la dépollution du fleuve* » (Gotabi, 2011). Il s'avère alors que sous prétexte que l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg se charge d'un projet essentiel pour l'agglomération de Rabat-Salé, qu'importent ses excès, les autorités publiques locales n'ont plus d'autre choix que de s'en remettre à cette structure ad hoc et ne jurent plus que par elle.

Par ailleurs, et c'est certainement ce qui lui vaut le plus les critiques de la part de ses détracteurs, malgré l'affichage d'une philosophie de transparence et de respect, la consultation de la population, tout au long du projet, laisse visiblement à désirer. Légalement, l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg n'est pas tenue de solliciter les habitants ou les associations locales pour pouvoir décider du projet. Ceci est justifié une fois encore par une volonté forte de ne pas ralentir le projet. force est de

¹ Voir « Les réactions de la société civile dans la production des grands projets urbains au Maroc », *Les Annales de la Recherche urbaine*, juillet 2010

² D'après un entretien avec M. Gotabi, directeur de la division urbanisme et environnement à la Wilaya, datant du 18/03/2011.

constater que la concertation prônée par l'AAVB n'existe pas que sur le papier glacé des brochures de la cellule communication. Du côté associatif, l'Association Bouregreg se trouve, en revanche, largement impliquée. Que ce soit au travers des « chantiers du Bouregreg », des colloques et autres manifestations qu'elle a organisés, tous n'ont finalement servi qu'un seul et même but : cautionner sans condition et légitimer les actions de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg¹ (Mouloudi, 2010), mais surtout lui offrir un nouvel outil de communication attestant de l'existence réelle de cette concertation tant revendiquée. Cette association joue un rôle clé dans le relai et le processus d'acceptation auprès de la population, du projet Bouregreg. Enfin, si la population s'est vite sentie mise à l'écart par ce projet qui semble ne pas s'adresser à elle, ce n'est pas pour autant qu'elle s'est laissée faire en silence². Certains groupes ont choisi la formation d'associations ou de coopératives pour mieux revendiquer leurs droits face à l'AAVB³, d'autres, se sont attelés à remettre en cause et dénoncer le mode de faire de l'AAVB par le biais d'ONG telles que l'Instance Nationale de Protection des Biens Publics ou les médias (Mouloudi, 2010).

Malgré toutes ces initiatives locales, il apparaît que l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg est le maître-décideur sur le périmètre du projet. L'agence urbaine, les communautés urbaines et la Wilaya ne sont quasiment pas consultées, de la même façon que les associations ou la population. Aucune de ces parties ne prend réellement part au projet et ceci est totalement occulté par le fait que le projet d'aménagement du Bouregreg porte le sceau royal. L'intégration de celui-ci et son appropriation sont mises à mal car l'absence de concertation qui l'entoure entraîne nécessairement une rupture avec les dynamiques locales, malgré les quelques volontés d'en faire un projet structurant et fédérateur de la politique urbaine régionale. La concertation telle que la conçoit l'AAVB ne sert qu'à ménager un peu plus la population et les acteurs locaux. « *Personne n'a le droit de s'exprimer, les gens subissent une épée de Damoclès face à l'initiative royale* » (Nabil Rahmouni, 2011).

b) Contradictions réglementaires

Le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg porte en son sein plusieurs contradictions qu'il convient de mettre au clair. A la lecture des textes instituant l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg⁴, plusieurs incohérences frappent l'esprit. Tout d'abord, il y est écrit que l'AAVB est tenue de communiquer sur le projet et que les acteurs locaux peuvent formuler des propositions, mais il n'est nulle part indiqué comment celles-ci seront prises en compte. Il semble donc que c'est uniquement un effet d'annonce. A titre d'exemple, le Plan d'Aménagement Spécial, évoqué précédemment, n'a pas été approuvé par l'une des communautés urbaines (Salé), ce qui n'a pourtant pas empêché l'AAVB de le faire approuver en 2009, par décret du

¹ Voir Clément Plaà, *Les marges du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg*, 2009

² Barthel & Mouloudi, *Waterfronts de Casablanca et de Rabat : un urbanisme de projet*, dans la revue *Urbanisme*, 2009

³ La mal-organisation des populations fragiles ou peu influentes avaient déjà été relevée par Clément Plaà dans son mémoire (2009) comme source principale de l'échec des négociations.

⁴ Dahir et décret d'application de la loi 16-04 relative à l'aménagement et à la mise en valeur de la vallée du Bouregreg

Ministre. Par ailleurs, ce PAS entre en contradiction avec plusieurs autres documents d'urbanisme initiaux, notamment le Plan d'Aménagement de Rabat-Salé et le plan de respect des remparts. Ainsi, les textes du SDAU¹ de 1991 préconisaient une préservation des berges du Bouregreg présentant un fort intérêt écologique ; une injonction qui n'a pas été respectée par l'urbanisation mise en œuvre.

Enfin, le Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg se contredit lui-même au fil du temps. En effet, plusieurs exemples permettent d'illustrer ce propos, notamment la réglementation concernant la hauteur des bâtiments de Bab al Bahr. Initialement, le parti d'aménagement (PAG 2003) prévoyait des hauteurs de R+2 maximum afin de ne pas casser les lignes paysagères et bâtis existantes (skyline). Pourtant, lors de notre déplacement à Rabat en mars 2011, nous avons constaté que cette préconisation n'avait pas été respectée, puisque plusieurs bâtiments s'élèvent aujourd'hui à R+3. Non seulement ces bâtiments n'observent pas le PAG de 2003, mais ils contredisent totalement un des points phares du projet : celui de la réconciliation entre les villes ennemies mais jumelles de Rabat et Salé. En effet, lorsque le PAVB se vante, à travers les brochures publiées, d'être le nouveau « trait d'union » entre les deux cités, et que nous observons qu'il n'est plus possible de distinguer un minaret slaoui depuis les quais de Rabat, il est alors permis d'émettre des doutes quant à la véracité de tels propos de la part de l'agence. Pour quelles raisons la médina de Salé se retrouve véritablement masquée ?

Le port de pêche constitue aussi une étape floue du projet d'aménagement de la vallée. Ce même PAG de 2003 explique en détail pourquoi il est préférable (pour des raisons pratiques et de sécurité) d'implanter le nouveau port atlantique sur la rive côté Rabat (voir figure 3). Pourtant, ce port atlantique a vu le jour en 2009 côté Salé (voir figure 4). *« Deux possibilités d'implantation du port atlantique ont été étudiées : un site au nord de la jetée de Salé et un site au sud de la jetée de Rabat. Le premier site s'avère très exposé à l'action de la mer compte tenu des directions dominantes de la houle (Nord-Ouest), ce qui nécessitera des ouvrages de protection importants. De plus, son intégration urbaine est difficile à cause de l'absence de terrains pouvant être aménagés et de la proximité immédiate du cimetière le long du front de mer. »* (AAVB, 2003)

¹ D'après les paragraphes 8.3.3 notamment sur la « Reconnaissance des sites et paysages à protéger »



Figure 4 : Plan du projet Bab Al Bahr en 2003 (Source : AAVB, PAG de 2003)



Figure 3 : Plan de Bab Al Bahr en octobre 2009 (Source : publication de l'AAVB "état d'avancement des projets")

Ces remaniements perpétuels du projet et ses contradictions mettent en doute sa prétendue utilité publique et laissent croire à un projet évoluant plutôt au gré des aménageurs d'une agence oligarque que suivant les besoins de la population.

c) Une agence au fonctionnement opaque

La gestion interne de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg en elle-même prête à confusion. Mis à part le directeur général, Lemghari Essakl, coraqué par le Roi, et donc très médiatisé, l'organigramme de l'AAVB a longtemps été occulté par le public. En février 2011, celui-ci a été rendu officiel lors de sa publication sur le site Internet (complètement remodelé depuis) du projet. Celui-ci reste flou (aucune personne nommée aux différents postes n'est signalée) et semble comporter plusieurs incohérences ou imprécisions flagrantes avec la réalité, notamment l'absence de mention de la direction de l'action sociale. Ce volet faisant partie des quatre axes majeurs du projet (à travers l'objectif « *citoyenneté* »), il semble étrange qu'aucun membre¹ de cette direction n'apparaisse dans cet organigramme. Est-ce à dire qu'il existe une volonté de ne pas communiquer sur le volet social de cette opération afin de ne pas effrayer les investisseurs ? A moins que celui-ci ne constitue pas l'une des priorités internes de l'agence ?

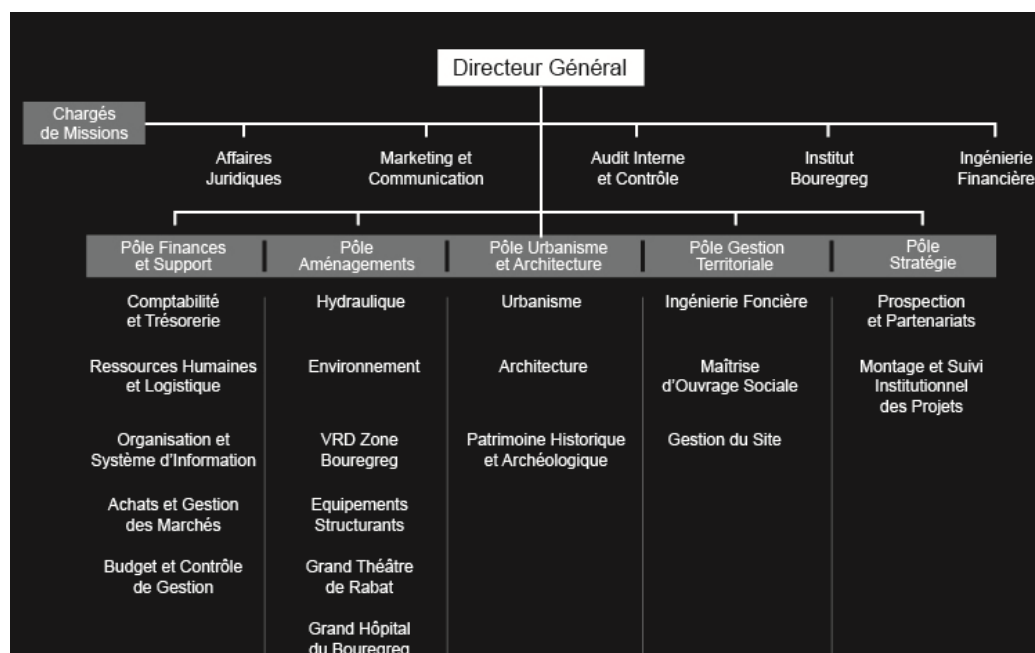


Figure 5 : Organigramme de l'AAVB (Source : site web de l'AAVB)

Il est en réalité possible d'obtenir un organigramme plus détaillé, et ce, toujours par le biais du site internet. Il faut pour cela entrer dans le champ de recherche le nom d'une personne dont on est sûr qu'elle travaille à l'AAVB et sera inscrite dans l'organigramme (tous n'y apparaissent pas). Cette laborieuse chasse à l'information quant à la gestion interne de l'AAVB contredit la volonté de transparence affichée dans ses multiples brochures. Elle est également révélatrice des difficultés que peuvent rencontrer les personnes voulant revendiquer leurs droits ou émettre des propositions auprès de

¹ Nous avons notamment rencontré M. Zitouni et M. Benmimoune à cette division

l'AAVB. Contacter la personne adéquate qui pourra prendre en charge une affaire précise, semble relever du parcours du combattant. Nous en avons fait l'expérience à travers ce projet de fin d'études : ayant sollicité en premier lieu les services « aménagement et urbanisme », nous n'avons pu être accueillis que par les services marketing et communication, toute demande d'entretien avec une division quelconque nécessitant le dépôt ou l'envoi d'une lettre officielle à M. Essakl, le directeur général. La disponibilité des membres de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, soi-disant à l'écoute de la population locale semble donc compromise.

De plus, il s'avère qu'une rotation régulière des postes est opérée au sein de l'AAVB. Il apparaît ainsi courant qu'un directeur de l'action sociale soit promu ensuite à la direction de la Marina, puis à la direction de l'Institut Bouregreg¹. La question évidente de savoir si les compétences requises pour ces postes relèvent du domaine d'exercice (action sociale, marina, etc.) ou bien du simple champ de la communication, est ici plus que légitime. Au regard des divers entretiens que nous avons effectués, il semble que les fonctionnaires de l'AAVB sont excellents dans l'exercice du discours. Le fait de ne nommer pas plus de deux années consécutives la même personne à un poste présente néanmoins l'avantage, pour l'AAVB, de brouiller les négociations et de ne pas rendre visible les acteurs majeurs. Les personnes en charge des dossiers en connaissent donc rarement les détails historiques. Ainsi, la population ou le contre-pouvoir entrant en jeu dans les processus de négociations ou de litiges, se retrouvent perdus dans les méandres de l'administration interne de l'AAVB et incapables de mener à bien une quelconque démarche de revendication.

d) Gestion du site à l'avenir ?

Une autre conséquence de la création d'une structure ad hoc pour la réalisation de l'aménagement de la vallée du Bouregreg est la difficulté de projeter une gestion du site à l'avenir. La gestion actuelle, privant les autorités publiques de toute intervention à l'intérieur du site, et l'opacité autour des futures zones de développement, encore trop peu précisées, (séquences 3,4, 5 et 6) confortent les incertitudes quant au devenir de ce territoire. Evidemment, il n'est pas nécessaire, surtout pour un projet de cette envergure dont l'aménagement s'étale sur plus d'une dizaine d'années, de prévoir de façon précise l'ensemble des futures opérations. Cependant, ici, il s'agit d'un manque de stratégie cohérente et réaliste dont les effets sur la ville peuvent être considérables. L'achèvement de la réalisation du projet posera nécessaire la question des conditions de passation du pouvoir aux autorités publiques locales. En effet, comment sera géré le passage du pouvoir de l'AAVB, institution efficace, aux pleins pouvoirs et riche, aux autorités publiques dont la faiblesse des moyens humains et financiers avait conduit à l'abandon de la vallée ?

¹ Nous avons réalisé un entretien en présence de M. Zitouni (actuel directeur de l'action sociale), M. El Mejjati (actuel directeur de la marina et ex-directeur de l'action sociale) et M. Rherras (actuel directeur de l'Institut Bouregreg, ex-directeur de la marina, ex-ex directeur de l'action sociale)

22. Effets d'une nouvelle forme de maîtrise d'ouvrage basée sur les partenariats public/privé

Plus qu'un nouveau type de structure en charge de sa mise en œuvre, le Projet d'Aménagement pour la Vallée du Bouregreg est aussi original dans le sens où il induit également une nouvelle forme de maîtrise d'ouvrage. Le partenariat public-privé est ici au cœur de l'aménagement. Le projet, s'étendant sur un périmètre d'une ampleur considérable, a été scindé en 6 séquences. Globalement, il s'agit de faire intervenir un investisseur (la plupart du temps Emirati) différent pour chacune d'entre elles. Ainsi, la société d'investissement et de développement immobilier Al Maabar, filiale d'Abu Dhabi, est partenaire de la séquence Bab al Bahr (n°1) qui sera livrée en 2012. Initialement, Sama Dubaï, filiale de Dubaï Holding, était le financeur à hauteur de 50% de la séquence n°2, baptisée Amwaj. Cependant, en janvier 2009, confronté à des difficultés financières, le partenaire Emirati suspendu sa participation dans le projet, sans pour autant s'en retirer. Cette action a gelé l'avancement de la séquence pendant plus d'une année, le temps que l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg puisse trouver de nouveaux investisseurs. Non seulement les travaux s'en sont retrouvés ralentis, mais la nature même du projet a changé : la cité vénitienne initialement prévue ne pourra voir le jour, faute de moyens.

A travers l'exemple de Sama Dubaï, on peut imaginer les conséquences hasardeuses que peut engendrer l'implication des joint-ventures dans les mégaprojets. Au final, la stratégie à long terme du Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg nous semble contrariée par un montage qui se fait nécessairement au coup par coup, suivant les aléas et opportunités présentes. On peut s'interroger encore une fois sur la pertinence de l'optique économique du projet d'attirer des investisseurs face à celle de promouvoir un réel développement local.

Un des atouts non négligeable de ce système d'acteurs, pour les investisseurs, réside dans l'unicité de l'interlocuteur-aménageur. L'AAVB étant en lien direct avec le Roi Mohammed VI et les Princes Emiratis, le marocain lambda est légitime de s'inquiéter quant au sens donné au développement de la vallée. S'agit-il d'un aménagement pour l'amélioration de son cadre de vie ou en faveur de l'attraction de capitaux financiers ?

3. Les effets contradictoires des standards internationaux

Nous entendons ici par standards internationaux, « *la diffusion d'un urbanisme libéral générique – au sens où il se retrouve partout dans le monde – puisant ses références dans des concepts internationaux (marina, gated communitie, city sport, CBD...) et reproduisant comme ailleurs des formes urbaines standardisées (tours, compounds, objets architecturaux signés par des « starchitectes » du gotha international tels Zaha Hadid, Jean Nouvel ou encore Rem Koolhaas).* » (Barthel, 2010). Il s'agit donc de montrer les effets d'une telle démarche qui s'avère être fondatrice des « modes de faire » du PAVB.

31. Une offre de standing pour une clientèle aisée

Le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg suppose des opérations prestigieuses en respectant une stratégie de standardisation internationale ; l'objectif étant l'attraction d'une clientèle issue des classes sociales aisées. En effet, les promoteurs des opérations immobilières résidentielles et hôtelières en cours de réalisation au niveau de la séquence Bab al Bahr, ainsi que celles prévues sur les autres séquences du projet, cherchent à attirer une clientèle aux moyens financiers conséquents, nationale comme internationale. Cet objectif ne peut être atteint qu'en créant un environnement de vie conforme aux exigences d'une clientèle de luxe notamment en permettant l'implantation de franchises internationales, en matière commerciale. En 2009, Clément Plaà¹ constate que « *l'AAVB s'oriente vers des prix proches de ceux pratiqués pour les appartements de standing du quartier Agdal² à Rabat, soit entre 15 000 et 20 000 Dh/m² (soit environ 160 000 euros un appartement de 80m²)* » (Plaà, 2009). Ainsi, les obligations de rentabilité d'opérations de prestige coûteuses, notamment en ce qui concerne le projet immobilier de Bab al Bahr, montre bien que « *la classe moyenne marocaine n'aura pas la possibilité de vivre dans ce quartier.* » (Plaà, 2009). Tout comme pour le méga-projet de Casablanca Marina programmé également pour « *attirer investisseurs internationaux, grandes enseignes commerciales [...] et cadres haut de gamme désireux d'acquérir ou de séjourner dans un logement haut de gamme* » (Barthel, 2010), ces objectifs élitistes sont clairement assumés par l'aménageur (AAVB) à travers sa stratégie de marketing et la conception de formes urbaines calquées sur les modèles internationaux.

a) Une stratégie marketing clairement élitiste

La campagne de marketing réalisée par l'agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, pour la promotion de ces opérations immobilières est révélatrice d'une stratégie visant l'implantation d'une classe sociale de haut rang. En ce qui concerne le projet immobilier Bab al Bahr, la stratégie promotionnelle s'appuie sur l'affichage d'« *une gamme d'unités résidentielles et hôtelières de qualité* » et de la création d'une cité « *animé[e] de boutiques, de musées à thèmes et de galeries d'art* ». Nous retrouvons bien ici les réponses aux exigences particulières d'une clientèle aisée recherchant une offre de standing. L'agence évoque, par ailleurs, la recreation d'une « *version luxueuse et moderne* » du style architectural retrouvé dans les anciennes médinas de Rabat et Salé. Autrement dit, elle « habille » de couleurs locales les standards internationaux des opérations destinées à accueillir des cadres, en s'appuyant sur le patrimoine bâti.

De plus, afin de mieux séduire une clientèle exigeante, la stratégie marketing de Bab al Bahr développe fortement une série d'arguments pour lesquels, les classes sociales aisées sont particulièrement sensibles, comme « *un cadre de vie exceptionnel* » avec « *vues imprenables sur les Oudayas, le paysage offert par le fleuve Bouregreg et l'océan Atlantique* » et les atouts d'accessibilité, de sécurité et de confort.

¹ D'après son mémoire intitulé « Les marges du Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg : Intégration et négociations.

² Agdal est l'un des quartiers les plus réputés de Rabat qui abrite une population plutôt aisée composée en majeure partie d'intellectuels. On y retrouve le siège de certaines administrations et ministères puis surtout de nombreux restaurants, cafés réputés et franchises de boutiques de marque.

L'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg appuie fortement son discours sur les standards internationaux en mettant en avant les noms de sociétés occidentales prestigieuses qui ont été engagées pour la maîtrise d'œuvre de Bab al Bahr et des opérations d'aménagement à venir sur les autres séquences du projet. L'exemple le plus significatif est celui du prestigieux cabinet d'architecture anglais Foster & Partners, engagé pour la réalisation des plans architecturaux du projet immobilier, qui présente un atout indéniable au regard des attentes d'une clientèle solvable.

Par ailleurs, les panneaux publicitaires, installés autour des différents chantiers en cours, mettent systématiquement en scène des images de personnes aisées à l'apparence occidentale.

b) La marina, un standard indispensable

La construction d'une marina paraît dès le début du projet comme un élément fédérateur et indispensable pour répondre aux standards internationaux. La marina est d'ailleurs la première grande opération qui a été menée à bien sur la totalité des opérations prévues par le projet Bouregreg. En effet, la « *Bouregreg Marina* », termes employés par l'AAVB, est opérationnelle depuis mars 2008. Cette dernière est composée d'un bassin de 4,2 hectares pouvant accueillir 250 bateaux ainsi qu'un terreplein de 4 hectares occupés par des restaurants et cafés.

Elle apparaît comme un moyen essentiel pour augmenter l'attractivité et la compétitivité de la capitale marocaine à l'égard des métropoles côtières européennes qui sont toutes dotées de ce type d'équipement. La plaisance n'est évidemment pas un loisir que peuvent se permettre la majeure partie des habitants locaux mais bien les plus riches



Figure 6 : La "Bouregregmarina" depuis les nouveaux quais de Rabat (Source personnelle)

d'entre eux ainsi qu'une clientèle internationale en transit dans la capitale du royaume.

Cette marina présente tous les éléments marquants d'un lieu qui ne peut être fréquenté que par une certaine tranche de la société. Les tarifs élevés des restaurants et des cafés, aux enseignes rappelant des lieux étrangers telles que « Le Matelot » ou le « Venezia Ice », bordant le bassin de plaisance témoignent de ce constat. D'ailleurs, dans certains articles de la presse locale, on évoque parfois l'idée du « *quartier d'Agdal¹ qui déménage à Salé* » (Ajmi). Ces mêmes articles décrivent « *un endroit « chic » [qui] s'installe enfin à salé* », fréquenté par une « *clientèle remarquable* ». Ces constats reflètent bien l'attractivité réussie grâce à la mise en œuvre des standards internationaux destinés aux populations rbatis et slaouis² les plus riches.

¹ Agdal est un quartier aisé de Rabat. Abrutant les administrations, les ministères, les commerces et les universités, il est considéré comme le nouveau centre ville de la capitale et véhicule une image de quartier huppé.

² Habitants de Rabat et de Salé

32. Des décalages marquants avec le contexte local

L'observation des premières réalisations du PAVB nous permettent de faire certains constats quant aux effets dommageables d'un projet qui n'a que très peu de relation avec l'environnement de la vallée et la population locale. En effet, les chantiers de la « *Bouregreg Marina* » et des projets résidentiels et touristiques de la séquence Bab al Bahr reflètent clairement la rupture flagrante que constitue la fabrication de ce morceau de ville au sein du tissu urbain, des caractéristiques paysagères de la vallée et des dynamiques locales.

a) Une discontinuité visible

Les chantiers en cours de la séquence Bab al Bahr, la plus avancée sur l'ensemble du PAVB, révèlent au fur et à mesure de leur avancement, une rupture visuelle marquante à la fois, par rapport à l'agglomération et au paysage naturel de la vallée. Tout d'abord, les hauteurs des bâtiments constituant le « front fluvial »¹, déjà en construction et destinés au résidentiel de haut standing, matérialisent visuellement une séparation significative entre les deux villes de Rabat et Salé. Ce sentiment est partagé par l'ensemble des professionnels (urbanistes, architectes), chercheurs et citoyens que nous avons eu l'occasion d'interroger à ce sujet. Certains d'entre eux affirment que ces bâtiments « *vont aggraver la rupture [sensible] entre Rabat et Salé* ». Effectivement, tel que nous l'avons déjà précisé précédemment, les premières constructions correspondant à des immeubles R+3, masquent complètement la médina de Salé et ses remparts qui sont plutôt de type « bâti bas », s'élevant entre 7m et 15m de hauteur en général (PAS, 2008).



Figure 7 : Constructions de Bab Al Bahr avec la médina de la Salé en arrière-plan vues des nouveaux quais de Rabat (Source personnelle)

¹ Termes utilisés par l'AAVB pour désigner les bâtiments construits au plus proche du fleuve Bouregreg et derrière lesquels se développe le reste du projet immobilier de Bab al Bahr.

Ainsi, une personne située au niveau du nouveau quai du côté de Rabat ne peut plus distinguer les remparts ni même le minaret de la principale mosquée de la médina de Salé, du fait de la hauteur des nouveaux bâtiments construits dans l'embouchure. Ces constructions sont-elles le fruit d'une volonté inavouée d'occulter la médina de Salé ? L'AAVB ne se fixe-t-elle pas, là encore, des objectifs contraires à ceux annoncés ? Alors que les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles de la vallée du Bouregreg représentent un potentiel fort pour articuler les deux villes, Nabil Rahmouni, architecte et président de l'association *Sala Moustaqbal*, confirme que « *le PAVB va à l'encontre d'une continuité urbaine* ». Ce dernier ajoute qu' « il n'y a pas de conception globale donc pas de jonction entre les deux rives ». Les actuels chantiers de la séquence Bab al Bahr constituent encore une fois une preuve visible et irréfutable de la déconsidération de la part des aménageurs, d'une conception urbaine globale à l'échelle de l'agglomération qui participe véritablement à « recoudre » les deux villes de Rabat et Salé. Effectivement, le « *joyau architectural* » créé par Foster & Partners sur lequel l'AAVB appuie toute sa campagne promotionnelle, constitue en réalité une architecture conçue selon les standards en vogue actuellement en Europe, visiblement en contradiction avec les formes urbaines et architecturales autour de la vallée, notamment avec les trames urbaines denses des médinas de Rabat et Salé.



Figure 8 : Localisation du projet immobilier de Bab Al Bahr entre les deux médinas de Rabat et Salé (Réalisation personnelle)

De plus, ces constructions en contrebas de la vallée, donc à la vue de tout le monde, modifient considérablement le paysage de l'embouchure du fleuve Bouregreg. Les formes brutales de ce même joyau architectural tout comme le bassin de plaisance de la marina traduisent un non-respect apparent des perspectives créées par l'environnement

naturel de l'embouchure et des méandres du fleuve Bouregreg (Voir figures 9 et 10). Ainsi, du point de vue de l'aspect paysager, certains acteurs locaux impliqués comme Nabil Rahmouni, constatent que « la mémoire du lieu est balayée au profit des investisseurs ».



Figure 10 : Constructions du projet immobilier Bab Al Bahr (Source personnelle)



Figure 9 : Projet immobilier Bab Al Bahr (à droite) dans l'embouchure du fleuve (Source personnelle)

b) Les conséquences d'une intégration spatiale compromise

Au-delà de la rupture visuelle créée à la fois entre les deux villes et au sein de la vallée du Bouregreg par les constructions de la séquence Bab al Bahr, il paraît évident de remettre en question l'intégration spatiale des projets de cette séquence qui visent l'implantation d'une clientèle d'un niveau de vie largement supérieur à ceux des populations originaires des quartiers alentour tels que la médina de Salé. Quelles peuvent-être les conséquences d'un aménagement de haut standing conçu pour une clientèle plutôt fortunée sur une zone frontalière avec la médina de Salé¹, concentrant des lieux emblématiques régulièrement fréquentés par les habitants des quartiers et arrondissements de la ville de Salé plutôt populaires ?

Tout d'abord, l'action de l'AAVB sur un « *espace non-vierge* » (Plaà, 2009) que constitue le périmètre de la séquence Bab al Bahr, a fait naître un fort sentiment d'injustice au sein de la population locale et particulièrement au sein des quartiers de l'arrondissement Bab Lamrissa de Salé², directement touchés par le PAVB. En effet, « l'asymétrie de pouvoir » entre l'AAVB et les résidents de ces quartiers dans les négociations concernant les procédures d'expropriation (non-respect des montants d'indemnités) est la principale source de ce sentiment d'injustice face à un « aménageur tout puissant »³. Selon Nabil Rahmouni, représentant associatif d'une partie de cette population locale, « *Les habitants et la ville de Salé se sentent dépossédés de leurs valeurs et de leurs terrains.* ». Ainsi, l'installation d'une population plutôt fortunée au détriment d'une autre qui l'est beaucoup moins pourrait générer d'importantes difficultés de cohabitation à l'échelle de la séquence Bab al Bahr.

Les futures résidences de haut standing de Bab al Bahr seront confrontées brutalement au voisinage avec des quartiers d'habitations beaucoup moins prospères dans l'ensemble et où le tissu urbain est parfois en mauvais état ou en cours de dégradation. Même si le taux de pauvreté de la médina de Salé avoisinant 7%⁴, reste inférieur à la moyenne nationale (12% en milieu urbain), il est largement supérieur à celui de Rabat estimé à 2,4% et surement davantage par rapport à celui d'un quartier concentrant une population d'« élites » tels que ceux de Bab al Bahr actuellement en construction. Ainsi, de quelle manière la confiscation d'un espace ressentie par une population locale dans l'ensemble beaucoup moins aisée que celle visée par le PAVB, pourra-t-elle être gérée dans un périmètre concentrant certains lieux emblématiques et populaires ? A titre d'exemple, la plage de Salé, située dans le périmètre d'action de l'AAVB, est un lieu très populaire dans la ville qui ne pourrait être réservée à une élite. Selon Nabil Rahmouni, « *les habitants de Rabat et Salé vont seulement traverser la zone sans s'arrêter alors que la vallée présente de forts intérêts paysagers* ».

Le sentiment de confiscation d'un espace au profit de classes sociales aisées est d'autant plus accentué par les aménagements réalisés autour de la marina. Effectivement, la « *Bouregreg marina* », « *site d'exception* » selon sa description auprès de ses clients, est

¹ Marginalisation de la médina de Salé

² Voir figure 2

³ Voir « Les marges du Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg : Intégration et négociations. » de Clément Plaà.

⁴ D'après le « Profil de Salé », de Béatrice Allain-El Mansouri

entourée de hautes barrières et son entrée est surveillée par deux vigiles. Mekhi Zouaoui, responsable de l'association Bouregreg, agissant dans le sens des objectifs de l'AAVB, décrit cet aménagement comme faisant partie d'un « *phénomène de « dissuasion » [nécessaire] contre le vagabondage au sein du périmètre du projet afin d'éviter notamment le non-respect du mobilier urbain* ». Ne serais-ce pas là les premières formes évidentes d'un aménagement élitiste, évitant l'intrusion de certaines classes sociales de la population locale dans un souci sécuritaire exigé par une clientèle de standing ?

c) Des modèles importés sans les conditions de leur appropriation locale

A travers la PAVB et la concrétisation de la séquence Bab al Bahr, la superposition de standards internationaux montre également ses effets contradictoires dans la mise en œuvre opérationnelle du projet et particulièrement vis-à-vis des techniques de construction. En effet, la construction d'un « joyau architectural » comme l'entend l'AAVB ne peut être réalisée selon les techniques de construction traditionnelles marocaines qui réduiraient de son prestige auprès de la clientèle visée. C'est pourquoi, les techniques de construction utilisées dans les chantiers de Bab al Bahr sont les mêmes que celles généralement présentes dans les pays d'Europe et notamment en France. Nabil Rahmouni¹ précise que ce sont uniquement des entreprises et bureaux d'études français et étrangers qui ont été mobilisés pour la maîtrise d'œuvre du projet. Cependant, la main d'œuvre employée dans les chantiers est d'origine locale et donc habituée aux techniques de construction traditionnelles au Maroc. Ainsi, la superposition de techniques de construction répondant à des standards internationaux et d'une main d'œuvre locale crée de nombreuses incohérences et lenteurs sur les chantiers actuels du Bouregreg. Les exemples les plus fréquents concernent la construction des parois pour lesquelles les méthodes françaises sont imposées à la main d'œuvre marocaine qui n'a nullement été formée dans ce sens. Dans de nombreux cas, les parois ont dû être retravaillées ou même détruites après construction. Ces dysfonctionnements dans la réalisation physique des opérations sont révélateurs des troubles qui persistent dans la logique du projet. L'AAVB se retrouve à s'approprier à tout prix des standards internationaux malgré les complications qu'elle rencontre (du fait de leur incompatibilité avec le contexte local) pour les appliquer. Au regard de l'aménageur, les bénéfices de la mise en œuvre de standards internationaux résident avant tout dans l'image de marque qu'ils transmettent au PAVB.

D'autre part, concernant la marina, il nous paraît important de souligner la mise en œuvre d'un modèle international de tourisme dans un contexte qui n'est pas préparé à la gestion et au fonctionnement d'un tel équipement. En effet, les plans pour la création de la marina ne prévoyaient initialement, aucun poste de douanes ni de capitainerie pour gérer le bassin de plaisance². Aujourd'hui encore, l'aspect opérationnel de la marina n'est pas assuré car il n'y a aucun poste de réparation et d'entretien des bateaux et encore moins de personnel formé sur place pour ces postes nécessaires au bon

¹ L'association Sala Moustaqbal dont Nabil Rahmouni est membre fondateur, avait d'ailleurs organisé deux colloques dont un avant les premières opérations du PAVB, réunissant plusieurs experts afin de discuter de la viabilité du projet et de suivre son évolution.

² Informations recueillies auprès de Nabil Rahmouni.

fonctionnement d'une marina. De plus, l'acheminement difficile des bateaux de l'embouchure jusqu'au bassin de plaisance n'a pas été pris en compte et il n'existe pas de pilotes expérimentés disponibles pour venir en aide rapidement à une embarcation quelconque. A travers ces observations, nous sommes en mesure de constater que la marina constitue une image de marque fondamentale dans la stratégie marketing de l'aménageur qui ne se soucie ni de l'impact d'un tel aménagement sur le contexte local ni même, au départ, de son aspect opérationnel pour assurer son bon fonctionnement.

33. Des perspectives encore plus ambitieuses qui interrogent sur les effets

Les enjeux-phare du PAVB au niveau de la capitale du royaume, définis selon les vœux du roi, couplés à une stratégie globale d'internationalisation mènent à l'émergence de projets démesurés sensés développer l'image d'une grande métropole à l'échelle mondiale. Ainsi, les différentes séquences futures prévoient des aménagements encore plus prestigieux et ambitieux que ceux déjà entrepris jusqu'à aujourd'hui. Les contrastes avec l'environnement et le contexte socio-économique local en seront d'autant plus marqués. Effectivement, telle qu'elle est décrite par l'AAVB, la séquence Bab al Bahr prévoit par la suite la construction d'un centre d'affaires. Ce projet ne fait pas encore l'état d'études précises mais l'AAVB évoque la délimitation d'une « zone tertiaire » qui abritera un « business district » constitué d'espaces de bureaux, de magasins et d'un hôtel d'affaires.

En ce qui concerne la séquence 2 dénommée Al Sahat Al Kabira, une convention de financement a été signée dernièrement, le 5 novembre 2010, entre le ministère de l'intérieur, le ministère de l'économie et des finances et l'AAVB pour la réalisation du « grand théâtre de Rabat » (Voir figure 11). Ce projet représente un coût total de 1,4 milliards de dirhams soit 120 millions d'euros. Le cabinet d'architecture Zaha Hadid Architects considéré comme « l'un des meilleurs cabinets au monde » par le maître d'ouvrage (AAVB), a déjà été désigné par l'AAVB. A ce propos, il convient de souligner que l'appel aux « architecte-stars » internationaux (Foster, Hadid, etc.) fera apparaître le projet dans toutes les revues internationales d'architecture, ceci est encore un biais pour se faire connaître des promoteurs étrangers. Dans sa stratégie de communication, l'AAVB évoque la réalisation d'un « édifice au design futuriste » sur une superficie totale de près de 80 000 m² qui constituera un « repère architectural et urbain à l'échelle internationale ». M. Lemghari Essakl, directeur de l'AAVB ajoute dans un article du quotidien « Aouf » que le « *Grand Théâtre de Rabat va rivaliser avec les plus grandes structures culturelles du monde en termes d'architecture et d'équipements acoustiques* ». L'objectif premier de ce futur aménagement est bien de concevoir un édifice culturel monumental afin de « *hisser [la capitale du royaume] au rang des grandes capitales culturelles de la Méditerranée* » (AAVB, 2010), déjà toutes dotées d'un grand théâtre. Finalement, nous avons le sentiment que l'objectif de placer Rabat parmi les villes qui comptent en Méditerranée, à travers une imagerie reflétée par le projet, prend le dessus sur un aménagement tenant compte des attentes de la population de Rabat et Salé. au détriment de la recherche d'une intégration spatiale réussie dans le contexte local.



Figure 11 : Le futur « grand théâtre de Rabat » (Source : site web de l'AAVB)

4. Un morceau de ville qui oriente les politiques urbaines de Rabat et Salé

Le PAVB a pour vocation de devenir le fer de lance du développement de l'agglomération Rabat-Salé. A ce sujet, M. Sekkal, directeur du pôle urbanisme de l'AAVB, affirme que « *l'agglomération de Rabat-Salé va se développer autour du projet Bouregreg* ». En effet, l'influence de ce morceau de ville internationalisé se fait ressentir sur les politiques urbaines menées dans les médinas de Rabat et de Salé jouxtant le périmètre de la séquence Bab al Bahr du PAVB. D'ailleurs, dans le plan de sauvegarde de la médina de Salé, à l'initiative de la préfecture de Salé et du conseil de la ville, il est précisé que la sauvegarde de la médina « *a pour objet la requalification du tissu urbain et son intégration dans le grand projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg* ». Ainsi, dans un souci d'intégration spatiale du projet, l'AAVB participe en tant qu'acteur institutionnel aux projets de réhabilitation des médinas de Rabat et de Salé¹. La requalification du tissu autour du périmètre du PAVB est une composante essentielle pour réduire « *l'écart esthétique entre la médina paupérisée et un projet, dont la clientèle cible est une clientèle fortunée* » (Plaà, 2009). Néanmoins, cet « écart esthétique » n'est-il pas mis en avant pour réduire les écarts sociaux ? Effectivement, dans les deux cas, l'unique objectif de l'AAVB semble d'investir pour la réhabilitation des façades en périphérie immédiate du PAVB qui sont en situation de dégradation avancée, avec des quartiers touchés fortement par l'insalubrité, la promiscuité et la prolifération d'habitats de type bidonville. Pour la façade maritime de la médina de Rabat, « *l'agence a donc versé un montant global de 24 660 000 DH pour indemniser 259 bénéficiaires, dont 155 familles, 55 individus vivant seuls et 52 commerces.* » (Archimedia, 2007). Les mêmes logiques apparaissent au sein du projet Casablanca-marina où l'aménageur, Al Manar, une filiale privée de la holding CDG développement, s'engage sur la réhabilitation de la médina qui jouxte la marina. En effet, la contribution financière de l'aménageur pour « *l'embellissement de la médina* » (Mouloudi, Hicham

¹ Voir « Les marges du Projet d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg : Intégration et négociations. » de Clément Plaà.

& Barthel, Pierre-Arnaud, 2009) s'élève à 10 millions de dirhams dans le cadre d'un accord de partenariat signée en mars 2006 avec la commune urbaine de Casablanca¹.

Au même titre qu'Al Manar à Casablanca, l'AAVB, en contribuant aux projets de réhabilitation des médinas, semble agir avant tout pour cacher un environnement parfois qualifié de « misère urbaine » en souhaitant, par la suite, impulser une nouvelle politique de gestion de ces médinas grâce au tourisme. M. Sekkal affirme que le PAVB permettra de préserver les médinas « *en activant un processus de développement de la zone avec la création de riads, restaurants et le développement des activités touristiques autour.* » Il décrit la médina de Marrakech comme un exemple à suivre dans les médinas de Salé et de Rabat. L'objectif pour les aménageurs du PAVB est de stimuler la création d'espaces autour du PAVB en phase avec les attentes d'une clientèle fortunée. Il s'agit notamment d'appuyer et d'impulser le développement touristique des médinas. Dans ce sens, les objectifs de l'AAVB consistent en quelque sorte à poursuivre la stratégie d'internationalisation initiée par le PAVB vers les médinas de Rabat et de Salé et les autres quartiers proches du périmètre du projet, notamment par l'intermédiaire du tourisme. Le PAVB pourrait être décrit comme un morceau de ville internationalisé qui étend peu à peu sur le reste du tissu urbain qui l'entoure ses modèles et ses logiques sociales et économiques.

D'autre part, selon Abdelouahed Chehiti et Saïd Khouya, respectivement vice-président et président de l'association « Communiquons pour le développement »² au niveau du quartier Hassan à Rabat, les effets du PAVB sur les politiques urbaines de Rabat et Salé se reflètent également à travers la collecte des déchets. Rappelons que les deux villes de Rabat et Salé ont depuis des années déléguées ce service au privé. Jusqu'en 2011, la municipalité de Rabat déléguait ce service à quatre sociétés privées dont Véolia environnement. Les critiques contre ces sociétés se sont multipliées ces derniers temps en raison du non-respect de leurs engagements et donc de la présence d'une quantité importante de déchets qui jonchent les rues de la capitale. A ce sujet, les deux membres associatifs avec qui nous nous sommes entretenus, nous ont précisé que la conscience professionnelle des sociétés de collecte des déchets s'amointrie lorsqu'on s'éloigne du périmètre du PAVB. Ce dernier aurait donc une influence sur l'organisation de la collecte des déchets au sein des sociétés privées engagées dans le sens où les déchets aux abords d'un espace urbain répondant à des normes internationales se doivent d'être gérés proprement et correctement.

¹ Voir « Waterfronts de Casablanca et de Rabat : un urbanisme de projet » de Pierre-Arnaud Barthel et Hicham Mouloudi

² « Communiquons pour le développement » est une association de quartier qui a été créée en 2007 et qui regroupe 80 adhérents au niveau du quartier Hassan. Cette association s'implique particulièrement dans la gestion des déchets au sein du quartier et participe à l'animation sociale de ce dernier par l'organisation d'évènements culturels.

5. De la question du développement durable à travers le projet

51. Une communication intégrant les notions de durabilité

Jusqu'à aujourd'hui, l'AAVB a construit sa stratégie de communication selon quatre axes principaux plus ou moins détaillés selon les contextes locaux :

- L'environnement : « *La composante environnement s'inscrit dans une démarche écologique pour la préservation de la nature et l'amélioration du cadre de vie* »
- La citoyenneté : « *Par sa démarche participative, le projet Bouregreg se propose de concevoir un avenir meilleur aux générations futures, notamment à travers des programmes de formation et d'emploi qui offriront une qualité de vie idéale aux citoyens de Rabat et Salé* »
- La mémoire du lieu : « *Le respect de l'histoire impose la préservation de ses monuments, à l'image du projet de réhabilitation du Chellah ou de restauration des remparts et infrastructures des Oudayas* »
- Le transport : « *En assurant la fluidité, la mobilité et la facilité d'accès aux moyens de transport entre les villes de Rabat et Salé, le projet Bouregreg accélère le rythme d'intégration des deux villes jumelles.* »

L'AAVB dispose, dans son organisation, d'une direction marketing&communication qui diffuse activement des brochures et des supports de communication développant ces quatre axes de manière séduisante auprès de la population locale. Effectivement, de nombreux articles de presse sont publiés dans la presse locale ainsi qu'il existe un périodique sous le nom de « Bouregreg news » qui décrit l'avancement des chantiers du Bouregreg. Une multitude de brochures¹ est produite toujours en appuyant sur les aspects attrayants et séduisants décrit précédemment puis sur le projet de Tramway de Rabat-Salé pour lequel l'AAVB est maître d'ouvrage en partenariat avec les communes urbaines de Rabat et de Salé. Parallèlement, l'AAVB organise des conférences par le biais de l'institut Bouregreg² et s'implique dans le cadre d'événements concernant les communes urbaines de Rabat et Salé. Dernièrement, à l'occasion de la journée de la terre 2010 organisée à Rabat, la direction marketing&communication a produit et diffusé une brochure s'intitulant « Des gestes simples pour préserver notre planète », exposant ainsi l'AAVB comme acteur fédérateur du développement durable.

La notion de développement durable apparaît clairement dans le discours de l'AAVB à travers le projet de tramway de Rabat-Salé et spécifiquement au sein de l'axe concernant la protection de l'environnement et celui concernant l'action sociale appelé « citoyenneté ». Tout d'abord, le tramway de Rabat-Salé apparaît à travers la communication comme image forte du développement durable adressée à l'échelle internationale, mais aussi un moyen essentiel d'intégrer le PAVB dans une démarche

¹ Voir en annexes

² L'institut Bouregreg a été créé par l'AAVB afin de capitaliser les savoirs et collecter l'information à propos du PAVB pour ensuite créer un centre de documentation ouvert au public. A terme, cette structure a pour objectif de faire de l'AAVB et de son fonctionnement, un enseignement pour l'aménagement du Royaume du Maroc.

durable aux yeux des acteurs locaux. En tout cas, nous constatons que le PAVB n'est pas décrit comme un projet de développement durable dans son intégralité, mais cette notion apparaît davantage comme un procédé utilisé ponctuellement pour appuyer et justifier le discours sur la protection de l'environnement, sur le transport et l'action sociale essentiellement.

a) La protection de l'environnement comme axe central du marketing durable

Le projet de tramway de Rabat-Salé, fortement rattaché au PAVB dans la stratégie de communication de l'AAVB, est utilisé comme un argument phare de développement durable à travers son image de standard international. Cependant, au niveau du site de la vallée du Bouregreg, la notion de respect de l'environnement semble constituer l'argument le plus fort et celui qui est systématiquement employé en premier lieu par l'AAVB pour justifier une action de « développement durable » dans la vallée. En effet, au terme des entretiens avec différents représentants de l'AAVB, nous constatons que la thématique du développement durable est presque exclusivement abordée selon les dimensions propres à la protection de l'environnement tout comme dans les brochures et multiples supports de communication produits par la direction marketing&communication de l'AAVB.

D'ailleurs, ce constat est parfois valable aussi pour certains acteurs interviewés, qu'ils soient institutionnels, associatifs, chercheurs, enseignants ou citoyens ordinaires. Ce dernier constat résulte peut-être des effets d'une stratégie de marketing basée sur la production d'une quantité considérable de brochures et d'articles de presse décrivant ses objectifs, ses missions et l'avancement des travaux.

Plus précisément, la communication de l'AAVB s'appuie sur une démarche de développement durable pour décrire la façon dont elle s'est impliquée dans la « dépollution de la vallée et du fleuve ». En effet, l'AAVB s'est engagée dans la « réhabilitation de la vallée du Bouregreg » comme le précise M. Lemghari Essaki, directeur général de l'AAVB, principalement en agissant pour le traitement de décharges à ciel ouvert et l'élimination des rejets anarchiques de déchets dans la vallée. La dépollution de la vallée du Bouregreg selon ces deux missions constituait une forte préconisation locale apparaissant clairement dans la publication « Réflexions citoyennes sur l'avenir de la vallée du Bouregreg » suite à la table ronde du même intitulé organisée par l'association Bouregreg en 2002. Dans ce cadre, l'AAVB affirme, par le biais de sa cellule de communication, que « *pour le réaménagement des sites endommagés et la préservation de l'écosystème, l'agence a mis en place une politique de développement durable [...].* »

Ainsi, dès la création de l'AAVB, la protection de l'environnement et plus précisément la dépollution de la vallée semble être l'argument le plus important et suffisamment solide au sein de la stratégie marketing de l'agence afin d'afficher les notions de développement durable.

b) Une évolution sensible du discours concernant le volet social

Au fur et à mesure de l'avancement du PAVB, la notion de développement durable est apparue de plus en plus clairement dans le discours de l'AAVB concernant son « *action sociale* », terme employé aujourd'hui au cœur de sa stratégie marketing. Jusqu'en 2008,

deux années après le lancement officiel du projet, le discours de l'agence appuyait nettement sur la notion de citoyenneté en prônant la réalisation d'un « *projet citoyen* » qui améliorera de manière générale le cadre de vie de la population locale. Les effets sociaux du PAVB ont par la suite suscité des réactions significatives de la part de la société civile¹ qui s'est senti lésée. Le PAVB touche particulièrement les barcassiers² de l'embouchure de l'oued qui ont été contraints de cesser leur activité le temps des travaux de dragage et de « *reprofilage* »³ de l'estuaire et les pêcheurs qui ont été relocalisés ailleurs⁴ dans de mauvaises conditions. La mobilisation de la société civile et particulièrement celle des pêcheurs et barcassiers a eu un impact net sur le discours de l'AAVB. En effet, depuis 2010, l'agence construit sa stratégie de communication sur « l'action sociale » du PAVB et sur son rôle en termes de « médiation et consensus » tel qu'il est écrit dans les nouveaux supports de communication. Désormais, les notions de durabilité apparaissent clairement dans le discours autour de la notion d'« accompagnement social » maintes fois répétée dans les supports de communication de l'agence.

Nous observons donc une évolution de la communication de l'AAVB autour du volet social en raison, sans doute, de la nécessité pour l'AAVB de réajuster son discours suite aux réactions de la société civile⁵.

52. Une instrumentalisation du développement durable ?

La confrontation du discours tenu par l'AAVB à travers sa stratégie de communication avec les réalités d'un aménagement en rupture avec le contexte local permet de mettre en avant des décalages marquants sur lesquels s'appuie notre problématique : Y a-t-il une réelle prise en compte du développement durable ou est-ce seulement un outil marketing ? Dans ce travail, nous considérons que le développement durable est inscrit dans des logiques d'instrumentalisation à des fins de marketing et de communication.

a) Un concept dévoyé

Tout d'abord, nous constatons que le concept de développement durable n'est pas intégré au PAVB à sa juste mesure dans le sens où il ne constitue pas une démarche globale d'aménagement. A titre d'exemple, dans une brochure datant de 2010 portant spécifiquement sur la réhabilitation d'une décharge à ciel ouvert conduite par l'agence, M. Kacimi, directeur du pôle environnement de l'AAVB précise que « *dans un souci de respect des principes de base du développement durable, le volet social occupe une place prépondérante dans ce projet de réhabilitation* ». La notion de développement durable est ainsi systématiquement mise en avant pour une opération en particulier et

¹ Voir « La réaction de la société civile dans la production des grands projets urbains au Maroc » de Hicham Mouloudi

² Les barcassiers de l'oued Bouregreg assurent historiquement la traversée du fleuve en barques et permettent la jonction des rives de Rabat et Salé outre le pont Moulay Al Hassan.

³ Aspect qui sera détaillé par la suite dans ce rapport

⁴ Le port de pêche de Rabat-Salé était originellement situé dans l'embouchure du fleuve du côté Rabat à l'endroit où ont été construits les nouveaux quais et promenades.

⁵ Voir le projet de fin d'études de Leïla Hamidi au sujet des effets sociaux spatiaux du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg

non pour la philosophie du PAVB dans sa globalité. De premier abord, le développement durable apparaît donc plutôt comme un outil marketing utilisé au gré des aménageurs afin de valoriser ponctuellement certaines actions de l'AAVB.

Puis nous observons des contradictions évidentes entre le concept de développement durable et le mode de gouvernance et d'intervention d'une structure *ad hoc* aux pleins pouvoirs sur le périmètre du PAVB. En effet, L'AAVB construit son discours suivant des logiques d'appropriation du développement durable en contradiction totale avec sa façon d'agir et de gouverner selon les objectifs du PAVB. L'agence affirme clairement qu'elle agit selon le respect des principes du développement durable alors qu'elle conduit un projet qui n'est pas destiné à la population locale et qui va à l'inverse des logiques de développement territorial local.

Plus précisément, nous réalisons certains constats signes d'un dévoiement suivant les notions de « protection de l'environnement » et d'« accompagnement social » développées dans la stratégie marketing de l'agence.

i. La protection de l'environnement : un discours de façade ?

L'un des éléments les plus marquants dans l'élaboration du PAVB est l'absence d'une étude d'impact environnementale en amont de ce dernier. En effet, ce constat a été confirmé lors de nos entretiens avec les différents représentants de l'agence. M. Kacimi nous a précisé que seul un diagnostic environnemental avait été réalisé afin de faire l'état des lieux de la situation écologique de la vallée. De plus, les différents acteurs de l'AAVB que nous avons interrogé au sujet de l'existence d'une étude d'impact s'accordaient à dire que la réalisation d'une telle étude avait été jugée inutile dans le sens où le PAVB aurait « forcément » un bilan positif pour l'environnement.

Ce constat met explicitement le PAVB en contradiction d'une part, avec la nécessité d'effectuer une étude d'impact environnementale avant la réalisation de tout projet qui se respecte puis d'autre part en contradiction avec la loi marocaine. En effet, la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement datant de 2003¹, stipule la nécessité d'une telle étude pour tout projet d'aménagement de zone urbaine dont le seuil d'investissement est supérieur à 200 000 000 dirhams² tel que le PAVB. L'article premier de cette loi définit d'ailleurs ce qui est entendu par étude d'impact environnementale :

Loi n°12-03, article premier :

« " Etude d'impact sur l'environnement " : étude préalable permettant d'évaluer les effets directs ou indirects pouvant atteindre l'environnement à court, moyen et long terme suite à la réalisation de projets économiques et de développement et à la mise en place des infrastructures de base et de déterminer des mesures pour supprimer, atténuer ou compenser les impacts négatifs et d'améliorer les effets positifs du projet sur l'environnement. »

¹ Dahir N° 1.03.60 du 10 Rabii I 1424 (12 mai 2003), BO N° 5118 du 19 Juin 2003

² Seuil examiné par le comité national des études d'impact sur l'environnement (CNEIE)

Ces précisions reflètent déjà d'importantes contradictions au regard de l'utilisation des termes « protection de l'environnement » exposés dans la communication de l'agence.

De plus, le discours de l'AAVB intègre le développement durable en affirmant qu'elle a une vocation de dépollueur en plus de sa vocation d'aménageur. Cependant, au regard des opérations d'aménagement déjà réalisées ou en construction, puis de celles prévues par le PAS créé en 2008 par l'AAVB, la prise en compte de la dimension environnementale semble bien n'être qu'un discours de façade masquant des réalités bien moins sensibles au respect de l'environnement. En effet, en examinant les intentions du PAS et en analysant le discours des aménageurs, la préservation du fort intérêt écologique et paysager que présentent les berges de l'oued Bouregreg ne semble pas être le fil conducteur de ce projet. Le PAVB semble plutôt reposer sur la nécessité de tirer profit d'un grand espace jusqu'alors vierge d'urbanisation au cœur de l'agglomération Rabat-Salé.

Effectivement, la vallée du Bouregreg paraît davantage perçue par les acteurs politiques et les aménageurs comme un élément à exploiter plutôt qu'un milieu à protéger. Dans ce sens, M. Sekkal, directeur du pôle urbanisme de l'AAVB, nous affirme même que « *le foncier de la ville de Rabat est saturé donc la vallée du Bouregreg constitue une opportunité énorme pour permettre l'extension de la ville* » alors que la communication de l'agence et le PAS de 2008 mettent en avant un projet d'aménagement « *se portant garant de la préservation écologique de la vallée et consistant à protéger un environnement fragile* » (AAVB, 2008). Ces contradictions dans le discours des acteurs montrent bien à quel point le développement durable, et particulièrement la notion de protection de l'environnement, semble constituer qu'un élément de façade dans le discours de l'agence.

Enfin, un dernier élément mais non moins symptomatique nous révèle, à l'étude de la composition interne de l'AAVB, la présence de seulement deux employés à la direction environnement : M. Kacimi et son assistante de direction. Cela paraît peu dans l'organisation d'une agence qui porte une si grande ambition et qui traite d'un territoire aussi vaste (6000 ha) aux caractéristiques écologiques et paysagères exceptionnelles.

ii. Des contradictions dans le discours social révélatrices d'un dévoiement ?

Au terme de nos entretiens avec les différents acteurs de l'AAVB, particulièrement ceux de la direction des affaires sociales, et de l'analyse des différents supports de communication de l'agence, nous constatons que cette dernière affirme mener une démarche d'« accompagnement social » auprès des populations touchées par le PAVB. L'AAVB précise dans l'une de ses brochures que « *l'accompagnement social des projets d'aménagement de la vallée du Bouregreg vise essentiellement une amélioration durable du cadre et des conditions de vie de la population qui en est l'objet* »¹. De premier abord, l'utilisation du terme « accompagnement » n'est pas neutre et signifie quelque part que le volet social n'est pas une priorité à part entière dans les modes d'intervention de l'agence. Effectivement, la notion d'« accompagnement social » laisse plutôt transparaître la nécessité de satisfaire les populations touchées par le PVAB que l'image d'un projet fédérateur d'une nouvelle dynamique sociale. Ce premier constat va à l'encontre d'une démarche durable pourtant clairement affichée notamment par M. Kacimi qui précise que « *l'une des volontés de l'agence pour l'aménagement de*

¹ Voir la brochure intitulée « L'action sociale, un outil d'intégration urbaine » en annexe

la vallée du Bouregreg [...] est de faire du développement durable une réalité »¹ en évoquant la prise en compte du volet social.

De plus, l'AAVB affiche le volet social, dans sa stratégie de communication, comme « *un outil d'intégration urbaine* »². Dans un sens, cette formulation montre déjà que la prise en compte de la dimension sociale ne fait pas partie intégrante du PAVB dès sa conception mais se greffe au projet comme un instrument au bénéfice des aménageurs pour légitimer et justifier le PAVB. D'ailleurs, au cours d'un entretien, messieurs Zitouni et Benmimoune, actuels responsables de l'action sociale puis Mr Rherras, ex-responsable, nous ont affirmés que « *normalement, l'accompagnement social ne rentre pas dans les prérogatives de l'agence [...] c'est un choix de l'agence d'agir pour la population.* » Au-delà du fait que ces responsables veulent vendre les bienfaits d'une structure dont ils font partie, ces propos montrent que la dimension sociale n'a pas été pensée initialement comme fédératrice du mode d'intervention de l'AAVB.

b) Le développement durable : un outil de justification et de valorisation du PAVB ?

A partir de l'idée générale de l'instrumentalisation du développement durable dans le discours de l'AAVB, notre travail de recherche consiste désormais à montrer les raisons d'une telle stratégie de marketing, ainsi que la manière dont elle se construit afin de répondre à notre problématique. Ainsi, deux hypothèses émergent :

Hypothèse 1 : Le développement durable se présente comme un outil de légitimation de l'action de l'AAVB et de justification du PAVB dans son contexte local

Hypothèse 2 : Les notions de durabilité dans le discours des acteurs sont instrumentées en vue de la valorisation du PAVB face à la communauté internationale et aux acteurs locaux

Au regard de notre première analyse du discours des acteurs et de la stratégie marketing globale de l'AAVB, nous constatons que la dépollution de la vallée constitue l'argument phare du développement durable. Par ailleurs, la communication de l'agence montre une certaine évolution au cours de l'avancement du PAVB autour des questions environnementales et socioéconomique. Ainsi, nous tenterons de vérifier les deux hypothèses précitées à travers deux approches :

- La première consiste à étudier comment dès l'origine du projet, la dépollution de la vallée s'est présentée comme un outil de légitimation du PAVB et une opportunité pour intégrer le développement durable dans le discours de l'AAVB
- La deuxième vise à montrer comment l'AAVB a développé, au fur et à mesure de l'avancement du projet, un discours illusoire de développement durable

¹ Voir la brochure intitulée « Pour la protection de l'environnement » en annexe

² Voir la brochure intitulée « L'action sociale, un outil d'intégration urbaine » en annexe

PARTIE 2

DE LA LEGITIMATION DE L'ACTION A L'ILLUSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1. La dépollution de la vallée : une opportunité pour intégrer le « développement durable »

Dans l'ensemble de la communication de l'agence, la dépollution ou « *réhabilitation* »¹ de la vallée du Bouregreg apparaît dès le départ comme l'argument majeur et est systématiquement mis en avant par les acteurs du projet afin d'afficher une démarche de développement durable intégrée au PAVB. Ainsi, nous jugeons nécessaire d'aborder cet aspect en essayant de comprendre comment cette phase importante du PAVB a été prise en compte dès le début du projet et est devenue un argument phare du développement durable dans le discours des aménageurs.

Globalement, nous tenterons ici de mettre en avant la manière dont l'AAVB a fait d'une phase obligatoire pour la valorisation et l'aménagement d'un site urbanisable, une action au cœur d'une démarche de développement durable. La dépollution de la vallée semble avoir été avant tout une étape indispensable afin de rendre le site exploitable auprès des futurs investisseurs et promoteurs. De ce fait, nous nous interrogeons notamment sur le sens du terme « *réhabilitation* » utilisé par l'AAVB pour résumer son engagement dans la dépollution de la vallée. Au regard des modalités d'intervention des aménageurs, ce terme n'exprime-t-il pas avant tout la nécessité d'obtenir un site acceptable et adéquate pour les opérations d'urbanisation prévues par le PAVB ?

Cette section vise notamment à montrer comment « *des effets de contexte locaux opèrent [...] comme déclencheurs de l'action* » (Barthel, 2008) pour la mise en place d'un grand projet urbain tel que le PAVB. A travers ses recherches sur les « modes de faire » du grand projet au Maghreb, Pierre-Arnaud Barthel souligne que ces effets de contexte locaux sont récurrents parmi les grands projets urbains des capitales du Maghreb. Par exemple, le contexte environnemental local du projet d'aménagement de la lagune de Tunis s'apparente beaucoup à celui du PAVB. En effet, l'une des spécificités de ce projet considéré actuellement comme l'un des plus grands projets urbains dans le monde arabe est la nécessité, en amont du projet, de dépolluer et d'assainir la lagune ; des actions devenues des impératifs au regard des rejets importants de déchets solides et liquides auxquels elle faisait face. Ainsi, les analyses des logiques de construction du projet d'aménagement de la lagune de Tunis par rapport au contexte environnemental local nous ont aidées dans cette section à mieux comprendre celles du PAVB.

En outre, le rapport de la table ronde organisée par l'association Bouregreg en 2002 s'intitulant « Réflexion citoyenne sur l'avenir de la vallée du Bouregreg », sera ici un outil précieux afin de comprendre le contexte environnemental de la vallée en amont du PAVB. Il nous semble nécessaire de préciser que cette table ronde a réuni des acteurs locaux, des experts marocains et étrangers et surtout des « citoyens soucieux du devenir de leur environnement » (Réflexion citoyenne sur l'avenir de la vallée du Bouregreg, 2002). Etant donné que ce rapport a été réalisé en amont de la création de l'AAVB et du

¹ Terme employé par M. Lemghari Essakl, directeur général de l'agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg dans les différents supports de communication de l'agence retranscrivant ses propos.

lancement officiel du PAVB¹, en dehors du contexte tendu de la mise en œuvre du projet, nous pouvons supposer qu'il constitue une source plus objective pour notre analyse.

11. L'engagement de l'agence pour la dépollution de la vallée

Dans un premier temps, nous jugeons nécessaire d'expliquer succinctement la manière dont l'agence est engagée à ce jour dans la dépollution et la réhabilitation de la vallée du Bouregreg.

Rappelons tout d'abord que la mauvaise gestion des déchets a toujours été un problème majeur et récurrent au Maroc ces dernières années. Face à une production de plus de 20 000 tonnes de déchets par jour en moyenne nationale², les pouvoirs publics et les collectivités locales, surtout en milieu urbain, ne trouvent généralement pas les ressources et moyens nécessaires pour éviter un déversement systématique des déchets solides et liquides dans les milieux naturels. A Rabat comme à Salé, la délégation de la gestion des déchets à des opérateurs privés ne s'est pas avérée efficace à cause de sociétés qui ne respectent pas toujours leurs engagements auprès de la municipalité et d'un « *cahier des charges de la commune qui est incomplet et pas clair* »³.

Ainsi, en raison d'une production croissante de déchets et d'une gestion inappropriée en milieu urbain, les milieux naturels en bordure des grandes villes, tels que la vallée du Bouregreg, subissent de multiples rejets anarchiques et la formation de décharges sauvages. De même que la lagune de Tunis, la vallée du Bouregreg à Rabat-Salé a ainsi longtemps été considérée comme « *un repoussoir et un exutoire pour les ordures et les rejets pollués d'eaux urbaines et industrielles* » (Barthel, 2006). L'oued Bouregreg est effectivement soumis à une forte pollution due à de nombreux rejets d'effluents domestiques ou industriels sans traitement préalable comme celui de la cité des potiers⁴. De plus, « *la vallée du Bouregreg abrite les principales décharges des ordures ménagères de la Wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër engendrant des rejets de lixiviats* »⁵ estimés à 36000 m³/an par les services de la wilaya. Il s'agit de la décharge de l'Oulja située sur la rive de Salé et la décharge d'Akreuch sur la rive de Rabat.

Les différentes opérations de dépollution ou de « réhabilitation » pour lesquelles l'agence s'est engagée à ce jour sont les suivantes :

- La réhabilitation de la décharge de l'Oulja :

En ce qui concerne la décharge de l'Oulja, l'agence est le seul maître d'ouvrage pour assurer la réhabilitation et la fermeture à terme de ce que M. Kacimi, direction environnement de l'AAVB, décrit comme « *un ancien dépotoir* ». D'ailleurs, l'agence

¹ La table ronde de 2002 a été organisée en parallèle du travail de la « commission royale » pour l'élaboration du parti d'aménagement global en 2003 (PAG)

² Ce chiffre date de 2004.

³ Propos recueillis auprès de Said Khouya et Abdelwahed Chiti, président et vice-président de l'association « Communiquons pour le développement ».

⁴ Village d'Oulja, du côté de Salé, constitué d'une centaine d'artisans potiers

⁵ Propos de M. Ahmed Kawni des services du ministère de l'intérieur, présent à la table ronde de 2002

appuie principalement sa communication sur cette opération qu'elle appelle « *le projet de l'Oulja* » en précisant dans l'une de ses brochures qu'il constituait l'une des priorités de l'AAVB et qu'il est à ce jour « *la preuve de l'engagement de l'agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg en matière d'environnement* ».

- La réhabilitation de la décharge d'Akreuch :

Les opérations de dépollution de la vallée gérées par l'agence au sein du périmètre du PAVB s'associent en partie à une restructuration du système de gestion des déchets à l'échelle de l'agglomération Rabat-Salé-Témara. En effet, la wilaya est actuellement à l'initiative de la construction d'un centre intercommunal de traitement des déchets basé sur la commune rurale d'Oum Azza. Ce centre est prévu pour recevoir l'ensemble des déchets des 13 communes des préfectures de Rabat, Salé et Skhirat-Témara via trois centres de transfert dont l'ancienne décharge d'Akreuch une fois réhabilitée. Cette dernière étant située dans le périmètre du PAVB, l'agence fait partie du comité de suivi pour la réhabilitation de la décharge d'Akreuch au même titre que la wilaya. La maîtrise d'œuvre pour la réalisation du centre de traitement d'Oum Azza et le centre de transfert au niveau de la décharge d'Akreuch est assurée par le groupe Pizzorno environnement.

- La réhabilitation et le reboisement des carrières abandonnées :

L'agence précise également, à travers ses différents supports de communication, qu'elle s'est fixée comme mission de « *mettre un terme à l'exploitation anarchique des carrières à ciel ouvert destinées à la production des matériaux de construction* ». Elle mène actuellement des opérations de réhabilitation et de reboisement de ces carrières situées pour la plupart au niveau de la falaise de Salé. Le PAS¹ de 2008 prévoit effectivement « *un reprofilage* » des carrières en arrêt d'exploitation.

- La « restructuration » de la cité des potiers :

Selon les propos de M. Kacimi² lors de notre entretien avec lui ainsi que dans les brochures de l'AAVB, une opération de restructuration de la cité des potiers a été financée et menée par l'agence. Il ajoute que ce lieu présentait une source importante de pollution du fait de « *l'utilisation des fours traditionnels et du plomb de batterie pour la fabrication des émaux au niveau des sites de production de poteries.* » Selon l'agence, il était nécessaire de mettre à disposition des potiers « *de meilleures conditions respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement* »³

- L'assainissement des eaux du fleuve :

Enfin, concernant la dépollution liquide, l'agence s'est impliquée en collaboration avec la société REDAL, filiale de Véolia environnement gestionnaire des réseaux d'assainissement existants dans la vallée du Bouregreg, délégataire de la wilaya. L'agence travaille avec les services de la REDAL pour intercepter les points de rejets et les réinjecter dans le réseau d'assainissement existant. Le financement des travaux est assuré par la REDAL.

¹ Plan d'aménagement spécial

² Propos recueillis lors de notre entretien avec M. Kacimi puis dans la brochure intitulée « Pour la protection de l'environnement » en annexe

³ Voir brochure intitulée « L'action sociale, un outil d'intégration urbaine » en annexe

12. La dépollution de la vallée : un impératif à double-sens

L'AAVB légitime son action et justifie une démarche de développement durable en répondant à une nécessité locale de dépollution de la vallée du Bouregreg pour palier à des dégradations importantes du milieu naturel et de la santé publique. Cependant, l'analyse du discours des aménageurs et la façon dont sont conduites les opérations de dépollution et de réhabilitation de la vallée montrent que pour l'AAVB la nécessité de rentabilité du site auprès des investisseurs est primordiale. Nous tenterons donc de montrer dans les développements suivants comment, en répondant à une exigence locale et en affichant une démarche de développement durable, l'AAVB dissimule ses objectifs premiers que sont la valorisation et la rentabilité des terrains à aménager. La dépollution de la vallée constituerait plutôt une opportunité essentielle au bénéfice de l'agence afin d'afficher une démarche de développement durable.

a) Une attente locale forte face à une situation environnementale désastreuse

Le plan de référence établi par l'agence urbaine de Rabat-Salé et l'IAU île de France en 1998, traduisait déjà « *une conscience collective de plus en plus forte quant à la sensibilité et la fragilité du site* » (Réflexion citoyenne sur l'avenir de la vallée du Bouregreg, 2002). Ce plan qui, nous le rappelons, visait la création d'une charte de l'aménagement dans la vallée, avait notamment pour principe fondamental de « [...] *préserver les écosystèmes et de prendre en considération les risques majeurs.* » (IAU île de France, 2010). Ces préconisations traduisaient donc déjà une prise de conscience sérieuse de l'agence urbaine de Rabat-Salé, quant aux risques majeurs pouvant affecter la vallée, tels que les différentes formes de pollution.

En 2002, à l'occasion de la table ronde de l'association Bouregreg, plusieurs acteurs locaux, institutionnels et professionnels ont participé activement afin de montrer que la dépollution de la vallée était devenue un impératif pour la préservation du site et le bien-être de la population locale :

- Une représentante de la **wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer**, Mme Laila Benjelloun, fait savoir qu'une stratégie globale a été élaborée autour d'un Schéma Directeur de l'Assainissement Solide qui concerne l'ensemble de la région¹. Ce schéma a précisé la localisation du site d'un nouveau centre de traitement des déchets (Oum Azza) et a préconisé « *une meilleure organisation entre les trois communautés urbaines² pour la gestion du transfert, du transport et du traitement.* » (Réflexion citoyenne sur l'avenir de la vallée du Bouregreg, 2002). Ce schéma explique surtout la démarche à suivre pour la réhabilitation et la fermeture des décharges existantes. Ce dernier point montre une fois encore l'implication et les attentes des autorités publiques locales quant à la dépollution de la vallée.

- Le directeur des **Eaux et Forêts** est aussi intervenu afin d'insister sur la nécessité de garantir la protection et la préservation des zones sensibles et des espaces naturels « à

¹ Avant la charte communale de 2002, la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer était composée de 4 préfectures dont celles de Rabat et Salé, 3 communautés urbaines et 22 communes urbaines et rurales.

² A l'époque : communautés urbaines de Rabat, Salé et Skhirat-Témara

commencer par des actions de dépollution, de reconstitution des espaces dégradés » (Réflexion citoyenne sur l'avenir de la vallée du Bouregreg, 2002).

- Le directeur régional de l'ONEP¹, à cette occasion, a fait savoir que les infrastructures ONEP dans la vallée faisaient face à des « *risques de pollution des eaux destinées à la production d'eau potable* » (Réflexion citoyenne sur l'avenir de la vallée du Bouregreg, 2002). Ainsi, il a précisé qu'à l'issue d'une étude environnementale réalisée par l'ONEP dans la vallée du Bouregreg, il considérait que « *le transfert de la décharge d'Akreuch [était] urgent* » afin de « *sécuriser l'alimentation en eau potable de la région* » (Réflexion citoyenne sur l'avenir de la vallée du Bouregreg, 2002).

- Enfin, le chef de service des sites au département environnement a souligné les atteintes flagrantes que subissait la vallée du Bouregreg en raison de la présence des décharges. Il a surtout précisé que « *les risques sur la santé [étaient] majeurs* » (Réflexion citoyenne sur l'avenir de la vallée du Bouregreg, 2002)

En parallèle des travaux de diagnostic du groupe de travail appelé « commission royale » destinés à réaliser le parti d'aménagement global (PAG), plusieurs acteurs institutionnels et professionnels ont donc fortement souligné que la dépollution de la vallée était impérative pour la sauvegarde du milieu naturel et le bien-être de la population locale. Aujourd'hui, en répondant en grande partie à cet impératif, l'AAVB légitime amplement son action dans la vallée auprès des acteurs locaux qui reconnaissent comme Nabil Rahmouni, « *qu'il y a eu des efforts de fournis* »².

Cependant, M. Kacimi n'a pas manqué de nous préciser que « *la situation environnementale de la vallée était si déplorable que toutes actions menées dans la vallée ne pouvaient avoir qu'un bilan positif pour l'environnement.* » Ces propos sous entendent qu'il n'y a pas de prise en compte sérieuse de la protection de l'environnement et encore moins d'une démarche de développement durable mais que la dépollution de la vallée constitue un outil de légitimation indéniable pour l'action de l'AAVB dans la vallée. De plus, au regard des perspectives ambitieuses de l'AAVB pour l'aménagement de la vallée et des opérations déjà menées à terme (cf partie 2), sa dépollution semble plutôt constituer un impératif pour la rentabilité des terrains à aménager.

La protection de l'environnement affichée dans la stratégie de communication de l'agence paraît ici une fois de plus comme un discours de façade dissimulant les finalités premières de l'action de dépollution.

b) La dépollution : un impératif pour la rentabilité du PAVB

Les logiques et perspectives générales d'un projet d'investissement nous laissent penser que la préservation des caractéristiques naturelles de la vallée ne constitue pas l'objectif prioritaire de l'action de dépollution à l'inverse de la volonté des acteurs locaux qui se sont exprimés au cours de la table ronde de 2002. Effectivement, l'impératif pour l'agence paraît résider en premier lieu dans la nécessité d'offrir un site « propre » aux promoteurs immobiliers et autres investisseurs.

¹ Office National d'Eau Potable

² Propos recueillis lors de l'entretien avec Nabil Rahmouni

Au regard des logiques de l'aménagement prévu par le PAVB dans la vallée, notamment celle de la nécessité d'attirer des investisseurs et une population aisée, nous essayons de mettre en avant que la « *réhabilitation* » de la vallée (au sens de sa dépollution) était indispensable

le discours de l'agence confirme la nécessité avant tout d'un site « propre ». Les entretiens avec les membres de l'agence et les textes des supports de communication, la question de la dépollution de la vallée est à chaque fois traitée à travers les termes « *nettoyage* » et « *assainissement* ». M. Kacimi évoque explicitement la conduite d'une « opération de nettoyage » pour décrire l'engagement de l'AAVB dans la dépollution de la vallée. Le discours tenu par l'AAVB concernant la « protection de l'environnement » est, la plupart du temps réduit à la nécessité de « *nettoyer* » et « *purger* »¹ la vallée. Les notions de préservation de l'intérêt paysager et écologique de la vallée ne sont donc pas centrales et se greffent autour de l'argument phare de dépollution de la vallée, résumé le plus souvent par le mot « *nettoyage* » dans le discours des acteurs.

Globalement, il s'agit ici de faire la distinction entre la valorisation du milieu naturel de la vallée du point de vue des acteurs locaux et la valorisation économique d'un site urbanisable au sens des objectifs de l'AAVB. La première vise clairement la préservation et la protection des caractéristiques écologiques et paysagères de la vallée du Bouregreg tandis que la deuxième semble avoir pour objectif de « *nettoyer* » un périmètre afin de le rendre exploitable aux yeux des investisseurs.

i. Le « nettoyage » des abords des zones à urbaniser

En étudiant les conclusions et les intentions du PAS de 2008 concernant les zones urbanisables et à urbaniser, nous constatons que les opérations de dépollution pour lesquelles l'agence s'est fortement impliquée sont apparues indispensables à réunir garantir les conditions adéquates à l'urbanisation prévue. Effectivement, nous Observons que les zones à urbaniser délimitées par le PAS sur les séquences encore à l'étude (séquences 3, 4, 5 et 6) coïncident singulièrement avec les zones où ont été menées les principales opérations de dépollution à ce jour. Ces observations se vérifient au niveau de la séquence 3 dénommée Kasabat Abi Raqraq qui s'étend du pont ONCF jusqu'au pont Mohamed V² et qui, selon les données du PAS, comprend une grande plaine inondable de 2282 ha modulée par l'oued. Or, comme nous a indiqué M. Sekkal, directeur du pôle urbanisme de l'AAVB, « *des études scientifiques poussées ont été menées pour définir les zones urbanisables en fonction des risques naturels et technologiques.* » Ainsi, comme nous le montrent les cartes illustrant les intentions du PAS pour la séquence 3, les zones à urbaniser³ sont délimitées au pied des falaises de Salé, suivant les critères établis par l'évaluation des risques d'inondation. C'est au niveau de cette falaise de Salé que les principales opérations de « *réhabilitation* » ont été menées jusqu'à maintenant, à savoir la réhabilitation de la décharge de l'Oulja, la restructuration de la cité des potiers ainsi que la réhabilitation de six carrières à ciel ouvert (Voir figure 5). En effet, la réhabilitation de la décharge de l'Oulja pour laquelle

¹ Termes employés dans les différents supports de communication de l'agence : site internet et brochures

² Voir figure 1 en introduction

³ Lors de notre entretien avec lui, M. Sekkal a évoqué l'urbanisation d'un espace de 3 km² le long du coteau de Salé et destiné exclusivement à de l'habitat de haut standing. Ce projet de pièce urbaine porte le nom de « ville de la vallée » dans le PAS.

l'agence est seule maître d'ouvrage ainsi que la fermeture et le reboisement des carrières à ciel ouvert de la falaise de Salé, sont apparues dès le début comme les priorités de l'agence. Ces constats reflètent l'idée que l'impératif que constitue la dépollution de la vallée au sens des objectifs de l'AAVB réside avant tout dans la nécessité de nettoyer l'environnement immédiat de zones destinées à être urbanisées.

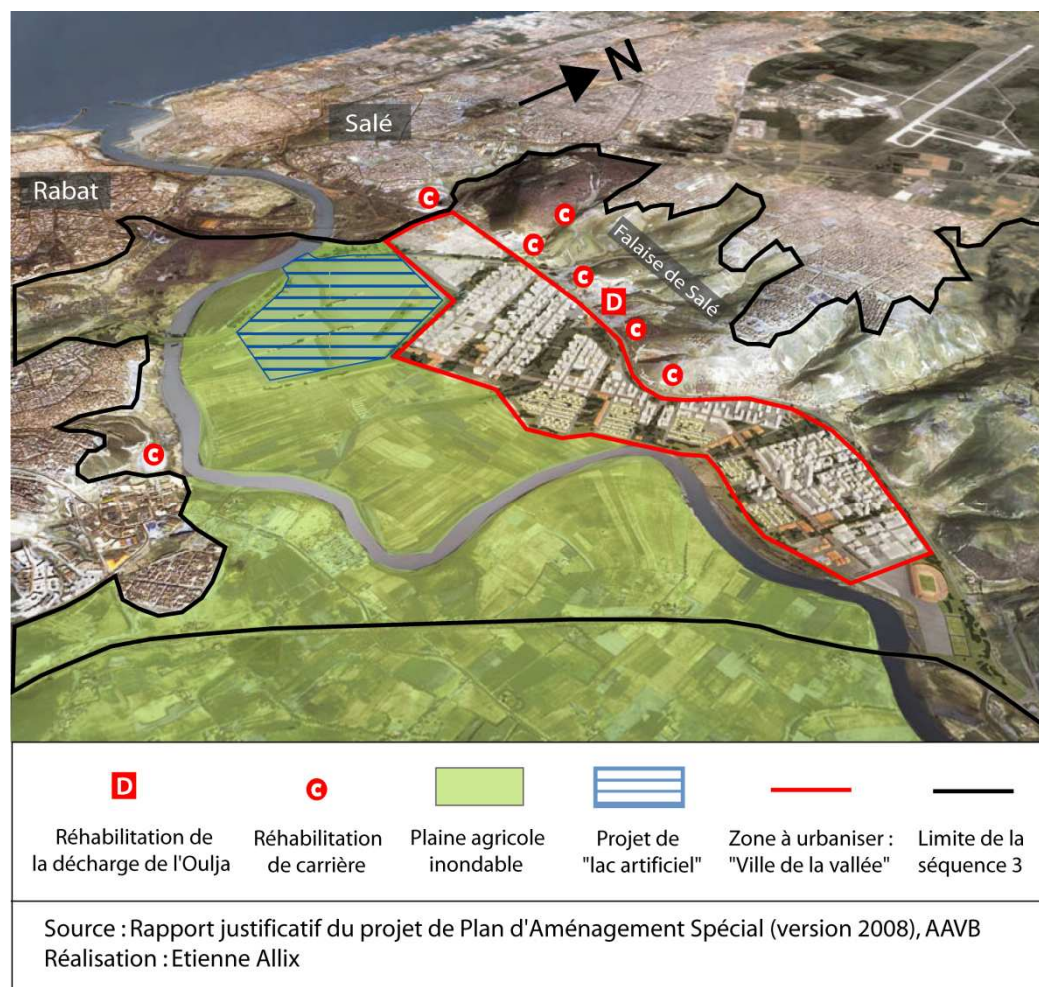


Figure 12 : Localisation des opérations de dépollution par rapport à la zone urbanisable (projet « ville de la vallée ») déterminée par le PAS pour la séquence 3

ii. La nécessité d'un fleuve « propre »

Dans une brochure produite par la cellule de communication de l'agence, après avoir mis en avant les différentes opérations de dépollution menées par l'AAVB, M. Kacimi souligne que « les chantiers évoqués concourent tous au rehaussement de la qualité des eaux du fleuve Bouregreg qui reste l'indicateur environnemental de choix pour évaluer l'impact des actions menées sur le terrain par l'AAVB. » Par ailleurs, comme il est clairement spécifié dans le PAS de 2008, l'une des priorités de l'AAVB est de rétablir l'équilibre hydraulique du fleuve et surtout « de restituer sa navigabilité et d'assurer la protection des zones d'urbanisation contre les risques d'inondations » (AAVB, 2008). A cet effet, le PAS prévoit « la création d'un lac hydraulique ou « lac artificiel » dans la plaine pour assurer un renouvellement des eaux du fleuve. » (voir figure 5) ainsi que « le traitement des eaux pluviales et des rejets liquides provenant de l'urbanisation des

plateaux. » comme nous l'avons déjà évoqué précédemment¹. Selon l'AAVB, il s'agit d'intercepter les points de rejet des eaux usées ou « *points noirs* »² et de les acheminer vers les réseaux existants de la REDAL au moyen de stations de relevage. Ces actions sont prévues par le PAS en parallèle de « *la restitution d'un oued navigable en pérennisant un canal de navigation* » grâce à des opérations de dragage du lit du fleuve et de « *calibrage du fleuve* » grâce au maintien des berges par la construction de quais et de débarcadères. Ces dernières ne sont d'ailleurs pas sans conséquences immédiates sur la biodiversité aquatique et subaquatique du fleuve alors que l'agence évoque ses soi-disant intentions de réintroduction de l'alose dans les eaux du fleuve, une espèce de saumonée disparue depuis la construction du barrage Sidi Mohamed Ben Abdellah. En effet, ce dernier est à l'origine de la création d'un véritable bras de mer mais aucune infrastructures n'ont été réalisées ni projetées par le PAVB afin de recréer des conditions favorables pour la prolifération de cette espèce dont une partie du cycle de vie doit se faire en eaux douces.

Ainsi, au sein du PAS, la nécessité d'assainissement des eaux du fleuve est nettement reliée à celle consistant à restituer sa navigabilité. Nous comprenons qu'au regard des objectifs de rentabilité de l'AAVB, la réalisation d'un lac artificiel aux abords des zones d'urbanisation prévues ainsi que la restitution de la navigabilité du fleuve nécessitent indéniablement d'offrir aux futurs habitants un fleuve « propre » au pied des résidences de haut standing.

13. Le développement durable en trompe l'œil ?

Les opérations de dépollution de la vallée pour lesquelles l'agence s'est engagée constituent finalement un aménagement plus technologique qu'écologique qui ne vise pas une gestion durable de la vallée du point de vue du respect de ses caractéristiques naturelles. En effet, le « *nettoyage* » des abords des zones urbanisables, l'« *épurement des eaux du fleuve* » couplé à la réalisation d'un canal de navigation et la création d'un lac artificiel en vue de la protection des zones urbanisables contre les risques d'inondations, sont bien la preuve que ce sont les fonctions urbaines reconnues à la vallée par l'AAVB qui gouvernent le mode d'intervention technique³ et non ses caractéristiques naturelles.

De plus, la bouregregmarina, première opération du PAVB menée à bien, constitue ici un exemple concret afin d'illustrer comment la notion de protection de l'environnement est dévoyée afin de légitimer la construction d'une infrastructure destinée à une clientèle de luxe et dégradant indéniablement l'environnement de la vallée. Etant donné que la construction de la marina a nécessité l'élimination d'un dépotoir d'ordures ménagères au préalable, l'agence développe une image de modèle pour la sauvegarde de l'environnement. M. Kacimi nous assure effectivement que « *la marina a eu un bilan positif pour l'environnement car son aménagement a permis le retrait d'une quantité*

¹ Nous renvoyons le lecteur à la section 1.1 intitulée « L'engagement de l'agence pour la dépollution de la vallée »

² Termes employés dans la communication de l'AAVB

³ Constat de même évoqué par Pierre-Arnaud Barthel concernant l'aménagement de la lagune de Tunis

énorme de déchets ménagers présents sur les lieux. » Ce non-sens résume en partie les modes d'intervention et de communication de l'agence qui consistent à user de la légitimation auprès des acteurs locaux afin de faire croire à une réelle prise en compte de la dimension environnementale. De plus, l'agence semble ainsi dissimuler ses objectifs prioritaires de rentabilité du PAVB au profit d'une image de développement durable face à la communauté internationale.

L'évocation du développement durable dans le discours des acteurs devient donc ici un simple outil de légitimation de l'action de l'AAVB auprès des acteurs locaux et de valorisation du PAVB face à la communauté internationale en diffusant l'image d'un projet visant la protection de l'environnement.

i. De la légitimation de l'action

Les impératifs de préservation et de protection des caractéristiques écologiques et paysagères pourtant clairement mis en évidence par des professionnels et acteurs institutionnels locaux en amont du PAVB, n'ont jamais été considérés comme des priorités dans le mode d'intervention de l'agence. La vallée du Bouregreg est plus que jamais perçue par les acteurs politiques et les aménageurs comme un élément à exploiter et non comme un milieu à protéger. Seulement, l'exploitation de ce site au profit d'opérations foncières et immobilières nécessite des opérations de « nettoyage » afin d'éradiquer toute forme de nuisances envers la future clientèle des résidences de haut standing. En effet, l'engagement de l'agence pour la dépollution de la vallée relève davantage de la nécessité d'obtenir un site « *nettoyé* » et « *propre* », propice aux opérations foncières et immobilières qui vont suivre.

Ainsi, l'AAVB profite de l'attente locale forte pour la dépollution de la vallée, afin d'assimiler ces opérations de nettoyage à des actions au cœur d'une démarche de développement durable et ainsi légitimer son action. En effet, les acteurs locaux se contentent d'apprécier l'efficacité d'une telle structure pour mener à bien rapidement des opérations de dépollution et de réhabilitation qui ont finalement pour unique objectif de préparer un site « *propre* » et adéquat pour une urbanisation bien moins respectueuse des qualités paysagères et écologiques de la vallée.

ii. De la valorisation du PAVB comme modèle de développement durable

En plus de légitimer l'action de l'agence dans son contexte local, la dépollution de la vallée pour laquelle l'AAVB s'est impliquée, constitue un outil fort de valorisation du projet auprès de la communauté internationale par l'évocation d'une démarche de développement durable. Effectivement, en affichant une démarche de protection de l'environnement à travers la dépollution de la vallée, le discours de l'AAVB confère au projet une image de modèle dans un contexte national où le défi écologique devient essentiel face à une demande internationale de plus en plus forte (cf introduction).

En effet, la dépollution de la vallée constitue un argument phare pour l'AAVB afin de valoriser un projet en rupture avec son contexte local comme un modèle pour la sauvegarde de l'environnement au cœur d'une agglomération où la gestion des déchets a toujours fait l'objet d'importantes difficultés. La notion de développement durable employée pour décrire l'engagement de l'agence dans ces opérations de dépollution transmet ainsi l'aspect d'un projet exemplaire à l'échelle nationale et internationale.

2. Un discours illusoire conçu au fur et à mesure de l'avancement du PAVB

Notre travail de recherche a pour but de montrer de manière générale comment et pourquoi le développement durable est instrumentalisé à travers l'analyse des modes d'intervention et de communication des aménageurs. Nous avons présenté dans la section précédente la manière dont l'agence fait d'une phase obligatoire pour la rentabilité du PAVB, une étape faisant partie prenante d'une démarche de développement durable. Il s'agit maintenant de montrer comment le discours de l'AAVB a réadapté progressivement des notions clés du développement durable pour d'une part afficher une image de standard international et d'autre part justifier le PAVB dans son contexte local suivant les dimensions environnementale, sociale et économique.

Afin d'appuyer nos propos, nous montrerons dans chacune des sections suivantes les décalages importants entre des standards internationaux affichés dans le discours de l'agence et des réalités tout autre en considérant les trois axes du développement durable.

Au préalable, notons que les axes se référant aux dimensions sociales et économiques sont confondus dans le discours de l'AAVB autour de la notion d' « accompagnement social ». Etant donné que nous nous appuyons sur une analyse du discours des acteurs, nous aborderons donc les dimensions sociale et économique au sein d'une même section portant sur la notion d' « accompagnement social » mise en avant par l'AAVB.

21. La préservation des berges de l'oued : les zones humides comme instrument marketing

Au-delà de la dépollution de la vallée qui présentait une opportunité essentielle pour l'AAVB afin d'afficher clairement les notions de protection de l'environnement, le discours des acteurs se devait de s'adapter au plus près des exigences actuelles vis-à-vis du respect d'un milieu naturel fragile.

A ce titre, nous constatons d'ores et déjà que l'agence réemploie dans son discours des termes et notions devenus aujourd'hui des standards dans le discours international mais dont elle ne paraît pas vraiment maîtriser leurs effets dans la réalité. Par exemple, la communication de l'agence met nettement en avant la prise en compte du concept environnemental HQE afin d'argumenter le fait que l'agence met en place une politique de développement durable¹. Le concept HQE en tant que standard international apparaît bien ici comme un instrument de marketing utilisé ponctuellement car il n'est pas réaffirmé dans le reste de la communication de l'AAVB et ne se démontre pas dans les réalités des opérations conduites par l'agence. De plus, M. Kacimi ne paraît même pas

¹ Voir la brochure intitulée « Environnement » en annexe III

au courant d'une quelconque considération de ce concept lorsque nous l'interrogeons à ce sujet. Il nous affirme que la haute qualité environnementale n'a pas encore fait l'œuvre de quelconque réalisation ou construction sur les séquences les plus avancées du PAVB mais que « *l'AAVB commence à comprendre que c'est une norme importante à prendre en compte* ». Nous nous questionnons ici sur ce que représente l'importance du concept HQE du point de vue des acteurs : est-ce un moyen essentiel à prendre en compte pour la préservation de l'environnement ou avant tout une image de marque indéniable aux retombées internationales ?

La question de la préservation des zones humides dans le discours de l'AAVB nous interpelle au même titre de ce qui vient d'être évoqué au sujet des normes HQE. Seulement la préservation des zones humides représente un enjeu plus fort à l'échelle locale car elle constituait l'un des maîtres mots de l'aménagement de la vallée selon les acteurs locaux. Aujourd'hui, le discours l'AAVB appuie fortement sur l'image d'un projet se portant garant de la protection d'un milieu naturel fragile et particulièrement des zones humides qui font la spécificité de la vallée. Ne serait-ce pas la nécessité d'évolution de la stratégie marketing au plus près de la volonté des acteurs locaux et des exigences environnementales internationales qui prime avant tout ?

Effectivement, le PAS de 2008 ainsi que l'ensemble de la communication de l'agence appuient nettement sur la nécessité de prise en compte des zones d'intérêt écologiques de la vallée et particulièrement les zones humides. Il nous paraît donc important dans un premier temps d'analyser la manière dont sont intégrés les notions de préservation des zones humides dans un projet qui, nous l'avons vu jusque là, ne paraît pas dicté par les caractéristiques naturelles de la vallée mais bien par les fonctions urbaines qui lui ont été reconnues par les aménageurs. Nous tenterons, dans les sous-parties suivantes, de mettre en avant comment le discours l'AAVB a évolué autour de la question des zones humides dans un but ultime de valorisation et de justification du PAVB.

a) Une zone humide délimitée au gré des aménageurs

Nous constatons premièrement que les deux documents principaux du PAVB que sont le PAG de 2003 et le PAS de 2008, traitent de la problématique des zones humides en évoquant essentiellement la préservation de « la zone humide du Chellah¹ ». En effet, le parti d'aménagement global élaboré en 2003 par le groupe d'experts appelé « commission royale » définit les zones humides à préserver en s'appuyant sur le plan directeur des aires protégées au Maroc (1996). Ce dernier a identifié plusieurs sites d'intérêts biologiques et écologiques (SIBE) dans l'ensemble du territoire marocain dont la zone localisée en face des escarpements du Chellah. Ainsi, jusqu'en 2008 et l'élaboration du PAS par l'AAVB, la question de la préservation des zones humides n'a été prise en compte qu'au niveau d'un périmètre évoqué sous le nom de « la zone humide du Chellah » par les aménageurs. Par la suite, nous observons que ce périmètre a été élargi car « *le PAS prévoit [...] la préservation des zones humides de l'estuaire jusqu'au Chellah* » (AAVB, 2008) ce qui reste encore un périmètre très restreint par rapport à l'ensemble de la vallée du Bouregreg (voir figure 6). De premier abord, sans remettre en cause le plan directeur des aires protégées, la considération, de la part des

¹ Le Chellah, nécropole mérinide construite sur les vestiges d'une cité datant de l'époque romaine, est un important site historique de la vallée du Bouregreg. Il est compris dans le périmètre du PAVB à la limite entre les arrondissements Rabat Hassan et El Youssoufia.

acteurs du PAVB, d'un périmètre circonscrit en tant que zone humide paraît paradoxale dans une vallée qui présente le même biotope dans son intégralité. Comme nous le rappelle Nabil Rahmouni, « *la préservation de l'environnement nécessite le maintien d'un biotope à grande échelle.* ». De plus, en observant le zonage du PAS, ce sont bien les zones humides qui semblent se soustraire aux zones urbanisables et non l'inverse (voir figure 6).

Les acteurs locaux que nous avons rencontrés ainsi que ceux qui se sont exprimés au cours de la table ronde de 2002 s'accordent à dire que la quasi totalité de la vallée du Bouregreg devrait être considérée comme une zone humide. Effectivement, M. Chihab, chef de service des sites au département de l'environnement, affirme au terme de la table ronde que les caractéristiques environnementales de la vallée sont semblables à celles détaillées dans l'article 1 de la définition de la convention de RAMSAR¹ pour laquelle le Maroc est partie contractante :

Convention de Ramsar, article 1 :

« Les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est statique ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres. »

Certains acteurs que nous avons rencontrés tels que Nabil Rahmouni nous précisent également que la vallée du Bouregreg présente ces caractéristiques propres aux zones humides sur l'ensemble du périmètre allant de l'estuaire du fleuve jusqu'au barrage Sidi Mohammed Ben Abdellah.

Par ailleurs, la réalisation d'une étude d'impact environnementale en amont du PAVB tel qu'il est précisé dans l'article premier de la loi 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement² aurait justifié indéniablement une approche durable du projet d'aménagement. En effet, selon la loi 12-03, une étude d'impact sur l'environnement comprend particulièrement la prise en compte des impacts du projet sur les zones sensibles et notamment les zones humides. L'article premier de cette loi définit en effet ce que la législation entend par zones sensibles :

Loi 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement, article premier :

« " Zones sensibles " : zones humides, zones protégées et zones d'utilité biologique et écologique ainsi que celles situées sur les nappes phréatiques et sur les sites de drainage des eaux. »

¹ « La Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) connue sous le nom de « Convention de Ramsar » -- est un traité intergouvernemental qui incarne les engagements de ses États membres à maintenir les caractéristiques écologiques de leurs zones humides d'importance internationale et à planifier « l'utilisation rationnelle », ou utilisation durable, de toutes les zones humides se trouvant sur leur territoire. » (The Ramsar convention on wetlands)

² Nous renvoyons ici le lecteur à la sous-section 5.2 de la partie 1

Une prise en compte claire des impacts du PAVB sur les zones sensibles et particulièrement les zones humides dont regorgent les berges de l'oued Bouregreg, aurait en partie certifié une démarche durable du point de vue de la préservation de l'environnement. Cependant, comme nous l'avons déjà vu précédemment, cet aspect semble avoir été délibérément laissé de côté dans un projet où l'urbanisation paraît guider les modes d'intervention au détriment des caractéristiques écologiques de la vallée.

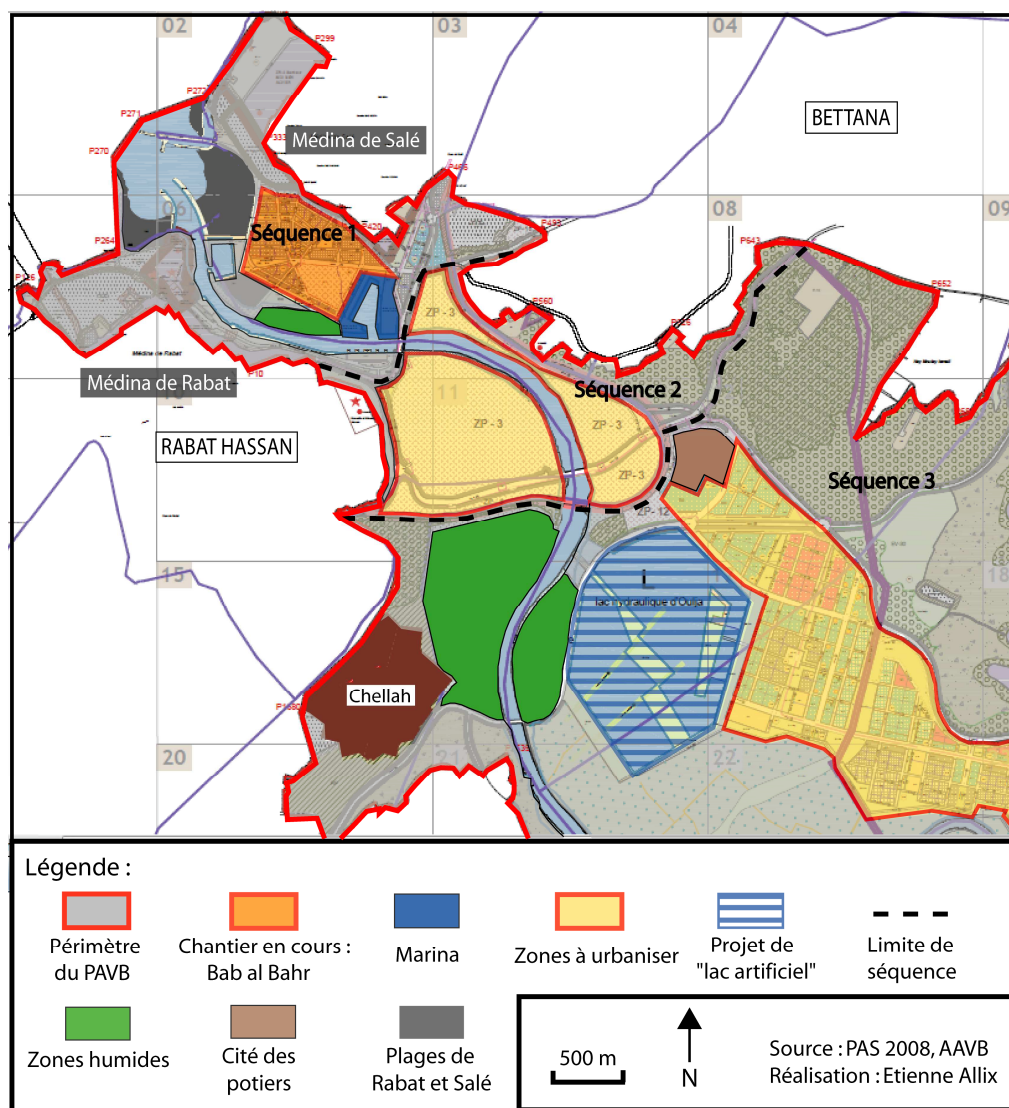


Figure 13 : Localisation des zones humides selon le zonage du PAS

b) Une évolution du discours au plus proche de la norme internationale

A partir de 2008 jusqu'à aujourd'hui, le discours des aménageurs semble avoir évolué sensiblement suivant la question de la préservation des zones humides.

En effet, comme nous l'avons noté dans la section précédente, le PAS spécifie clairement que les intentions des aménageurs prennent en considération la nécessité de préserver les zones humides de l'estuaire jusqu'au Chellah. Auparavant, le PAG de 2003 n'évoquait que la zone humide du Chellah. De plus, l'AAVB affiche clairement dans ses intentions que « le projet [...] consiste à protéger un environnement fragile en [...] valorisant les zones humides et les berges de l'oued » (AAVB, 2008). Lors de notre

entretien avec lui, M. Kacimi a même tenu à nous rappeler qu' « *il était interdit de construire en zones humides* » et que le PAVB prenait en compte la protection de toutes les zones humides de la vallée du Bouregreg et pas seulement celle du Chellah.

Au regard des opérations déjà menées à bien et des chantiers en cours au niveau de la séquence Bab al Bahr, certains acteurs locaux s'étant régulièrement entretenus avec les aménageurs comme Nabil Rahmouni nous affirment que le discours des acteurs se contredit dans la réalité. Ce dernier nous précise que les techniques de construction du front fluvial de Bab al Bahr actuellement en chantier, ont été spécialement étudiées pour construire en zone humide. Cet aspect reflète bien ici la nécessité de se protéger de l'environnement avant de le protéger. De plus, M. Kacimi nous confirme que la Bouregregmarina a en partie été construite en zone humide. Il nous explique que c'était une erreur de parcours et que « *les aménageurs ne sont pas spécialistes de ces questions* ».

Les contradictions dans le discours des acteurs nous montrent bien les réalités d'une agence qui agit sans réel intérêt pour le respect de l'environnement mais qui se doit d'afficher les normes internationales pour valoriser son projet.

c) De la nécessité de légitimer le PAVB

A en croire le discours des représentants de l'AAVB, le PAVB s'est construit en considérant avant tout la nécessité de préserver les zones humides de la vallée du Bouregreg. Or, la réalité des opérations déjà engagées sur la séquence Bab al Bahr ainsi que le zonage du PAS réalisé avant tout en fonction des zones urbanisables de la vallée, nous prouvent le contraire.

Pourtant, au même titre que la dépollution de la vallée, la protection des zones humides et de leur biodiversité constituait une composante essentielle d'un quelconque projet d'aménagement selon les participants à la table ronde de 2002. En effet, le représentant de la direction des eaux et forêts avait précisé à cette occasion que « *ces zones humides constituent la composante fondamentale de l'identité de la vallée. Pour éviter de dénaturer et de banaliser le paysage de la vallée, il est indispensable de les protéger [...].* ». Puis, M. Chihab, chef de service des sites au département de l'environnement avait conclu : « *l'appartenance de la vallée au domaine des zones humides montre son extrême vulnérabilité ; Il s'agit essentiellement de terrains inondables non appropriés à l'urbanisation qu'il faut absolument préserver* ».

Ainsi, à travers un discours illusoire basé sur la préservation de « la zone humide du Chellah », l'AAVB se devait de justifier auprès des acteurs locaux, un projet d'aménagement qui finalement, ne fait pas de la dimension environnementale de la vallée, une composante fondamentale de son mode d'intervention. Globalement, en développant un discours séduisant focalisé sur « *la zone humide du Chellah* », l'agence tente de dissimuler des réalités toutes autres et de faire croire à une urbanisation limitée préservant les zones humides de la vallée. La zone humide du Chellah constitue finalement l'argument phare de l'agence afin de légitimer et justifier son action alors que c'est la zone humide de la vallée dans son intégralité qui est mise en péril.

22. L' « accompagnement social » comme outil de justification du PAVB envers la population locale

Selon les représentants de l'agence que nous avons rencontré et sa cellule de communication, l'AAVB a initié depuis 2006, année de sa création, une démarche d' « accompagnement social » qui, selon M. Boussaleh, directeur des affaires sociales¹, « *sous-tend une prise en compte des caractéristiques sociales, économiques et démographiques des populations concernées* ». Les dimensions sociale et économique sont donc confondues dans le discours des acteurs autour de cette notion d'accompagnement social utilisée par l'AAVB. Cette démarche prévoit et met en place actuellement des opérations visant les populations de barcassiers, pêcheurs, et poissonniers, les habitants des quartiers insalubres présents dans le périmètre du PAVB puis les potiers du village de l'Oulja que nous avons rapidement évoqué précédemment. L'évolution significative de cette démarche d'accompagnement sociale depuis 2006 jusqu'à aujourd'hui est apparue au fur et à mesure comme une obligation afin d'éviter les conflits entre une agence dont l'action génère des effets sociaux spatiaux conséquents et une population locale qui se sent lésée (cf Pfe de Leïla Hamidi : le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg : un projet social ?). Dans ce cadre, il nous paraît important de comprendre comment l'agence construit un discours transmettant une image contradictoire de développement durable à travers une soi-disant prise en compte des questions sociale et économique, vectrices de justification auprès de la population locale.

a) La nécessité d'afficher « un projet pour le bien de la population »

A travers l'analyse du discours des aménageurs, au-delà des supports de communication, le volet social n'apparaît pas comme une composante fondamentale de l'action de l'agence² mais c'est la nécessité d'intégrer les notions d'accompagnement social qui s'est fait peu à peu ressentir afin de construire l'image d'un projet au bénéfice de la population locale. A ce sujet, les responsables de l'action sociale de l'AAVB, messieurs Zitouni et Benmimoune, nous indiquent que le maître mot qui régit le mode d'action de l'agence avec la population locale réside dans « *la confiance que les habitants peuvent ressentir face à l'agence.* » afin que cette dernière ait « *une bonne réputation* ». Ils nous affirment de même que « *l'agence est là pour le bien de la population* ».

Ainsi, au-delà du discours tenu par nos interlocuteurs, force est de constater que l'agence s'implique ouvertement dans sa démarche d'accompagnement social auprès des populations concernées. Effectivement, l'agence s'est engagée suivant deux types d'opérations :

¹ Directeur des affaires sociales de l'AAVB en 2010. Aujourd'hui, l'action sociale est représentée à ce jour par M. Zitouni, directeur formation et social puis M. Ben Mimoun, responsable de direction de l'action sociale. En raison des changements fréquents dans l'organigramme de l'agence et d'une communication parfois peu précise, nous ne sommes pas en mesure de définir plus précisément les fonctions de chacun au sein de l'action sociale.

² Nous renvoyons ici le lecteur à la sous-section 5.2 a) ii. de la partie 1

- Opérations d'amélioration du cadre de vie des habitants : selon le rapport d'état d'avancement des projets sociaux réalisé par l'AAVB, celle-ci mène des opérations de restructuration des quartiers insalubres présents dans le périmètre du PAVB. A travers ces opérations dont certaines sont menées en partenariat avec le ministère délégué chargé de l'habitat et de l'urbanisme et la préfecture de Rabat, l'agence affirme travailler « *dans le cadre de son approche de proximité* » (AAVB, 2010) ce qui prouve bien sa volonté de se montrer au service de la population locale.
- Opérations visant les activités socioéconomiques de la vallée : toujours selon le même rapport, l'AAVB s'est engagée financièrement auprès des barcassiers, pêcheurs, poissonniers et potiers travaillant et vivant dans la vallée afin de moderniser et mettre à niveau leurs conditions de vie et de travail¹. De plus, l'agence a signé un accord avec l'ANAPEC² « *pour assurer le recrutement de profils adaptés au chantier, et éventuellement la formation pour les besoins du projet, ainsi que la mise à niveau des activités traditionnelles et artisanales [...]* » (AAVB, 2010). De même, selon le rapport, l'agence mène une réflexion au niveau de la cité des potiers située dans la vallée pour la réhabilitation du centre de formation du complexe artisanale du village de l'Oulja.

Cependant, il nous paraît important d'étudier plus précisément ces opérations menées par l'agence afin de comprendre ses réels effets sur la population concernée. L'agence affirme agir pour la population mais l'objectif ultime de ces opérations ne résiderait pas plutôt dans la nécessité de justifier et valoriser auprès de ces populations, un projet qui ne leur est pas destiné à l'origine ? La prise en compte du volet social dans le mode d'intervention de l'agence aurait pour seul objectif de mettre le contexte social local en adéquation avec la création d'un espace « propre » reflétant une nouvelle image de modernité de la capitale ?

b) Des opérations au profit du PAVB et non d'une dynamique socioéconomique durable

En confrontant le discours des aménageurs prônant « *un projet pour la population* » aux réalités des opérations de l'agence du point de vue des populations concernées, nous retrouvons certaines logiques d'instrumentalisation analysées précédemment à travers l'action de l'AAVB pour la dépollution de la vallée. En effet, nous constatons que l'AAVB s'implique ouvertement dans sa démarche d'accompagnement social ce qui légitime en partie son action mais contrairement à l'image qu'elle se donne, elle paraît agir avant tout selon les objectifs d'un projet d'investissement qu'est le PAVB et non selon la nécessité d'une dynamique sociale durable.

¹ Selon les sources de l'AAVB, cette dernière aurait reversé un montant total de 2 970 000 dhs dans le cadre de son « opération restaurateurs poissonniers » pour la construction de nouveaux locaux au niveau du nouveau port de pêche ; une indemnisation globale de 4 744 200 dhs entre 2006 et 2008 pour les barcassiers qui avaient été contraints de cesser leur activité durant les travaux des nouveaux quais de Rabat ; un montant total de 120 millions de dirhams pour la construction d'un nouveau port de pêche au niveau de l'embouchure du fleuve.

² Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences

Au cours de nos entretiens et dans les documents décrivant plus en détails les opérations de l'agence¹, nous constatons que le discours des aménageurs, lorsqu'il nécessite plus de précisions quant à l'engagement de l'agence vis-à-vis des populations touchées par le PAVB, reflète d'autres objectifs que celui d'agir pour la population.

i. La nécessité d'adéquation de l'environnement immédiat

Premièrement, l'analyse de la description des opérations de restructuration menées dans les quartiers insalubres de Douar Dbagh dans la médina de Rabat, Douar Okou et Douar Ounk Jmel présents dans la vallée du Bouregreg, nous montre qu'il s'agit plutôt de « l'évacuation de l'assiette foncière »². Plus précisément, l'AAVB décrit une opération menée au niveau d'un foundouk du quartier Douar Dbagh, anciennement occupé par des marchands ambulants, en indiquant que « le Foundouk en question a été totalement désempi et nettoyé après une campagne d'évacuation présidée par l'Agence [...] » (AAVB, 2010). En ce qui concerne le quartier Douar Okou que l'agence décrit comme un quartier clandestin existant dans sa zone d'intervention, les aménageurs expliquent que l'AAVB « a apporté une aide sociale aux habitants concernés » en finançant la pose d'enduit en ciment sur les habitations³. Une simple aide financière de la part de l'agence est ici assimilée à une aide sociale qui est plus lourde de sens. De plus, l'agence précise ensuite que cette aide constitue une amélioration des conditions de vie des habitants « dans l'attente de la validation du plan d'aménagement⁴ qui perfectionnera encore plus l'image et la qualité du douar. » (AAVB, 2010) Ces propos démontrent quelque part que ce qui est finalement recherché avant tout n'est pas de meilleures conditions de vie dans le douar mais bien une meilleure image d'un quartier présent dans le périmètre d'un projet qui se veut à la pointe de la modernité.

Puis, nous réalisons des constats similaires lorsque l'AAVB précise son implication dans la réhabilitation du centre de formation du complexe artisanale du village de l'Oulja. Elle précise que ce complexe artisanal dédié à l'artisanat marocain « représente un repère important entre les villes de Rabat et Salé tant qu'il est fréquenté par une clientèle étrangère et nationale » (AAVB, 2010) et que sa réhabilitation a pour but de l'intégrer dans le PAVB. De plus, au sujet de l'activité du village de l'Oulja, l'AAVB indique tout de même vaguement dans l'une de ces brochures que « sur le site du projet, il est exercée une activité de poterie marquée par un manque d'organisation et des conditions de travail en inadéquation avec les ambitions du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg ».

Par ailleurs, au sujet du nouveau port de pêche pour lequel l'agence s'est engagée financièrement, les représentants des pêcheurs de l'embouchure de l'oued nous assurent que les nouveaux équipements ne sont pas adaptés et que leurs conditions de travail sont bien moins adéquates que dans l'ancien port situé auparavant sur la rive de Rabat (voir figure 14). En se rendant sur les lieux du nouveau port, Abdelouahed Cheiti, responsable d'une association de poissonniers et Mr Idrissi, président de la coopérative de pêche

¹ Principalement le « rapport d'état d'avancement des projets sociaux »

² Termes employés par l'AAVB dans le rapport d'état d'avancement des projets sociaux

³ Voir le rapport d'état d'avancement des projets

⁴ PAS de 2008

artisanale, nous montrent que les aménagements ne sont pas appropriés à l'activité de pêche. Ils nous affirment que l'entrée du port est trop étroite et que les quais réalisés en pente douce ne conviennent pas aux pêcheurs pour décharger leurs embarcations¹. Le manque de concertation de l'AAVB s'avère être la raison principale de ces incohérences au niveau de l'aspect opérationnel du port de pêche. Or, les aménageurs affirment de leur côté agir pour le bien de la population ce qui s'avère remis en cause du point de vue des pêcheurs de l'oued. Afin de répondre réellement aux besoins d'amélioration des conditions de vie et de travail de la population locale, une démarche durable aurait notamment suscité une approche participative que nous ne retrouvons manifestement pas ici dans les modalités d'intervention de l'AAVB. De plus, au regard des propos du directeur de l'AAVB, M. Essakl, précisant dans une brochure² que « l'agence a construit un joli port de pêche, spécialement réservé aux petits pêcheurs dont les barques se trouvent nichées à l'abri des houles de l'océan », l'implication de l'agence nous semble davantage relever de la nécessité d'un « joli » cadre avant la recherche de conditions de travail décentes pour les pêcheurs. Cet aspect paraît ainsi être dissimulé dans le discours de l'AAVB qui se justifie auprès des acteurs locaux en mettant en avant ses engagements financiers.

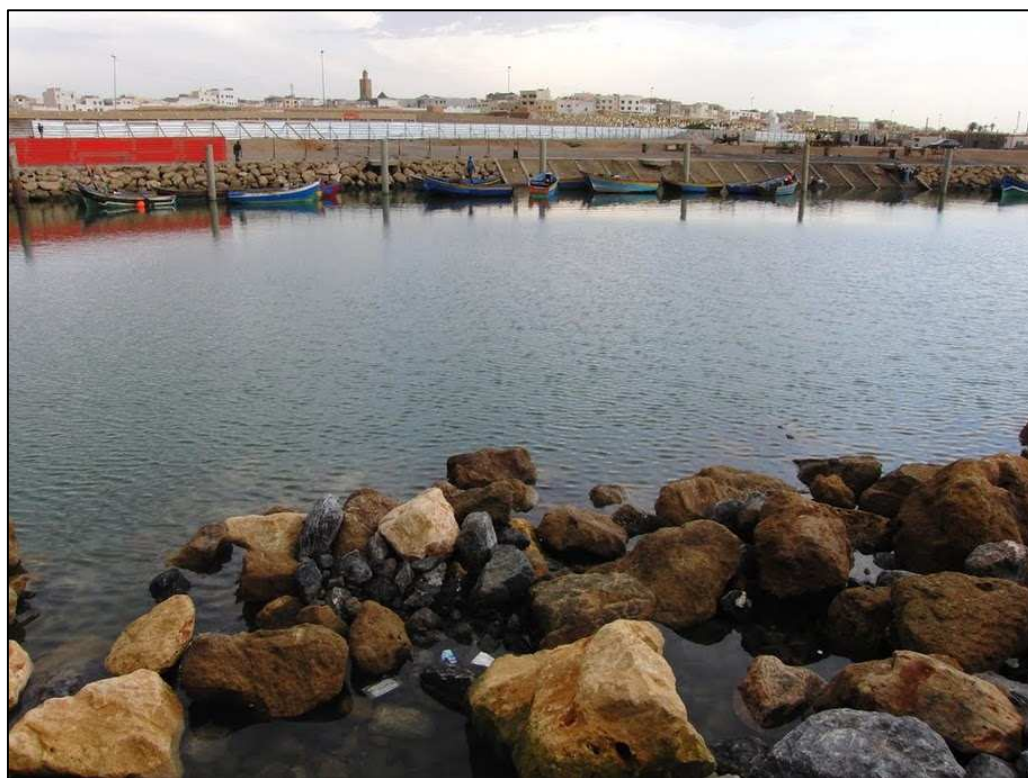


Figure 14 : Nouveau port de pêche côté Salé (Source personnelle)

Derrière l'image globale d'un projet pour la population locale se cache l'idée d'un contexte social qui doit être en adéquation avec l'image de prestige que vise le PAVB. Il

¹ Voir pfe de Leïla Hamidi : « Le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg : un projet social ? » pour plus de renseignements à ce sujet

² Voir la brochure intitulée « L'action sociale, un outil d'intégration urbaine » en annexe III

ne s'agit donc pas ici d'une démarche sociale durable mais bien de la nécessité à la fois de justifier le PAVB auprès des populations de la vallée par le biais d'une aide financière et matérielle puis de mettre en adéquation le contexte local avec un futur espace de modernité.

ii. La nécessité d'ajustement de la demande d'emploi aux besoins du PAVB

Nous constatons, au terme de nos entretiens, que l'agence s'implique ouvertement en partenariat avec l'ANAPEC afin de permettre « *l'insertion professionnelle des riverains* »¹. En effet, messieurs Rherras, Zitouni et Ben Mimoun nous informent que l'accord signé avec l'ANAPEC recommande fortement aux entreprises intégrant le PAVB de recruter des rabatis et slaouis riverains. Seulement, ces derniers nous précisent ensuite que ce recrutement concerne essentiellement la main d'œuvre pour les chantiers du PAVB puis le personnel des entreprises prestataires de services telles que la société de sécurité de la marina. De plus, ils ajoutent qu'au-delà des postes dans les chantiers et les prestataires de services, « *il est plus difficile de réserver des emplois aux riverains car ce sont des profils plus qualifiés demandés* ». Ainsi, selon les propos tenus par nos interlocuteurs, nous comprenons que si le PAVB a pour vocation de favoriser l'offre d'emplois pour les riverains, ce ne sont que pour des emplois non qualifiés et à faibles revenus. L'AAVB se contredit donc lorsqu'elle affiche un projet qui permet « *une amélioration durable du cadre et des conditions de vie de la population qui en est l'objet* »². En effet, la création d'emplois non-qualifiés ne correspond pas à une démarche durable dans le sens où il est nécessaire d'assurer une offre de travail complète et variée. Face à une population dont le devenir n'est pas assuré, en particulier à Salé où un fort pourcentage des jeunes slaouis se retrouve sans diplôme et sans formation du à un manque cruel d'établissements publics³, pourquoi ne pas avoir œuvré directement pour une réelle amélioration de la qualification des Rabatis et Slaouis en impulsant la création de pôles de formation ? En effet, au regard d'un contraste conséquent du point de vue du niveau de qualification des jeunes entre Salé et Rabat, premier pôle universitaire du Maroc, la création d'un nouveau pôle à Salé aurait fait l'objet d'une réelle démarche socioéconomique durable localement.

En revanche, les représentants de l'action sociale de l'AAVB nous expliquent qu'en raison du manque de capital humain qualifié, le travail partenarial de l'AAVB avec l'ANAPEC consiste à réaliser des « *statistiques prévisionnelles des emplois à créer [pour le PAVB] pour anticiper la formation des jeunes et des riverains* ». Plus précisément, M. Rherras nous explique que le travail avec l'ANAPEC consiste en « *un recensement des futurs besoins pour former le personnel des hôtels de luxe et des restaurants* ». Le PAVB n'apparaît donc pas comme une solution durable au manque de formation et de qualification des jeunes locaux car nous constatons que l'AAVB met seulement en œuvre les moyens nécessaires afin de garantir l'embauche d'une main d'œuvre locale.

¹ Propos recueillis lors de notre entretien avec messieurs Rherras, Zitouni et Ben Mimoun.

² Voir la brochure intitulée « L'action sociale, un outil d'intégration urbaine » en annexe III

³ « Le pourcentage de population ayant suivi des études dans le supérieur est révélateur du faible niveau de qualification. Certes, il est de 8,3 % à l'échelle de la municipalité contre 5 % au niveau national, mais très en retrait par rapport à celui observé à Rabat, premier pôle universitaire du pays. » (Allain-el-Mansouri, 2006)

Bien évidemment, l'agence justifie ici le PAVB comme future source d'emplois et de formations pour la population locale. Cependant, le PAVB n'est sûrement pas un projet socioéconomique durable dans le sens où l'AAVB ajuste la demande d'emploi des riverains aux futurs besoins du PAVB et à ses objectifs de rentabilité. Les modes d'action de l'AAVB visent ici à offrir qu'un seul biais d'insertion de la population locale dans le monde professionnel. De plus, l'ascension sociale des futurs riverains recrutés n'est pas assurée.

L'action de l'AAVB n'est pas ici liée à la volonté instaurer une nouvelle dynamique socioéconomique durable mais bien de répondre avant tout aux exigences du PAVB en termes de personnel qualifié dans les futurs établissements touristiques et prestigieux.

CONCLUSION

Au regard des caractéristiques des « modes de faire » le grand projet urbain dans le monde arabe, clairement apparentes à travers le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg, nous dénotons des décalages marquants entre un projet émanant d'une stratégie nationale et son contexte local. Ces décalages résultent des objectifs d'un projet basé sur une nouvelle forme de maîtrise d'ouvrage résidant sur la captation de fonds émiratis et un système d'acteur réduit à l'action d'une structure *ad hoc* autonome par rapport aux institutions locales. Le PAVB vise clairement à redorer l'image de la capitale du Maroc en s'appuyant sur le calquage de standards internationaux actuellement en vogue dans les grandes métropoles mondiales. L'attraction de franchises prestigieuses à l'échelle internationale et de surcroît l'implantation d'une clientèle d'un certain standing sont les maîtres-mots de ce projet qui n'est finalement pas destiné à la population locale. Ces objectifs d'internationalisation mènent à une fabrication urbaine en désaccord avec le tissu existant et l'environnement de la vallée.

La stratégie de marketing de l'agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg et le discours de ses représentants affichent clairement la notion de développement durable à travers le PAVB. Cependant, les objectifs de ce concept auquel l'état marocain s'est engagé à répondre, n'apparaissent pas comme des principes fondateurs du PAVB. La notion de développement durable se présente davantage comme un outil marketing utilisé ponctuellement pour valoriser et justifier certaines actions des aménageurs.

Effectivement, la dépollution de la vallée du Bouregreg devenue impérative selon les acteurs locaux, constitue l'argument phare de l'AAVB afin de décrire une démarche de développement durable prise en compte dans le PAVB. Cependant, cette étape était, aux yeux des aménageurs, devenue obligatoire pour rendre le site exploitable conformément aux objectifs de rentabilité d'un projet d'investissement. A travers son engagement indéniable pour la dépollution d'un milieu naturel fragile, l'AAVB instrumente la notion de développement durable dans son discours afin de légitimer d'autant plus son action auprès des acteurs locaux et de dissimuler, en définitive, des modes d'intervention guidés par les fonctions urbaines reconnues à la vallée. De plus, l'affichage d'une démarche de développement durable permet ici aux aménageurs de consolider l'image du PAVB comme modèle pour la sauvegarde de l'environnement et ainsi le valoriser dans son contexte local et à l'échelle internationale.

D'autre part, le discours de l'AAVB s'est construit autour des notions de durabilité au fur et à mesure de l'avancement du PAVB. A travers l'évolution de sa stratégie marketing, l'AAVB se doit d'afficher une prise en compte des dimensions environnementales et socioéconomiques afin de justifier l'image d'un projet de développement structurant, et soucieux de son intégration dans l'environnement. La réadaptation primaire d'un discours de développement durable comme simple outil marketing, révèle encore une fois des contradictions évidentes entre les principes fondateurs d'une démarche durable et la réalité d'une agence d'aménagement qui agit uniquement selon la nécessité de rentabilité du projet.

Les finalités de l'utilisation de la notion de développement durable dans le discours des aménageurs relèvent bien uniquement de la nécessité de justification et de valorisation d'un projet qui correspond finalement à l'aménagement d'un morceau de ville

internationalisé en rupture avec son contexte local. Nous observons effectivement des logiques d'instrumentalisation à travers les modes d'intervention et de communication de l'AAVB. L'origine du PAVB ne correspond pas à la gestation d'un projet de développement durable mais la stratégie marketing de l'AAVB réemploie ce concept afin de conférer au projet une image attractive et légitime.

Le PAVB ne peut être assimilé à un projet de développement durable. Cependant, il est indéniable de constater que ce projet apporte certaines améliorations au contexte local même s'il ne s'avère pas en soi fondé sur les principes d'une démarche d'aménagement durable. La dépollution de la vallée du Bouregreg, le projet de tramway de Rabat-Salé dont l'AAVB est maître d'ouvrage tout comme la construction d'un nouveau pont entre Rabat et Salé sont des améliorations évidentes du cadre de vie dont la population locale saura tirer profit même si elles ne lui sont pas directement destinées.

D'autre part, il s'agit à présent de mesurer la situation des populations rabatis et slaouis face à l'émergence d'une fabrication urbaine d'un nouveau genre. Comment la population locale va s'approprier les effets d'un tel projet ? Aujourd'hui déjà, les retombées d'un nouveau type d'équipement urbain tel que la marina se font ressentir au sein de la société. En effet, pour ceux qui en ont les moyens, la fréquentation d'un café ou d'un restaurant au bord du bassin de plaisance leur confère une image d'élite due notamment à la modernité du lieu. Ne serait-ce pas l'émergence de nouvelles références sociétales en rapport avec les aspects de modernité et d'excellence issues du marketing territorial développé autour du PAVB ?

Enfin, la question de l'évolution d'un projet qui, *in fine*, n'agit pas selon la considération de la sauvegarde de l'environnement mais bien selon les besoins d'urbanisation, devient évidente face à l'émergence progressive d'une prise de conscience de la préservation de l'environnement au sein du gouvernement marocain mais aussi parmi la société civile. Malgré une prise en charge récente, la société civile est dynamique dans le champ de la protection de l'environnement et le nombre d'associations y est pléthorique (Bedhri, 2005). Même si la remise en cause d'un projet royal paraît aujourd'hui impossible, nous sommes en droit d'imaginer que la société marocaine saura à l'avenir se donner les moyens de s'opposer et de remettre en question certains aspects néfastes d'un grand projet urbain tel que le PAVB.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles scientifiques :

Abbad, Driss. 2005. De la gestion à la gouvernance des villes marocaines. [auteur du livre] Nadir Boumaza. *Villes réelles, villes projetées*. Paris : Maisonneuve & Larose, 2005.

Allain-el-Mansouri, Béatrice. 2006. *Profil environnemental de la ville de Rabat*. Rabat : s.n., 2006.

Allain-el-Mansouri. 2006. *Profil environnemental de la ville de Salé*. Rabat : s.n., 2006.

Archimedia. 2007. Paroles d'experts, Réhabilitation des quartiers insalubres de la façade de la médina de Rabat. *Archimedia*. [En ligne] 2007. [Citation : 26 avril 2011.] <http://www.archimedia.ma/avis-paroles-dexperts/urbanisme/333-rehabilitation-des-quartiers-insalubres-de-la-facade-de-la-medina-de-rabat>.

Aziz Iraki, Raffaele Cattedra, Olivier Legros & Pierre Signoles. 2009. Introduction. *Les cahiers d'EMAM*. CNRS & Université de Tours, 2009, 17.

Barthel, Pierre-Arnaud. 2006. Aménager la lagune de Tunis : un modèle d'urbanisme. *Autrepart*. 2006, pp. 129-146.

Barthel, Pierre-Arnaud. 2010. Casablanca-Marina : un nouvel urbanisme marocain des grands projets. *Autrepart*. 2010, 55.

Barthel, Pierre-Arnaud. 2008. Faire du "grand projet" au Maghreb. L'exemple des fronts d'eau (Casablanca et Tunis). *Géocarrefour*. 2008, pp. 25-34.

Bedhri, Mohammed. 2005. *Environnement et développement durable : le Maroc face au défi écologique*. Oujda : s.n., 2005.

Chaline, Claude. 1996. *Les villes du monde arabe*. Paris : Armand colin, 1996.

Chastel, Robert. 1994. *Rabat-Salé, vingt siècles de l'oued Bou regreg*. Rabat : Imprimerie Al El Maarif Al Jadida, 1994.

CNRS, CITERES, EQUIPE EMAM (Ex- Laboratoire URBAMA). 2004. « *L'entre-deux* » des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales. Tours : s.n., 2004.

Danielle Provansal, Nadja Monnet, Cécile Miquel et Elisa Tabakman. 2007. Barcelone : de sa projection internationale à l'affirmation de ses repérages identitaires. [auteur du livre] Agnès Deboulet et Laurence Roulleau-Berger Isabelle Berry-Chikhaoui. *Villes internationales : entre tensions et réactions des habitants*. Paris : La découverte, 2007.

Dorso, Franck. 2007. Grand projet emblématique et internationalisation à Lisbonne : voisinages imposés et imprévus autour du Parc des Nations. [auteur du livre] Agnès Deboulet et Laurence Roulleau-Berger Isabelle Berry-Chikhaoui. *Villes internationales : entre tensions et réactions des habitants*. Paris : La découverte, 2007.

- Driss, Nassima. 2002.** Projet urbain et espace public à Alger. De la ville programmée à la ville revendiquée. [auteur du livre] Jean-Paul Carrière. *Villes et projets urbains en Méditerranée*. Tours : CNRS-UMS, 2002.
- Dryef, M'Hammed. 1993.** *Urbanisation et droit de l'urbanisme au Maroc*. Rabat : CNRS éditions, 1993.
- IAU île de France. 2010.** La vallée du Bouregreg : plaidoyer pour un développement durable. *Les cahiers de l'IAU île de France, Le Maroc s'ouvre au XXIème siècle*. 2010, 154.
- IAU île de France. 2010.** Plan de référence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg. *Les cahiers de l'IAU île de France, Le Maroc s'ouvre au XXIème siècle*. 2010, 154.
- Isabelle Berry-Chikhaoui et Agnès Deboulet. 2007.** Restructurations urbaines à Marseille à l'heure de l'internationalisation. Tensions et régimes d'action. [auteur du livre] Agnès Deboulet et Laurence Roulleau-Berger Isabelle Berry-Chikhaoui. *Villes internationales : entre tensions et réactions des habitants*. Paris : La découverte, 2007.
- Jean-Paul Carrière et Christophe Demazière. 2002.** Projet urbain et grands projets emblématiques : réflexions à partir de l'exemple d'expo 98 à Lisbonne. [auteur du livre] Jean-Paul Carrière. *Villes et projets urbains en Méditerranée*. Tours : CNRS-UMS, 2002.
- Médiaterre. 2010.** Portail Maghreb-Machrek, Le Maroc lance son processus pour une Charte de l'environnement et du développement durable. *Médiaterre, l'information mondiale pour le développement durable*. [En ligne] 12 Février 2010. <http://www.mediaterrre.org/maghreb-machrek/actu,20100212093449.html>.
- Moncef Hergli & Ezzedine Zouari. 1997.** Développement durable et stratégie de protection de l'environnement au Maghreb. [auteur du livre] Immacolota Caruso & Elvira Petroncelli. *Magreb : Algeria, Marocco, Tunisia verso uno sviluppo sostenibile*. Napoli : Edizioni Scientifiche Italiane, 1997.
- Mouloudi, Hicham & Barthel, Pierre-Arnaud. 2009.** Waterfronts de Casablanca et de Rabat : un urbanisme de projet. *Urbanisme*. 2009, 369.
- Mouloudi, Hicham. 2009.** L'aménagement de la Corniche de Rabat face au défi de l'environnement et du développement durable : quand la société civile prend le devant de la scène publique. *Cahiers d'EMAM*. 2009, 17.
- Mouloudi, Hicham. 2010.** La réaction de la société civile dans la production des grands projets urbains au Maroc, entre le soutien inconditionnel et le rejet total. *Les Annales de la recherche urbaine*. 2010, 106.
- Patrice Noisette et Franck Vallérugo. 2010.** *Un monde de villes, le marketing des territoires durables*. Clermont-Ferrand : Edition de l'Aube, 2010.
- Pierre-Arnaud Barthel and Sabine Panel.** Tanger-Med and Casa-Marina, Prestige Projects in Morocco : New Capitalist Frameworks and Local Context. *Built environment*. Vol. 36, 2.
- Pierre-Arnaud Barthel et Eric Verdeil. 2008.** Les grands projets de Tripoli Systèmes de décisions et besoins de réappropriation. *Les annales de la recherche urbaine*. 2008, 108.

Planel, Sabine. 2009. Transformations de l'Etat et politiques territoriales dans le Maroc contemporain. *L'Espace Politique*. 2009, 7.

Sami Zemni & Koenraad Bogaert. 2006. Morocco and the mirages of democracy and good governance. *UNISCI Discussion Papers*. 2006, 12.

Sami Zemni & Koenraad Bogaert. 2009. Trade, security and neoliberal politics : whither Arab reform? Evidence from the. *The Journal of North African Studies*. 2009, Vol. 10, 7.

Sassen, Sakia. 1996. *La ville globale*. Paris : Descartes & Cie, 1996.

Signoles, Pierre. 1999. Acteurs publics et acteurs privés dans le développement des villes du monde arabe. [auteur du livre] Galila El Kadi, Rachid Sidi Boumedine Pierre Signoles. *L'urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs*. Paris : CNRS éditions, 1999.

The Ramsar convention on wetlands. A propos de Ramsar. *The Ramsar convention on wetlands*. [En ligne] <http://www.ramsar.org>.

Zair, Tarik. 2007. *La gestion décentralisée du développement économique au Maroc*. s.l. : L'harmattan, 2007.

Zriouli, M'hamed. 1998. Urbanisation et gestion des crises urbaines : stratégies d'intervention publique au Maroc. [auteur du livre] Mohamed Benlahcen Tlemçani. *La problématique urbaine au Maroc : de la permanence aux ruptures*. Perpignan : Presses universitaires de Perpignan, 1998.

Articles de presse :

AFP. 2010. Projet d'un grand théâtre de Rabat pour un coût de 120 millions d'euros. *Aufait*. 2010.

AISSI, Nour Eddine EL. 2010. Tramway de Rabat - La première rame, le mois prochain. *L'économiste*. 2010.

Ajmi, Sarra. La marina du bouregreg... C'est chic ! *Selwane*.

Atouabi, Majdoulein El. 2011. Nostalgie. Les passeurs du Bouregreg. *Telquel*. 2011, 296.

Belghazi, Naoufal. 2009. Maroc : Bouregreg : Sama Dubaï en difficulté, Amwaj à l'arrêt. *La vie éco*. 2009.

Bensmain, Abdallah. 2002. Aménagement des rives du Bouregreg. *Le matin*. 2002.

Bertoin, Jacques. 2005. Mégaprojet pour (ou contre ?) Rabat-Salé. *Jeune Afrique*. 2005.

Chaoui, Mohamed. 2002. Rabat a privatisé la collecte des ordures. *L'économiste*. 1217, 2002.

Chaoui, Mohamed. 2010. Ramassage des ordures à Rabat : le rappel à l'ordre du ministère de l'intérieur. *L'économiste*. 2010.

Ghannam, Fadoua. 2009. Chantier du Bouregreg : ONE, Onep et Redal se. *La vie éco*. 2009.

Le matin. 2002. La vallée du Bouregreg : des projets et un avenir. *Le matin*. 2002.

Les pêcheurs de Bouregreg soucieux de leur avenir. Le matin. 2005. Rabat : s.n., 2005.

MAP. 2008. Gestion intégrée et durable des déchets solides. *Le matin.* 2008.

Marmié, Nicolas. 2010. Face à la crise. *Jeune Afrique.* 2010.

Rkiouak, Meriem. 2011. L'impact social des grands projets expliqués. *Le matin.* 2011.

Rmiche, Abdelwahed. 2003. L'association Bouregreg favorise la proximité. *Le matin.* 2003.

Rmiche, Abdelwahed. 2009. Projet Bouregreg : Al Maâbar confirme son engagement dans la séquence Baba Al Bahr. *Le matin.* 2009.

Données AAVB :

AAVB. 2010. Actualités, signature de la convention du grand théâtre de Rabat. *Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg.* [En ligne] 2010. http://www.bouregreg.com/tiki-read_article.php?articleId=29.

AAVB. 2010. Composantes, citoyenneté. *Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg.* [En ligne] 2010. <http://www.bouregreg.com/tiki-index.php?page=Citoyennet%C3%A9>.

AAVB. 2010. *Rapport d'état d'avancement des projets sociaux.* Rabat : s.n., 2010.

AAVB. 2008. *Rapport justificatif du projet du plan d'aménagement spécial de la vallée du Bouregreg.* Rabat : s.n., 2008.

AAVB. Séquence Bab al Bahr, projet immobilier. *Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg.* [En ligne] <http://www.bouregreg.com/tiki-index.php?page=Projet%20Immobilier>.

AAVB. 2008. Bouregreg News. *La vallée du Bouregreg, histoire d'aujourd'hui, projet de demain ...* Rabat : s.n., 2008. 1.

AAVB. 2010. Bouregreg News. *Vallée du Bouregreg : Un chantier en action .* Rabat : s.n., 2010. 2.

Documents professionnels :

Agence urbaine de Rabat-Salé. 2008. *Etude d'analyse et de mise en valeur des espaces verts urbains, des ceintures vertes et des milieux naturels de la conurbation Rabat-Salé-Témara : élaboration d'une stratégie de sauvegarde et de gestion.* Rabat : s.n., 2008.

Préfecture de Salé. 2006. *Plan de sauvegarde de la médina de Salé.* Salé : s.n., 2006.

Réflexion citoyenne sur l'avenir de la vallée du Bouregreg. **Association Bouregreg. 2002.** Salé : s.n., 2002.

Commission royale. 2003. *Parti d'aménagement global.* Rabat : s.n., 2003.

Dictionnaire :

Pierre Merlin & Françoise Choay. 2010. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement.* Paris : Quadrige, 2010.

Thèses et mémoires :

Demaze, Moïse Tsayem. 2010. *L'Afrique dans la géopolitique du développement durable, entre pauvreté et mondialisation des préoccupations environnementales.* Le Mans : s.n., 2010.

Guyetant-Fauvel, Cécile. 2010. *La portée novatrice du développement durable dans la maîtrise aménagiste : Faut-il passer d'une logique d'incertitude à une logique d'inconcevable ? Les leçons de l'expérience marocaine.* Grenoble : s.n., 2010.

Plaà, Clément. 2009. *Les marges du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg : intégration et négociations.* Tours : s.n., 2009.

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : périmètre et séquences du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg .	14
Figure 2 : Les arrondissements et communes rurales compris dans le périmètre du PAVB	24
Figure 3 : Plan de Bab Al Bahr en octobre 2009 (Source : publication de l'AAVB "état d'avancement des projets").....	32
Figure 4 : Plan du projet Bab Al Bahr en 2003 (Source : AAVB, PAG de 2003)	32
Figure 5 : Organigramme de l'AAVB (Source : site web de l'AAVB).....	33
Figure 6 : La "Bouregregmarina" depuis les nouveaux quais de Rabat (Source personnelle).....	38
Figure 7 : Constructions de Bab Al Bahr avec la médina de la Salé en arrière-plan vues des nouveaux quais de Rabat (Source personnelle).....	39
Figure 8 : Localisation du projet immobilier de Bab Al Bahr entre les deux médinas de Rabat et Salé (Réalisation personnelle).....	40
Figure 9 : Projet immobilier Bab Al Bahr (à droite) dans l'embouchure du fleuve (Source personnelle).....	41
Figure 10 : Constructions du projet immobilier Bab Al Bahr (Source personnelle).....	41
Figure 11 : Le futur « grand théâtre de Rabat » (Source : site web de l'AAVB).....	45
Figure 12 : Localisation des opérations de dépollution par rapport à la zone urbanisable (projet « ville de la vallée ») déterminée par le PAS pour la séquence 3.....	60
Figure 13 : Localisation des zones humides selon le zonage du PAS	66
Figure 14 : Nouveau port de pêche côté Salé (Source personnelle).....	71

TABLE DES MATIERES

Avertissement.....	3
Formation par la recherche et projet de fin d'études	4
Remerciements.....	5
Sommaire.	7
Préambule :	9
Les grands projets urbains dans le monde arabe	9
Introduction	12
De la définition des notions clés.....	15
Méthode.....	17
Partie 1 La fabrication d'un morceau de ville internationalisé en rupture avec le contexte local.....	20
1. Un projet né d'une stratégie nationale et de la volonté royale	21
11. L'aménagement de la vallée du Bouregreg : une préoccupation ancienne.....	21
a) Des propositions antérieures se heurtant au manque de moyens et de portage politique.....	21
b) L'émergence d'un projet royal dans une gestion urbaine locale difficile	22
1.2. Un enjeu phare : redorer l'image de la capitale du royaume	25
12. Le document de référence associant les acteurs locaux remis en cause	27
2. Renouveau du système d'acteurs et des formes de régulation	28
2.1 Les effets d'une structure ad hoc autonome par rapport aux institutions	28
a) Manque de concertation avec les acteurs locaux et la population	29
b) Contradictions réglementaires	30
c) Une agence au fonctionnement opaque	33
d) Gestion du site à l'avenir ?	34
22. Effets d'une nouvelle forme de maîtrise d'ouvrage basée sur les partenariats public/privé.....	35
3. Les effets contradictoires des standards internationaux	35
31. Une offre de standing pour une clientèle aisée.....	36
a) Une stratégie marketing clairement élitiste	36
b) La marina, un standard indispensable	38
32. Des décalages marquants avec le contexte local	39
a) Une discontinuité visible	39

b) Les conséquences d'une intégration spatiale compromise	42
c) Des modèles importés sans les conditions de leur appropriation locale.....	43
33. Des perspectives encore plus ambitieuses qui interrogent sur les effets	44
4. Un morceau de ville qui oriente les politiques urbaines de Rabat et Salé.....	45
5. De la question du développement durable à travers le projet.....	47
51. Une communication intégrant les notions de durabilité	47
a) La protection de l'environnement comme axe central du marketing durable	48
b) Une évolution sensible du discours concernant le volet social.....	48
52. Une instrumentalisation du développement durable ?.....	49
a) Un concept dévoyé	49
i. La protection de l'environnement : un discours de façade ?	50
ii. Des contradictions dans le discours social révélatrices d'un dévoiement ?	51
b) Le développement durable : un outil de justification et de valorisation du PAVB ?	
52	

Partie 2 De la légitimation de l'action à l'illusion du développement durable.....53

1. La dépollution de la vallée : une opportunité pour intégrer le « développement durable »	54
11. L'engagement de l'agence pour la dépollution de la vallée	55
12. La dépollution de la vallée : un impératif à double-sens	57
a) Une attente locale forte face à une situation environnementale désastreuse	57
b) La dépollution : un impératif pour la rentabilité du PAVB.....	58
i. Le « nettoyage » des abords des zones à urbaniser	59
ii. La nécessité d'un fleuve « propre ».....	60
13. Le développement durable en trompe l'œil ?	61
i. De la légitimation de l'action	62
ii. De la valorisation du PAVB comme modèle de développement durable	62
2. Un discours illusoire conçu au fur et à mesure de l'avancement du PAVB.....	63
21. La préservation des berges de l'oued : les zones humides comme instrument marketing.....	63
a) Une zone humide délimitée au gré des aménageurs.....	64
b) Une évolution du discours au plus proche de la norme internationale	66
c) De la nécessité de légitimer le PAVB	67
22. L'« accompagnement social » comme outil de justification du PAVB envers la population locale	68
a) La nécessité d'afficher « un projet pour le bien de la population ».....	68

b) Des opérations au profit du PAVB et non d'une dynamique socioéconomique durable.....	69
i. La nécessité d'adéquation de l'environnement immédiat	70
ii. La nécessité d'ajustement de la demande d'emploi aux besoins du PAVB	72
Conclusion.....	74
Bibliographie.....	76
Table des figures.....	81
Table des matières.....	82
Table des annexes.....	85

TABLE DES ANNEXES

I. Liste des entretiens réalisés _____	86
II. Comptes-rendus des entretiens _____	90
III. Brochures de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg _____	130
IV. Dahir de création de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg _____	139
V. Loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement _____	140
VI. Cartes _____	146
VII. Article de presse _____	148

Liste des entretiens réalisés

N°	Date	Lieu	Durée	Personnes présentes	Statut	Commentaires
1	01/02/2011	Université de Tours	1h	Clément Plaà	Etudiant	Mémoire M1 sur le Bouregreg
2	16/03/2011	Café Itry, Rabat	2h	Hicham Mouloudi	Architecte, doctorant	Thèse sur le Bouregreg et la Corniche de Rabat
3	17/03/2011	INAU	2h	Tarik Harroud	Doctorant	Thèse sur le patrimoine de la vallée du Bouregreg
				Imane Bouchentouf	Architecte	
4	17/03/2011	INAU	30 min	Aziz Iraki	Enseignant	
5	18/03/2011	Wilaya (Rabat)	2h30	Abdelmoula Gotabi	Chef de la division urbanisme et environnement à la Wilaya	
6	19/03/2011	Café, Rabat	1h45	Abdelouahed Chehiti	Poissonnier, élu, associatif	
				Hicham Mouloudi	Architecte, doctorant	
7	19/03/2011	Café Le Nôtre, Marina de Salé	1h30	Mekki Zouaoui	Responsable de l'association Bouregreg	
8	21/03/2011	AAVB	1h	Abdessamad Sekkal	Directeur de l'Urbanisme à l'AAVB	
9	22/03/2011	Direction de la marina de Salé	2h30	Mohammed Rherras	Directeur de l'Institut Bouregreg, AAVB	
				Fahd El Mejjati	Directeur de la Marina, AAVB	

				Abdelkrim Zitouni	Directeur de l'Action sociale, AAVB	
				Amine Benmimoune	Direction de l'Action sociale, AAVB	
10	22/03/2011	ENA	1h	Imane Bouchentouf	Architecte	
11	22/03/2011	Boulangerie Paul, Rabat-Agdal	1h	Béatrice Allain-El Mansouri	Enseignante-associée au CJB	A publié le « Profil » de Rabat
12	22/03/2011	AAVB	45 min	Abdelkrim Zitouni	Directeur de l'Action sociale, AAVB	
				Amine Benmimoune	Direction de l'Action sociale, AAVB	
13	23/03/2011	Quai de Rabat	1h30	M. Boubker Salma Hdyli pêcheurs et barcassiers	Pêcheurs et barcassiers Etudiante ENA (interprète arabe)	Entretien informel en arabe auprès d'une dizaine de personnes
14	23/03/2011	Nouveau port de pêche (Salé), puis café à la marina	2h	Abdelouahed Chehiti Hamid ? Khalid Hicham Mouloudi Sarah Bartoli	Poissonnier, élu, associatif Pêcheur Pêcheur Emigré du Qatar Architecte et doctorant Doctorante	Visite commentée, observations, questions
15	24/03/2011	Salé	matin	Sarah Bartoli	Doctorante	Visite commentée, observations, questions
16	24/03/2011	Cabinet d'architecte	2h	Nabil Rahmouni	Architecte et membre associatif au sein de « Sala Moustaqbal »	

17	25/03/2011	AAVB	1h	Mehdi Kacimi	Directeur de l'Environnement, AAVB	
18	25/03/2011	AAVB	30 min	Amine Benmimoune	Direction de l'Action sociale, AAVB	
19	25/03/2011	Café Mabrouka, Rabat	2h	Abdelouahed Chehiti Saïd Khouya M. Idrissi Hicham Mouloudi Meryem Hamidi	Poissonnier, élu, associatif Associatif, doctorant Président de la coopérative des pêcheurs	
20	27/03/2011	Indiana café, Paris	1h	Béatrice Platet	Architecte	PFE sur le Bouregreg

+ Personnes contactées par échange de mails uniquement :

N°	Date	Personnes	Statut	Commentaires
1	Fév.-mars 2011	Joomi Lee	Doctorante	Thèse sur le Bouregreg
2	Fév.-mars 2011	Lahoucine Amzil	Enseignant-chercheur	
3	28/02/2011	Mohammed Drissi	Habitant de Salé	maison à Salé rasée à cause du PAVB
4	21/03/2011	Vera Vanderelst	Etudiante	Mémoire sur le Bouregreg
5	Mars-mai 2011	Koenraad Bogaert	Doctorant	Thèse sur le Bouregreg

Comptes-rendus des entretiens

1. Hicham Mouloudi
2. Tarik Harroud et Imane Bouchentouf
3. Aziz Iraki
4. Abdelmoula Gotabi
5. Abdelouahed Chehiti et Hicham Mouloudi
6. Mekki Zouaoui
7. Abdessamad Sekkal
8. Marina
9. Béatrice Allain-El Mansouri
10. Visite commentée au port de pêche
11. Nabil Rahmouni
12. Mehdi Kacimi
13. Abdelouahed Chehiti, Saïd Khouya, M. Idrissi et Hicham Mouloudi

1. Hicham Mouloudi

<u>Nom de l'interlocuteur :</u> Hicham MOULOUDI	<u>Statut :</u> Architecte au Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme Chercheur à l'Université Mohammed V
<u>Date de l'entretien :</u> mercredi 16 mars 2011	
<u>Lieu de l'entretien :</u> Café Itry, place Al Joulane, Rabat	
<u>Durée de l'entretien :</u> 2 heures	
<u>Objectif(s) de l'entretien :</u> <ul style="list-style-type: none">- Connaître les acteurs impliqués dans l'aménagement de la vallée du Bouregreg particulièrement suivant les thématiques du développement durable et les populations de pêcheurs et barcassiers.- Organiser des entretiens avec certains acteurs	
<u>Résultats :</u> <p>Tout d'abord, cet entretien avec Hicham Mouloudi nous a permis de comprendre une partie de la méthodologie de recherche à adopter dans le cadre de nos études en fonction du temps qui nous est consacré pour notre travail de terrain. De plus, réalisant un travail de recherche depuis six ans sur le projet d'aménagement de la vallée Bouregreg, il nous a guidé vers des acteurs spécifiques en fonction de nos deux problématiques et nous a éclairé sur la façon de procéder lors des entretiens afin d'obtenir les informations nécessaires dans le cadre de nos études.</p> <p>Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg (AAVB) :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'AAVB détient le monopôle de l'action concernant l'aménagement de la vallée du Bouregreg par rapport aux acteurs institutionnels (wilaya, agence urbaine). La démarche adoptée par l'agence n'est absolument pas coopérative.- Contact : Ghizlane Karimallah, architecte au pôle urbanisme et architecture de l'AAVB ou au sein de la filiale Bab-al-Bahr créée par l'AAVB et en charge de la séquence 1 du projet d'aménagement de la vallée (demander la personne en charge de la question du Développement durable, citer Hicham Mouloudi) <p>Acteurs institutionnels :</p> <ul style="list-style-type: none">- Wilaya de la région Rabat-Salé : M. Gotabi, chef de la division urbanisme (En premier lieu, des questions très ouvertes sur le DD puis des questions plus spécifiques concernant la vallée du Bouregreg)	

- Agence urbaine de Rabat-Salé (quartier Hyat près du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme) : M Wirane, chef du département des études (questions portant sur les actions de l'agence urbaine en faveur du développement durable)

Acteurs associatifs :

- **Association Bouregreg** : siège de l'association basé à Salé. Cette association n'a jamais formulé d'opposition et se montre très passive envers les actions de l'AAVB. Entretien : citer clément Plaà, commencer en abordant les activités de l'association pour l'environnement puis appuyer ensuite sur le Bouregreg en particulier. Contacts : Mekki Zouaoui, Rachid Zellou, responsable de l'association Bouregreg.
- **Association Sala Moustaqbal** : contact : Nabil Rahmouni, architecte
- **Abdelouahed Chehiti** : élu au quartier Hassan, ancien poissonnier, membre d'une association de pêcheurs et de l'association « Communiquons pour notre environnement » (campagne pour la gestion collective des déchets dans le quartier Hassan, création d'une école de football)

Chercheurs et doctorants :

- Pierre-Arnaud Barthel : à contacter, étude réalisée dans le cadre d'un programme de recherche portant sur l'utilisation du développement durable par les politiques publiques
- Béatrice Platet : architecte-chercheur à contacter
- Véra, doctorante belge : mémoire de recherche (en flamand) portant sur les pêcheurs du Bouregreg.

Documents écrits à étudier :

- Article de Hicham Mouloudi publié dans les annales de la recherche urbaine sur les jeux d'acteurs dans le cadre du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg : « [...] soutien inconditionnel ou rejet total [...] »
- Même article paru en anglais dans la revue « Built Environment » intitulé : « Big urban project in Rabat : reactions from below. »
- Article de Hicham Mouloudi et Pierre-Arnaud Barthel paru dans la revue « Urbanisme »
- Communication Paris Val-de-Seine, journée d'étude savoir citoyen démocratie participative

2. Tarik Harroud et Imane Bouchentouf

<u>Nom de l'interlocuteur :</u> Tarik HARROUD	<u>Statut :</u> Chercheur-architecte-urbanisme au C.E.R.A.U¹ basé à l'INAU²
Imane BOUCHENTOUF	Architecte (thèse réalisée sur la réhabilitation du Chellah)
<u>Date de l'entretien :</u> jeudi 17 mars 2011	
<u>Lieu de l'entretien :</u> Institut National en Aménagement et Urbanisme, Rabat	
<u>Durée de l'entretien :</u> 2 heures	
<u>Objectif(s) de l'entretien :</u> <ul style="list-style-type: none">- Connaître la stratégie globale adoptée pour la mise en œuvre du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg par le biais de la création d'une structure indépendante : l'AAVB- Obtenir des contacts utiles et des conseils pour la méthodologie de recherche	
<u>Résultats :</u> <p>Origines du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg est né d'une volonté politique locale puis les procédures pour sa mise en œuvre ont été accélérées par la volonté du roi Mohamed VI et le lieu a ensuite suscité de plus en plus l'intérêt d'investisseurs.- Ce projet a développé peu à peu l'image de « la ville comme facteur de développement ».- De plus, les origines de ce projet s'inscrivent dans un contexte particulier où le développement des villes du Maroc s'ouvre aux fronts de mer et aux rivières qui étaient délaissés auparavant et considérés maintenant comme facteur de développement incontestable en y créant de nouveaux pôles.- Le projet Bouregreg s'est inscrit au fil du temps au cœur d'une stratégie de marketing urbain. Celui-ci fait ainsi intervenir des architectes internationaux de renom : le groupe FOSTER &	

¹ Centre d'Etude et de Recherche en Aménagement et Urbanisme

² Institut National en Aménagement et Urbanisme

PARTNERS

- **Dès l'origine du projet, la question du développement durable était prise en compte dans le cadre de la politique de « transparence » instaurée par la nouvelle ère politique (Mohamed VI) qui induit un nouveau type d'urbanisme. Au sein de cette conception de l'urbanisme liée à la nouvelle ère Mohamed VI, le projet Bouregreg doit être un biais pour redorer l'image de la ville de Rabat et qu'elle soit reconnue à l'échelon international.**
- **Ainsi, à l'initiative du roi, un texte de loi est créé spécifiquement ainsi qu'une agence urbaine et l'agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg (AAVB) => au début, vision d'un petit projet qui tourne le dos au reste de la ville (îlot), apparaît donc la nécessité de faire le lien avec l'ensemble urbain de l'agglomération en incluant le projet de tramway. Le projet Bouregreg se retrouve malgré lui en tant que projet urbain fédérateur et structurant de la ville => quelles conséquences sur le développement de la ville ?**

La contradiction entre un projet à part devenu projet urbain fédérateur et les méthodes de gouvernance d'une agence d'aménagement indépendante :

- **Indifférence de l'AAVB par rapport aux acteurs locaux (élus, associations,...), aucune concertation. Pas de collaboration avec les acteurs locaux et beaucoup de méfiance envers les chercheurs et journalistes.**
- **Projet royal que personne ne peut critiquer (prétexte utilisé par l'agence pour faire ce qu'elle veut), les délais serrés sont un argument de plus pour oublier les procédures de concertation qui demandent beaucoup de temps**
- **L'AAVB ne prévoit pas de mettre en place un suivi du projet, des audits ou contrôles de la maîtrise d'œuvre car ces opérations feraient intervenir des acteurs externes et casserait de ce fait la confidentialité du projet.**
- **Communication sur le projet : opacité totale. Le manque de communication crée une forte tension sociale. Ex : Certains résidents des quartiers insalubres (les plus importants et les plus denses de Rabat) situés en limite du PAVB, ont vendu leur bien de peur d'être exproprié.**
- **Gestion du cas des barcassiers et pêcheurs : reconstitution d'un port de pêche à l'écart de tous contacts avec la population. Effacement de pratique sociale : l'activité des barcassiers devra cesser (pas compatibles avec les futures classes sociales résidents dans les complexes immobiliers) puis l'éloignement du port entraînera l'effacement d'une pratique sociale qui était de vendre et de faire griller le poisson sur place (contact avec la population locale). L'agence fait croire qu'elle est à l'initiative de la création d'une coopérative pour les pêcheurs qui étaient déjà en train de la créer. Pas de négociations avec les barcassiers.**
- **Médina de Salé : une grande partie de la médina de Salé a été rasée et une voie de contournement du reste de la médina a été**

réalisée mais a nécessité la destruction d'un cimetière sans aucune concertation.

Un projet de développement durable ?

- **Concernant la prise en compte du développement durable : il n'y a pas eu d'étude d'impact préliminaire au projet Bouregreg. Au Maroc, il existe un projet de loi pour imposer des études d'impact pour tout projet d'aménagement de plus de 5 millions de dirhams mais il n'y a pas de décret d'application pour faire appliquer cette loi. Cependant, dans le cadre du projet Bouregreg considéré comme un grand projet affectant une superficie considérable comprenant de nombreux espaces fragiles, le principe d'étude d'impact n'est même pas respecté par une agence qui se respecte (AAVB).**
- **La cellule de communication de l'AAVB met seulement l'accent sur le respect de l'environnement et oublie les dimensions économiques et sociales dans son discours**
- **A travers les actions de l'AAVB, le projet Bouregreg devient une vitrine de la ville de Rabat dès qu'il y a un événement : Ex : salon/journée de la terre organisée dernièrement autour du projet Bouregreg alors que la ville de Rabat (conçue par l'architecte-paysagiste Forestier) au-delà du projet, présente davantage d'atouts.**
- **La préservation des berges (qui n'a été aucunement respectée) avec un aménagement doux était une condition indéniable à prendre en compte dans le plan d'aménagement de la vallée.**
- **Un projet de grande ampleur qui ne propose aucune nouvelle solution en termes de protection de l'environnement et qui réutilise des techniques traditionnelles néfastes pour l'environnement. Les techniques de construction (Chantiers dévastateurs pour l'environnement) et les matériaux utilisés (béton essentiellement) ne sont pas durables. Habillage des façades des bâtiments, construits en béton, avec de la pierre de Salé pour faire croire à un respect de l'élément local. Pas d'intégration des nouvelles technologies bioclimatiques (solaire, éolien), pas de réintégration d'espèces végétales locales, pas de prise en compte d'un réseau de collecte des eaux.**
- **Patrimoine : fouilles archéologiques au niveau de la kasbah des Oudayas stoppée pour le début de la construction du tunnel (pas de concertation, pas de prise en compte du patrimoine. De même, un complexe artisanal de grande qualité architectural (architecte : Demazière) a été rasé. Habillage des bâtiments pour faire croire à une prise en compte du patrimoine local. Palais Moulay Ismail qui a été rasé pour laisser place à de nouveaux hôtels de luxe (équivalent de l'hôtel Lincoln à Casablanca).**

Analyse urbanistique :

- **Réseau du tramway : réseau concentrique vers la vallée du Bouregreg, il s'agit de desservir le site de la vallée du Bouregreg avant de desservir l'ensemble de l'agglomération. Un seul opérateur qui va gérer le tramway et les bus ce qui va aggraver**

les problèmes socio-économiques liés aux transports (augmentation significative du prix des tickets, liquidation de personnel). Le tramway ne va pas solutionner les problèmes de congestion en centre-ville et va aggraver les problèmes socio-économiques (chute de l'activité économique) liés au transport mais le discours au sujet du tramway reste axé sur le respect de l'environnement.

- **PAVB = création d'une zone tampon fermée sur elle-même entre Rabat et Salé. Programme du PAVB est destiné à « l'extérieur », artificialisation accrue (aménagements artificiels), aspect sécuritaire pour protéger l'îlot très pris en compte du côté de Salé où les classes sociales sont moins aisées, renforcement de la rupture et de la rivalité entre les deux villes (rivalité historique entre les deux villes), aménagements fermés, pas d'intégration.**
- **La centralité comme argument phare du PAVB. Le projet Bouregreg est concentré sur Rabat et exclu les deux cités dortoirs que sont Salé et Temara. Un plan d'aménagement unifié avait été réalisé par l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme : bureau d'étude français qui réalise les plans d'aménagement sur le compte de l'agence urbaine de Rabat-Salé) et englobé l'ensemble de l'agglomération (Rabat+Temara+Salé). Celui-ci adoptait une solution polycentrique en créant de nouvelles centralités autour de Rabat ? C'est finalement un plan concentrique (PAVB) qui a été adopté et qui crée une discontinuité au sein de l'agglomération.**
- **Ce projet cible une catégorie sociale aisée (prix du café de la marina), Le groupe Foster conçoit des bâtiments pour accueillir de grandes franchises internationales (3000Dh le m²)**
- **Bâtiments R+3 puis R+5 et R+6 à venir qui vont aggraver la rupture entre Rabat et Salé en matérialisant une rupture visuelle.**

Actions associatives artisanes ou opposées :

- **Associations pro-étatiques partisans du projet : association Bouregreg, association Ribat el Fath, fondation Mohamed VI (environnement, éducation, social)**
- **Associations opposées : association Selwane (cf. site internet) basée à Salé qui fait appel à des experts et qui crée un vrai débat autour du projet Bouregreg**
- **Par quels biais les associations font passer leurs messages ? Comment elles se mobilisent ? Certaines font appel à des avocats.**

Données et sources de données :

- **Document écrit du plan d'aménagement de la vallée du Bouregreg**
- **Contact : Mr Sekkal, directeur d'urbanisme à l'AAVB**
- **Site internet du journal « l'économiste »**
- **Site internet du journal « le matin »**
- **Site de l'ordre national des architectes**

Conseils pour la méthodologie de recherche :

- Contourner le problème du manque d'informations obtenues auprès des acteurs institutionnels en se tournant davantage vers les acteurs associatifs
- Concernant la question du développement durable, travailler directement avec les gens dans la vallée du Bouregreg
- Réaliser un travail d'observation plutôt qu'un travail d'entretien avec certains acteurs qui informent très peu sur la situation actuelle.

3. Aziz Iraki

<u>Nom de l'interlocuteur :</u>	<u>Statut :</u>
Aziz Iraki	Enseignant-chercheur à l'I.N.A.U
<u>Date de l'entretien :</u> le jeudi 17 mars 2011	
<u>Lieu de l'entretien :</u> Institut national en aménagement et urbanisme	
<u>Durée de l'entretien :</u> 30 minutes	
<u>Objectif(s) de l'entretien :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les effets du fonctionnement de l'AAVB et de l'intégration du projet Bouregreg dans le projet urbain de l'agglomération 	
<u>Résultats :</u>	
Le fonctionnement de l'AAVB : <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de la gouvernance : écarter les structures « élus », planifier sans concertation, pas de coordination publique - L'opposition s'organise surtout en considérant la défense du patrimoine (médiina de Salé, associations) - Régulation locale réalisée par l'AAVB : c'est une structure qui fonctionne au fur et à mesure dans un rapport de force afin d'éviter le clientélisme des élus et les lenteurs administratives. Mais finalement, le rapport de force est un mode de fonctionnement qui, dans certains cas, fait perdre plus de temps que des procédures de concertation. 	
L'intégration du PAVB dans le projet urbain : <ul style="list-style-type: none"> - Orientation de la ville vers le PAVB : des orientations de la ville qui ne vont plus dans le sens du projet urbain englobant l'ensemble de l'agglomération - Plan communal de développement (PCD) de Rabat en cours d'élaboration par un bureau d'étude chargé par la ville de Rabat (phase de diagnostic) => quelle est la place du PAVB au sein de ce plan ? Comment est élaboré ce plan en fonction du PAVB ? Deux PCD différents pour les deux villes de Rabat et de Salé ce qui amplifie les problèmes de coordination des plans d'aménagements et de l'intégration du PAVB dans le projet urbain. Incohérence due 	

notamment au déséquilibre et à la rivalité historique entre les deux villes : pas d'urbanisme colonial à Salé, population confinée dans la médina, ville de Salé qui s'est développée à travers des quartiers d'habitats non-réglementaires, ville devenue aujourd'hui une cité dortoir.

Contact :

- **Sarah Bertoli : doctorante, réalise une thèse sur l'habitat non-réglementaire à Salé**

4. Abdelmoula Gotabi

<u>Nom de l'interlocuteur :</u>	<u>Statut :</u>
Mr Gotabi	Directeur de la division urbanisme et de l'environnement de la wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër
<u>Date de l'entretien :</u> vendredi 18 mars 2011	
<u>Lieu de l'entretien :</u> Siège de la Wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër. 3^{ème} étage. Bureau de M. Gotabi, Direction de la division Urbanisme et Environnement.	
<u>Durée de l'entretien :</u> 2 heures 30 minutes	
<u>Objectif(s) de l'entretien :</u>	
<ul style="list-style-type: none">- Connaître les relations institutionnelles entre la wilaya et l'agence urbaine au cœur du développement de la ville de Rabat et des villes périphériques (Salé et Temara)- Savoir si la wilaya collabore avec l'agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg ? Si oui, de quelle façon ?- Connaître l'ampleur de la prise en compte de l'environnement et du développement durable par la wilaya au sein du projet urbain de la ville et plus particulièrement du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg en collaboration avec l'AAVB- Connaître comment s'effectue la gestion des affaires sociales dans les questions urbaines- Obtenir un listing des associations	
<u>Résultats :</u>	
Rôle de la wilaya et ses relations institutionnelles avec l'agence urbaine et autres institutions publiques :	
<ul style="list-style-type: none">- La wilaya détient un rôle très important au sein de la région, le wali est le représentant de sa majesté et permet sur place la coordination entre les différents acteurs publics tels que les ministères par le biais de leurs délégations, les différentes directions telles que l'agence urbaine puis le wali exerce le droit de tutelle sur les communes au sein de la région. Ainsi, l'agence urbaine est au service de la Wilaya et constitue un outil d'urbanisme pour les communes.- Exemple : L'APUR est un bureau d'études parisien qui réalise actuellement les plans d'aménagement des communes de Rabat, Temara et Salé en réponse à un appel d'offre lancé par l'agence urbaine sous couvert de la préfecture (wilaya) à la demande des communes respectives. L'agence urbaine est consultée régulièrement pendant les démarches d'élaboration des plans d'aménagement.	

Ainsi, l'APUR doit remettre les plans d'aménagement provisoires à l'agence urbaine qui doit les soumettre ensuite à la consultation de la préfecture (wilaya). Par la suite, une commission technique locale est mise en place par la préfecture au sein de laquelle toutes les délégations des ministères de l'état marocain sont représentées. Les plans d'aménagement produit par l'APUR sont présentés à cette commission qui émet ensuite son avis et ses conseils. Ces informations émanant de la commission technique locale sont transmises au bureau d'études concerné (APUR) par l'intermédiaire de l'agence urbaine. Une fois corrigé, les plans d'aménagements sont remis aux communes ayant fait la demande. Ces dernières engagent ensuite une démarche de concertation publique avec la population par le biais d'une enquête publique d'une durée de un mois (période juridique). Au terme de cette enquête publique, les communes renvoient le registre à la préfecture avec toutes les remarques formulées par les habitants puis la préfecture renvoie ce même registre au ministère de l'habitat qui organise une commission centrale dans laquelle assiste, après lecture du registre, le président de la commune, le directeur de l'agence urbaine, le directeur de la division d'urbanisme de la wilaya qui préside cette commission en absence du ministre de l'habitat. Cette commission traite chaque doléance formulée par les citoyens et érige un document final corrigé par la primature, le ministre, qui est ensuite approuvé, homologué et présenté aux citoyens. Pour aller à l'encontre de ce document d'urbanisme, des commissions d'autorisation s'organisent.

Le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg : le rôle du service « urbanisme et environnement » de la wilaya en tant que structure locale pour l'urbanisme de la région représentant sa majesté par rapport à l'agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg créée spécialement par le roi Mohamed VI :

- **AAVB = Création d'une agence autonome pour que les démarches soient plus rapides dans une vallée située entre deux communes notamment avec des élus dont les opinions politiques divergent puis avec quelques associations contraignantes. « La concertation des élus est trop difficile » et les démarches de décision politique entre les élus allaient retarder la dépollution du fleuve. La gestion de l'aménagement de la vallée est plus simple sans la discussion politique.**
- **Une société relevant de la CDG avait créé un plan avant la création de l'AAVB (cette société serait devenue l'AAVB)**
- **A travers ce projet d'aménagement, la ville de Rabat a complètement changé de visage dans le sens où la ville et particulièrement la vallée paraît plus propre avec de « nouveaux restaurants et une nouvelle marina à la place des rives naturelles SALES ». Le fleuve subissait les phénomènes d'ensablement par endroit et l'agence (AAVB) a fait un énorme travail pour débloquer de l'argent auprès des investisseurs émiratis et réaménager la vallée.**
- **« La wilaya collabore de façon très étroite avec l'AAVB mais reste dans les coulisses ». « La wilaya est consultée par l'AAVB ». Il était nécessaire qu'il y ait une « autonomie de l'AAVB pour qu'elle puisse développer tranquillement ses projets » mais « quand même avec un**

peu de concertation avec les communes concernées »

La wilaya et le développement durable :

- La division d'urbanisme et de l'environnement de la wilaya développe « toujours des actions dans le sens du développement durable ». Mais pour discuter du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg, il faut rencontrer directement le personnel de l'AAVB.

La wilaya et les affaires sociales :

- La division de l'urbanisme et de l'environnement travaille très peu avec les associations locales pour les questions urbaines. Même s'il semble exister un listing des associations (il faut revenir voir M. Gotabi –le matin- pour qu'il nous présente son collègue à l'étage en charge du lien avec les associations), elles semblent avoir très peu de pouvoir quant aux décisions de la Wilaya.

Impressions personnelles sur le déroulement de l'entretien :

- Contournement total de l'objectif initial de l'entretien : parle de sa famille, raconte ses expériences personnelles en tant que architecte-urbaniste de formation, dénigre la manifestation au dehors (nous incite à ne pas devenir les « navets de la macédoine » qui manifestent devant la Wilaya au même moment de l'entretien), engage des conversations sur des sujets complètement différents, assimile ses interlocuteurs à ses enfants pour les amadouer, ...
- Au cours de cet entretien, Mr Gotabi n'engage pas de discours sur le fonctionnement de l'AAVB et ne va jamais à l'encontre de celle-ci malgré quelques contradictions. De même, Mr Gotabi ne paraît pas être en mesure de parler du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg sans l'accord de la nouvelle autorité locale, l'AAVB, à laquelle se substitue la wilaya.

5. Abdelouahed Chehiti et Hicham Mouloudi

Nom de l'interlocuteur :

Abdelouahed Chehiti

Statut :

Elu dans l'arrondissement
du quartier Hassan

Poissonnier

Vice-président de
l'association

« Communiquons pour le
développement »

Membre d'une association
de pêcheurs/poissonniers.

Date de l'entretien : le Samedi 19 Mars 2011. 10h30-12H15

Lieu de l'entretien : café Mabrouka, Bab Diwana

Durée de l'entretien : 1 heure et demie

Objectif(s) de l'entretien :

- **Connaître la nature des activités des associations**
- **Connaître la nature des relations entre les dites associations, les institutions et l'AAVB.**
- **Obtenir le point de vue « pêcheur » sur la situation des pêcheurs, poissonniers et barcassiers dans le cadre du PAVB.**

Résultats :

En tout début d'entretien, Abdelouahed était en train de régler des transactions/affaires de poissonnier et était donc absent pendant une dizaine de minutes. Pendant ce temps, Hicham Mouloudi a commencé à nous parler de la différence entre l'ère Hassan II (cf. années de plomb) et l'ère M6, vis-à-vis de l'avancée de la démocratie et du paradoxe du PAVB. Celui-ci est la représentation même du « moins de démocratie » étant donné que le pouvoir du Roi, a, dans ce projet, anéanti toute force de résistance en mettant en place une procédure reine, d'où découlaient tout un processus et tout un projet.

Tout d'abord, Abdelouahed Chehiti a retracé l'évolution du projet du point de vue des pêcheurs. Selon lui, le PAVB est un projet d'investissement qui vise uniquement la rentabilité.

Au départ, l'AAVB est venue avec plein de promesses vis-à-vis de tous les acteurs concernés (hab., pêcheurs, barcassiers, etc.) mais n'a pas rempli ses engagements à ce jour.

Du fait de la nature de leur activité (mal organisée, quasi informelle), les pêcheurs ont rapidement constitué un obstacle dans les projets de l'AAVB. Elle y était toujours confrontée, de part leur présence ci et là du fleuve et la présence de la Halle aux poissons « défigurait » le paysage (située entre la Marina et les nouvelles constructions) ; et n'a bientôt eu plus qu'un seul objectif quant au devenir des pêcheurs du Bouregreg : les faire sortir de l'Oued, débarrasser le fleuve Bouregreg de ses pêcheurs.

Ainsi, le Directeur adjoint / Vice Président de l'AAVB, M. Zarrou (s'occupe apparemment de MarchicaMed à Nado) a très vite eu l'idée de créer un nouveau port de pêche.

Cette idée du nouveau port de pêche n'existait pas dans la version initiale du PAVB et a été imposée par la crise rencontrée avec la population des pêcheurs.

D'ailleurs, les constructions différentes de la Marina et du nouveau port de pêche dénotent d'un certain décalage : la Marina a été conçue sur le respect

des normes européennes et le nouveau port de pêche n'a pas respecté les mêmes normes (techniques, cf. article Hicham Mouloudi). Pourquoi ? La population cible n'est pas la même : différence de clientèle.

Les pêcheurs relèvent divers problèmes techniques vis-à-vis du nouveau port de pêche :

- L'emplacement est mal étudié (cf. cartes) : il est très loin. Zarrou a même annoncé dans une réunion officielle que l'idée de l'emplacement du nouveau port lui était « apparue en rêve ».
- Les digues sont trop basses pour vraiment arrêter la houle.
- Le bassin est très étroit : sa capacité est insuffisante pour les 100 et quelques pêcheurs.
- Le quai est incliné au lieu d'être vertical : cela rend le dépôt des caisses de poissons difficile.
 - ⇒ Pourquoi ces problèmes ?
 - ⇒ Il y a eu non respect de l'approche participative et partenariale. Les pêcheurs n'ont été consultés à aucun moment dans la construction de ce nouveau port de pêche ou bien leurs remarques n'ont pas été prises en compte (les personnes de l'agence venaient avec des décisions déjà prises aux réunions de consultation...)

A noter : Il y a une ONG américaine « [...] Millenium [...] » qui s'intéresse au thon marocain et qui participe à la construction du nouveau port de pêche visiblement...Elle travaillerait en partenariat avec le Ministère du Tourisme. A VERIFIER.

Cette situation était normalement transitoire : sous l'accord des pêcheurs au départ (2007), ceux-ci devaient évacuer l'ancienne Halle contre la construction d'un nouveau port et « de tout ce qui va avec ». Sauf que tous les engagements n'ont pas encore été remplis. La phase transitoire dure trop longtemps et la totalité des infrastructures promises n'existe pas encore. Apparemment, il y a du changement dans l'air puisque les choses vont réellement commencer à s'améliorer avec l'intervention de la société américaine.

NB : faire un tour au port de pêche et faire des photos. Remarquer les infrastructures réellement existantes : plateforme + boxes. Très différent des images de synthèses des brochures de l'AAVB.

L'approche participative prônée par l'AAVB dans l'aide à la création d'association ou de coopérative n'est que mensonge, puisque les 2 associations dont a connaissance Abdelouahed Chehiti (très impliqué sur le plan associatif et politique), ont été créés avant l'AAVB elle-même.

- Association « Al Yakada » (La Vigilance). Bureau composée de pêcheurs Rbatis et de Slaouis. Cette association existait avant la création de l'AAVB. Elle est très active et défend plus l'intérêt des pêcheurs.

A participé à des réunions de concertation avec l'AAVB pendant la phase de réalisation du nouveau port de pêche mais il n'existe aucune trace de ces réunions => pseudo-négociation : l'AAVB arrivait avec des décisions déjà prises, les décisions n'étaient pas prises ensemble.

Les autres aspects soulevés pendant les réunions restaient comme des

promesses.

Le fait que l'association soit constituée de pêcheurs (difficulté d'organisation, manque de moyens « intellectuels » a profité à l'AAVB dans les négociations. Ceux-ci n'ont pas pu réellement créer de force frontale efficace. Il y a « un manque de professionnalisme dans l'exercice associatif ».

Au contraire, l'AAVB a fait venir des gens capables de convaincre facilement, avoir un grand pouvoir de persuasion et compétents en matière de négociations.

Aparté sur deux personnalités de l'AAVB :

M. Rherras, ancien directeur de la Marina (au passage, cette fonction est perçue comme une récompense par les employés de l'AAVB). Personnage charismatique qui a œuvré dans les négociations avec les habitants du quartier Mellah dans la Médina (habitations menaçant ruines) et avec les pêcheurs.

M. Essakl, directeur de l'AAVB, a assisté personnellement à certaines réunions avec les pêcheurs au moment de la crise.

=> négociations sans équilibre.

- **La deuxième association (nom inconnu) est composée uniquement de Slaouis. Elle a été fondée par Mohammed Rahed. Cette association est plus ancienne qu'Al Yakada. Elle est jugée comme trop partisane dans le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg. Selon Abdelouahed, M. Rahed serait un magouilleur depuis le début (avant le PAVB) : il œuvrait plus dans le sens de son intérêt personnel que dans celui des pêcheurs. Quand les non membres de l'association et les autres pêcheurs se sont rendu compte qu'il magouillait, ils ont créé Al Yakada. A présent, cette association est perçue par les pêcheurs (non membres) comme partisane des actions de l'AAVB (magouilles, etc.)**

Ensuite, Abdelouahed a raconté un peu l'histoire du port de pêche. Avant, il y avait une ancienne halle aux poissons entre l'actuelle marina et les bâtiments en construction à présent. C'était un point de vente du poisson.

Pendant l'époque coloniale, le port de pêche était situé côté Rabat. Il y avait aussi un marché au poisson.

A partir des années 70, ce port et ce marché s'est déplacé côté Salé.

Puis, avec les travaux, et ce pendant un an et quelques, il y a eu dispersion des points de vente : un à Rabat et un à Salé.

Enfin, il y a eu l'arrivée du nouveau port de pêche. Cependant, même avec la construction de celui-ci, 2/3 des barques côté Rabat participent à une vente de poisson informelle. Ceci est censé être une phase temporaire (celle des travaux).

NB : Les barcassiers n'ont pas le droit d'accéder à la marina (A vérifier par l'expérience)

La suite de l'entretien a consisté à l'étude des prospectus de l'AAVB, particulièrement celui du volet social : comparaison entre ce qui est écrit et ce qui est pour l'instant.

- Pas de chambre froide
- Pas d'unité de stockage
- Les formations sont des promesses
- La coopérative est une idée des pêcheurs

Impressions :

Un rendez-vous très enrichissant. Abdelouahed avait beaucoup de choses à dire et n'a pas mâché ses mots. Serviable, il s'est proposé de nous rencontrer une nouvelle fois au cours de notre séjour afin de nous emmener voir les commerces informels autour de la vente de poisson, le nouveau port de pêche, etc.... Nous n'avons cependant pas eu le temps d'aborder avec lui les questions environnementales (cf. son autre association). Affaire à suivre, lors d'un prochain entretien où il nous emmènera constater sur le terrain (port de pêche).

6. Mekki Zouaoui

Nom de l'interlocuteur :

Mekki Zouaoui

Statut :

Responsable de l'association Bouregreg

Date de l'entretien : samedi 19 mars 2011

Lieu de l'entretien : Café Le Nôtre, marina de Salé

Durée de l'entretien : 1 heure 30 minutes

Objectif(s) de l'entretien :

- Connaître les objectifs de l'association par rapport au projet Bouregreg, leur évolution depuis les origines de la création de l'agence jusqu'à la création de l'AAVB et l'émancipation de ses actions
- Obtenir le point de vue d'un acteur associatif partisan de l'AAVB

Résultats :

Origines et fonctionnement de l'association Bouregreg :

- Association créée en 1986, faisait partie des grandes associations régionales créées sous l'impulsion du roi Hassan II. Ce n'est pas pour autant, une association subventionnée par le roi. Cependant, un bâtiment patrimonial a été donné à l'association ce qui la distingue un peu des autres ONG. De plus, elle se distingue par la qualité des gens qui la compose notamment des vieilles familles traditionnelles de Salé (« élite »). Les gens rentrent dans cette association pour leurs idées.
- Budget faible de l'association : seulement une ressource régulière grâce à la location d'un terrain pour une antenne de Marco télécom.
- Association Bouregreg = ensemble de projets extrêmement autonome : l'association Bouregreg pilote le projet de mise en valeur de la médina de Salé
- Depuis les années 50, l'association porte des réflexions citoyennes sur

le développement des villes de Salé et Rabat puis plus particulièrement sur la vallée du Bouregreg. Ex : décharge de l'Oulja, avant dépotoir, maintenant réparation de la catastrophe écologique.

- Des anciens membres de l'association Bouregreg (soi-disant d'extrême gauche) étaient mécontents du fonctionnement de l'association Bouregreg et ont formé une nouvelle association portant le nom « Sala Moustaqbal »
- Association Ribat-el-Fath : association sœur moins impliquée car située à Rabat.

Rôle M. Zouaoui au sein de cette association :

- Mekki Zouaoui, économiste de formation, anime les chantiers du Bouregreg au sein de l'association. Il s'intéresse particulièrement à la vision de l'agglomération de Rabat-Salé et participe à l'organisation de colloques sur ce thème. La ville en générale n'est pas réfléchi et c'est la raison pour laquelle Mr Zouaoui est rentré dans cette association.

Critique du fonctionnement des villes et du projet urbain :

- Les villes souffrent de la faiblesse du corps décisionnel : « ce n'est pas incitatif »
- Ex des salaires : le salaire d'un architecte dans le public est dérisoire par rapport à celui d'un architecte dans le privé
- Les collectivités locales souffrent de l'insuffisance de qualification humaine : nécessité de l'activité associative
- Les villes ont une responsabilité énorme mais n'ont pas les ressources suffisantes et ont besoin de l'implication associative

Point de vue de l'acteur associatif sur le PAVB et le fonctionnement de l'AAVB :

- Le PAVB, par l'intermédiaire de la création de l'AAVB, a accéléré les actions environnementales dans la vallée qui à l'origine n'émanaient pas de lui.
- L'un des paradigmes du PAVB est de rendre navigables et baignables les eaux du fleuve Bouregreg.
- La REDAL :
- Rien ne pouvait être fait sans que les questions environnementales soient prises en compte
- L'AAVB : rôle d'accélérateur du processus, la temporalité de l'agence n'est pas la même que la REDAL et le conseil de ville. L'autonomie et les moyens de l'AAVB permettent d'accélérer le processus. L'AAVB doit RENTABILISER mais ils savent que ce n'est pas de la durabilité. « je crois que les risques de marées ont été intégrés dans l'aménagement des berges par l'AAVB ». Les meilleurs experts ont été mobilisés pour l'aménagement de la vallée : « on a été voir les meilleurs ». Le fonctionnement de l'AAVB permet une plus grande maîtrise et plus de souplesse pour les règlements financiers et permettre ainsi de réaliser les meilleures expertises et de mobiliser les bureaux d'études => « meilleure qualité du béton » mais « évidemment, il ne faut pas bétonner toutes les berges ».
- La marina de Salé : argument de la modernité : l'aspect sociétal moderne, l'ouverture de la société aux jeunes et aux femmes

contrairement à d'autres espaces tels que les rues de la médina de Salé.

- Sans la volonté du roi, pas de concrétisation du projet, la volonté du roi mobilise extrêmement les gens. Ex : multitude d'études de faisabilité pour le PAVB.
- Côté structurant du PAVB : projet qui construit la ville, réalise un trait d'union entre les deux villes de Rabat et Salé
- Environnement : pas d'étude d'impact d'ensemble, seulement des études d'impact ponctuelles lorsque le MDP est mobilisé (réhabilitation de décharges) ou pour les projets financés par la banque mondiale ou autres acteurs internationaux. Une « étude d'impact première » (faune, flore, biotope) mais pas archivée. « C'est visible, on n'a pas besoin d'études ».
- Scepticisme des riverains : le PAVB est destiné aux hautes classes sociales. Mais, selon Mr Zouaoui, la protection contre le « vagabondage » et les classes sociales pauvres et dangereuses est nécessaire. Phénomène de « dissuasion » contre le vagabondage au sein du périmètre du projet afin d'éviter notamment le non-respect du mobilier urbain. Ex. du vagabond qui fait ses besoins dans un coin de la rue => dégradation du bien immobilier, système de surveillance payé par l'agence elle-même.

7. Abdessamad Sekkal

Nom de l'interlocuteur :

Abdessamad SEKKAL

Statut :

**Directeur du pôle
urbanisme de l'Agence
pour l'Aménagement de la
Vallée du Bouregreg**

Date de l'entretien : lundi 21 mars 2011

Lieu de l'entretien : Siège de la cellule de communication de l'AAVB

Durée de l'entretien : 1 heure

Objectif(s) de l'entretien :

- Connaître l'approche urbanistique de l'AAVB à travers l'élaboration du plan d'aménagement spécial (PAS)
- Connaître, à ce jour, les actions menées par l'AAVB dans les sens du développement durable et de l'action sociale

Résultats :

Etat des lieux :

- Le territoire étudié est une zone problématique car il est situé entre deux villes (Rabat et Salé) qui ont, jusqu'à aujourd'hui, complètement tourné le dos au fleuve
- La vallée était particulièrement touchée par des rejets importants de

déchets et autres rejets multiples de matières nuisibles

- L'activité agricole au sein de la vallée est considérée comme peu importante et peu rentable
- Le fleuve est devenu un bras de mer suite à la construction du barrage en amont
- De plus, la zone est problématique en rapport avec la question du foncier : une grande partie des terrains sont des terrains Habous (terres dédiées à l'implantation d'infrastructures culturelles, essentiellement des mosquées)

Création et missions de l'AAVB :

- Une commission royale composée de hauts représentants de l'état et de hauts techniciens a été créée avec beaucoup d'experts (urbanistes, historiens) afin d'aboutir à la réalisation d'un plan d'aménagement global suite à des propositions préalables
- Emergence de l'idée qu'il faut qu'il y ait une structure capable de supporter un projet de cette envergure dans un site où de nombreuses institutions administratives sont concernées. Il est nécessaire d'avoir une entité qui prend en charge l'ensemble du projet : l'AAVB
- Trois grandes missions pour l'AAVB : aménageur, développeur et régulateur urbain. Ainsi, en tant que régulateur urbain, c'est l'AAVB qui délivre tout type d'autorisations sur le site.
- Gestion post-aménagement : nécessité d'une gestion concertée entre l'AAVB et les collectivités locales
- Le texte de loi créé pour l'AAVB, a gelé toutes les transactions financières jusqu'à promulgation du PAS

Volet environnemental :

- Ouverture d'un certain nombre de zones à l'urbanisation sur le site : les zones urbanisables (au sein du PAS) représentent 30% d'un site d'environ 6000 ha
- Protection de la zone contre les inondations : des digues ont été réalisées face aux problèmes d'ensablement, des études scientifiques poussées ont été menées pour définir les zones urbanisables en fonction des risques naturels et technologiques.
- Gros travail pour nettoyer le fleuve pollué par les rejets anarchiques de déchets et notamment la décharge de l'Oulja.
- Les hauteurs des bâtiments sont prises en compte pour ne pas nuire à l'intérêt paysager du site : séquence 2, hauteurs des bâtiments beaucoup moins grandes que la hauteur du plateau d'Akreuch
- Préserver les « zones de verdure », adosser les zones urbanisables au coteau
- PAS : un plan flexible dans une approche prudente du projet : aménagements pas encore détaillés, zones « en projet »
- Le PAVB, à travers l'élaboration du PAS, préserve les zones humides, les zones agricoles avec un fort potentiel (zones rentables) ainsi que les belvédères
- Etudes d'impact environnementales ? (très gêné pour répondre à cette question)

L'action sociale au cœur du projet d'aménagement :

- Pêcheurs, barcassiers et habitants dans les zones de restructuration :

particularité des deux villes, arrêt des activités des barcaissiers par l'AAVB puis prise en charge avec indemnités et création d'associations qui deviennent les interlocuteurs de l'AAVB

- Habitat clandestin sur le plateau (Akrech) qui domine la vallée : il faut nettoyer le secteur grâce à des zones de restructuration, zones d'extension urbaines
- La corniche de Rabat et la marina de Salé sont des exemples d'espaces de rencontre : « ça fait un grand plaisir de voir qu'il y a des gens qui viennent des quartiers chics de Rabat »
- L'un des objectifs premiers de l'AAVB est de réaliser un aménagement qui va en premier lieu vers la demande des riverains. Les gens sont demandeurs de qualité : dans la marina s'est installé un des restaurants les plus chers de Rabat, ce n'est pas une zone réservée à une élite, la marina est un espace ouvert, les citoyens ont tous les mêmes droits sur cet espace (vallée du Bouregreg),

L'urbanisation de la vallée du Bouregreg, un « trait d'union » entre Rabat et Salé :

- Dans la plaine d'Oulja, il faut urbaniser un minimum pour permettre la jonction des deux villes
- La création d'une nouvelle rocade est prévue afin, une fois de plus, d'assurer la jonction des deux villes
- L'essentiel des zones d'urbanisation prévues sont situées sur la commune de Salé : la séquence 3 du projet prévoit 3 millions de m² urbanisés pour de l'habitat de haut standing
- L'agglomération de Rabat-Salé va se développer autour du projet Bouregreg avec la création en dernière séquence, d'une ville nouvelle qui permettra de faire la jonction définitive des deux villes
- Autres grandes infrastructures prévues pour créer la nouvelle centralité : un site sportif de haut niveau en séquence 4, un hôpital de 85 000 m² (le plus grand du Maroc), un pôle commercial important, un pôle économique avec un centre d'affaires composé de 7 tours de 23 étages et plus,...
- Le foncier de la ville de Rabat est saturé donc la vallée du Bouregreg constitue une opportunité énorme pour permettre l'extension de la ville
- « Il faut profiter de cet espace exceptionnel pour en faire un lieu de force pour l'agglomération de Rabat-Salé. »
- Vrai espace de centralité entre Rabat et Salé, idée de prolonger la corniche à travers l'ensemble du PAVB

Rapport AAVB-institutions publiques locales :

- L'agence urbaine prend en charge tout le territoire des deux villes à l'exception du territoire de la vallée du Bouregreg : étroite collaboration avec l'AAVB (Ex : réhabilitation de la médina), organisation de réunions de coordination, collaboration étroite pour le développement de la zone.
- Cas de la médina de Rabat : zonage difficile en fonction du périmètre du projet Bouregreg : espaces difficiles à délimiter, ainsi l'agence urbaine et l'AAVB sont dans l'obligation de se concerter
- La gestion future du site ne relève pas des prérogatives de l'AAVB : préoccupations actuelles de l'AAVB quand à la pérennité de la

gestion et de l'entretien du site. La gestion devra en partie être assurée par les collectivités locales mais celles-ci ont des moyens faibles face à un territoire très vaste. Réglementation urbanistique à mettre en œuvre pour permettre une meilleure gestion à venir

Un projet touristique :

- Construction d'hôtels : 2 hôtels à Bab-al-Bahr et 3 hôtels dans la séquence 2 puis d'autres projets d'hôtels à venir
- La vallée va devenir une destination touristique tout en gardant un « aspect naturel » : création d'un golf (activité touristique la plus rentable)
- La meilleure façon de préserver cet espace naturel est de développer les recettes de la ville en développant les activités touristiques
- Ce projet permet de préserver 2 médinas en activant un processus de développement de la zone avec la création de Riads, restaurants et le développement des activités touristiques autour. Il faut sortir d'un cycle de dégradation vers une situation de réhabilitation du site grâce au tourisme (Exemple donné : Marrakech)
- Améliorer le niveau d'équipements : création d'infrastructures et de superstructures

8. Marina

<u>Nom de l'interlocuteur :</u>	<u>Statut :</u>
Mohammed RHERRAS	Directeur de l'Institut Bouregreg, ancien directeur de la Marina et ex-ancien responsable de l'action sociale à l'AAVB
Fahd EL MEJJATI	Directeur de la Marina, ex-responsable de l'Action Sociale à l'AAVB
Abdelkarim ZITOUNI	Directeur Formation et Social, AAVB
Amine BEN MIMOUN	Responsable Direction de l'Action Sociale, AAVB
Mohammed IRAQI	Directeur Relations Publiques et Événementiel AAVB
<u>Date de l'entretien :</u> le mardi 22 mars 2011, 10h-12h30	
<u>Lieu de l'entretien :</u> Bureau de la direction de la Marina, Salé	
<u>Objectif(s) de l'entretien :</u>	

- Connaître le discours de l'AAVB sur le projet en général, puis sur les questions sociales surtout sur les populations des pêcheurs, barcassiers et poissonniers (négociations, coopérations, etc.)
- Obtenir des contacts associatifs
- Connaître la nature des relations entre les associations, les institutions et l'AAVB
- Obtenir des documents officiels de l'AAVB (études d'impact, socio-économiques, fiches des opérations, etc.)

Résultats :

Pour ce qui concerne le développement durable et surtout la partie environnement, l'AAVB a mené une grande action de récupération du biogaz, sur le site de la décharge d'Akreuch. Cf. M. Kacimi (Pôle Environnement) qui connaît mieux tout ça.

Concernant le volet social, l'AAVB a créé une fondation pour les barcassiers. Il y a en effet 72 barcassiers. Cette fondation va par exemple aider au renouvellement de leur flotte.

2006 : lancement de la campagne d'accompagnement social par l'AAVB. Celle-ci a duré jusqu'en 2008.

Le PAVB a vu le jour en 2005 / 2006 avec la création de l'AAVB, pourtant l'idée du projet existait bien avant. Mais du fait de la multiplicité des intervenants impliqués sur le terrain et des différents intérêts politiques, le projet n'arrivait pas à aboutir. En 2002, le Roi a réuni une commission qui a donné suite à la rédaction d'un PAG en 2003. L'AAVB étant le seul décideur sur le périmètre du projet (est dotée de toutes les prérogatives), le processus de projet en a été accéléré et les démarches ont pu être réalisées beaucoup plus vite, dans un temps quasi-record pour le Royaume !

Par exemple, en 7 mois, l'ancienne véritable décharge qui tenait place sur les berges de l'Oued a été transformée en une formidable marina ! Le PAVB a été une réelle expérience-pilote. La réussite de ses résultats a encouragé le lancement d'autres projets du même type au Maroc (MarchicaMed à Nador). Ce sont d'ailleurs d'anciens cadres de l'AAVB qui sont à présent à la tête de l'agence de Nador. En fait, c'est surtout le mécanisme des agences spécialisées qui a été répliqué ailleurs au Maroc (Casa/Anfa).

Il est bon de noter que les quartiers tels que le Mellah, ou dans la ville de Salé étaient des quartiers insalubres qui renfermaient énormément d'activités informelles. L'AAVB a dû régler ces problèmes et il n'existe pas une multitude de façons de le faire. Selon elle-même, si l'AAVB a pu, du fait, être mal perçue par ces actions au début, la conception du PAVB a aujourd'hui beaucoup changé. Avant, la population marocaine n'avait pas confiance en l'Etat, contrairement à aujourd'hui.

La première opération de l'AAVB en matière sociale a été le recensement de tous les demandeurs d'emploi (12 000 recensés à l'époque). Aujourd'hui, un partenariat a été mis en place avec l'ANAPEC (Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences) et il a été récemment recensé 100 000 demandeurs d'emploi.

Ensuite, l'AAVB a « ordonné » à toutes les entreprises (cf. cahier des charges) d'employer les marocains locaux sur les chantiers du projet, etc.

Leurs salaires étaient en général supérieurs à la moyenne et les salariés ont surtout pu travailler légalement en étant déclarés. Ainsi, la population marocaine a, selon l'AAVB, compris que le PAVB lui était destiné.

Dans les quartiers du Mellah et dans les médinas de Rabat ou Salé, l'AAVB a affronté des situations difficiles en étant confrontée à « des personnes qui gagnaient de l'argent sans vraiment travailler ou faire d'efforts ». Ces personnes (« drogués, voleurs, repris de justice ») ne souhaitaient donc pas travailler et les entreprises étaient elles-mêmes réticentes à les employer. L'action de l'AAVB a donc aussi consisté en de véritables « opérations d'éducation ». Une partie sociale a été imposée par et pour les entreprises et la population. Cependant, l'AAVB a avant tout une mission économique à remplir plus qu'une mission humaine.

L'objectif du PAVB n'est pas de créer une zone de richesse, mais bien de créer une zone tampon, de stabiliser la situation des personnes vivant autour de l'Oued.

Selon, plusieurs études d'impact réalisées en 2007/2008 et 2010, plusieurs personnes maintenant travaillent...

Evidemment, avec le PAVB, il a fallu arrêter, moyennant indemnités, quelques activités sur le fleuve : pêcheurs, poissonniers, barcassiers, marchands d'appâts. En effet, leurs activités étaient devenues incompatibles avec les conditions dangereuses des chantiers du PAVB.

Il y a deux types de barcassiers (72 au total) :

- 39 officiels
- 33 sans papiers (délivrés par le Quartier Maritime)
- 7 personnes qui se revendiquent barcassiers

Ceux-ci ont reçu des indemnités sur 2 ou 3 ans.

- Entre 2000 et 2500Dh/mois -> officiels
- 1800Dh/mois -> non officiels (SMIC marocain de l'époque)

De plus, souvent les barcasses des barcassiers sont très vieilles. L'AAVB a pensé à accompagner le renouvellement de leurs barques et en les améliorant (dotation de petits moteurs électriques, tout en gardant l'aspect traditionnel du métier).

Il y aura également des formations dispensées aux barcassiers : secourisme, langues, etc.

Enfin, un accompagnement administratif est assuré, notamment dans l'appui à la création d'associations ou de coopératives.

C'est donc un réel accompagnement socioprofessionnel et financier de la part de l'AAVB.

Le montage de ce projet « Opération barcassiers » s'est fait avec l'INDH et la SCAF. Le montant du renouvellement s'élève à 2,7 millions de Dh.

Les marchands d'appâts (situés avant côté Rabat) ont été indemnisés à hauteur de 4000dh car ils pouvaient se déplacer plus loin par rapport à l'Oued.

En revanche, les 66 poissonniers, basés côté Salé ont été indemnisés à hauteur de 2500Dh depuis mai 2006 jusqu'en 2010. Au total, ces indemnisations ont coûté 4 millions de Dh à l'AAVB. L'AAVB a aussi

proposé 22 garrottes (locaux de 25m² pour 3 poissonniers), mais les poissonniers ont refusé car ont jugé les conditions mauvaises.

L'accompagnement social de l'AAVB se décline en 2 phases : une partie provisoire (indemnités) et une partie durable (renouvellement des barques, équipements, etc.) → cf. nouveau port.

L'AAVB a rencontré plusieurs problèmes dans ses mesures d'accompagnement social. Par exemple, lors de la cessation d'activités, certains poissonniers touchant déjà des indemnités ont commencé à ouvrir d'autres commerces dans la médina. Un projet (garrottes ?) de 200 000Dh a été refusé par les poissonniers.

Selon l'AAVB, les deux partis (poissonniers et AAVB) n'ont pas la même perception des choses. L'AAVB cherche à « tirer vers le haut » la population locale tandis que les poissonniers ne recherchent que le profit personnel et perçoivent l'AAVB comme une « vache à lait ».

Association des poissonniers.

Logique investissement

Les négociations en général ralentissent le processus d'aménagement. La population récalcitrante est habituellement lésée car elle acceptera de toute façon les choix de l'AAVB.

Il est à noter que l'accompagnement social n'est pas dans les prérogatives de l'AAVB. L'AAVB ne souhaite pas donner une image d'accompagnement social. Le PAVB se veut être un projet fait pour et par la population.

Plus fédératrice / plus socialement responsable

90% de la population dont on parle (dans les négociations/opérations) sont des « squatteurs du Bouregreg », pourtant, ils sont quand même indemnisés.

L'objectif de l'AAVB n'est pas d'évacuer la zone, mais de donner des conditions de travail et de vie décente à ces populations.

Ex : Plusieurs conventions de micro crédits ont été signées avec Al Omrane (dépend du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme) et l'INDH pour faire intégrer l'accessibilité aux activités génératrices de revenus au projet, le recasement de bidonvilles situés près du tramway, la création d'instances de gestion, etc.

C'est un accompagnement social du début à la fin : financier (Banque Populaire), socio professionnel (trouver du travail au profit des habitants), psychique/psychologique (convaincre de quitter les bidonvilles), socioculturel (organisation de colonies de vacances, sorties pour les femmes, etc.). Toutes ces mesures permettent de forger le lien de confiance avec la population. Le PAVB emploie même plus de personnes que nécessaire (cf. marina). Il y a des quotas de personnes non qualifiées (nettoyage, sécurité, etc.) à employer de façon déclarée.

Evacuation d'un quartier difficile à côté du Mellah (Rabat), qui comportait 260 ménages vivant dans des bidonvilles (Douar Amrak). En 2007 / 2008, c'étaient les élections électorales. Or, les bidonvilles ou quartiers non réglementaires constituent très souvent des fiefs de voix pour les politiques. Dès que la population a compris que les politiques voulaient justement bloquer le processus de recasement de ce bidonville, une relation directe

s'est créée entre l'AAVB et les habitants. Ceux-ci ont eux-mêmes effectué leur recensement. Il n'y a pas eu de grande différence avec le recensement fait par l'AAVB ! Le montant des indemnités a été fixé : 12 000Dh / ménage et 60 000Dh / célibataires ou petits commerces. Ensuite, tout le monde était d'accord pour que la démolition ait lieu, mais la population doutait d'être réellement indemnisée. L'opération a duré 1 semaine. Il n'y a eu que 15 récalcitrants, qui ont fini par être évacués en 2010 avec la même indemnité qu'au départ. Ces personnes ont bien évidemment perdu du fait de la dépréciation des prix depuis 2007/2008.

D'autres familles ont été plus « intelligentes » : elles sont retournées vivre à Er Rachidia (leur ville d'origine) et y vivent à présent comme des rois. Certaines se sont installées dans d'autres bidonvilles, d'autres ont perdu l'argent dans l'alcool ou le jeu. Mais, il existe des exemples positifs de cette opération comme un certain M. Katamango, ancien repris de justice, alcoolique, etc. qui a fini par trouver du travail et un logement décent. Ce genre d'anecdotes participe à instaurer une certaine confiance entre l'AAVB et la population.

« Quand on montre que le projet est pour eux, les gens sont prêts à collaborer ».

Il y a tout de même eu des pressions sur l'AAVB, de la corruption, etc. mais celle-ci a toujours refusé, d'où sa bonne réputation !

L'AAVB a une réelle approche de proximité, une vraie place est accordée à la population civile au sein de ses projets. C'est une vision intégrée.

120 000 créations d'emplois prévues à terme (2015). Cf. ANAPEC. L'AAVB réfléchit aujourd'hui à une façon de préparer, d'anticiper la formation aux emplois qualifiés (hôtellerie, tourisme maritime, arts, etc.). Il y a aujourd'hui un fort problème au sein du secteur des services au Maroc : les infrastructures sont présentes mais il y a peu d'employés qualifiés et peu de formations.

Une réelle discipline a été apprise à travers ce projet (gens qui ne savaient pas travailler, etc.) et constitue le principal transfert de l'AAVB aux autres institutions et à la population.

Après la phase d'identification des besoins, les impôts récupérés, à terme, la communauté urbaine et la wilaya devraient reprendre le « flambeau » de l'AAVB.

L'AAVB a une durée de vie limitée, elle est comme un test. Après le PAVB, une société de gestion de site pourrait probablement reprendre la gestion du site du PAVB (ce pourrait être soit une filiale de l'AAVB, soit une SEM) → comité de surveillance.

Tous ceci sont des besoins qui sont apparus au fur et à mesure du PAVB.

L'accompagnement social était prévu dans le projet initial mais seulement en tant qu'idée générale, non précisée.

Il y a eu une étude socio-économique pour chaque opération. Phase d'identification/d'enquête, toujours en consultation avec les directions concernées. Cf. Marine Marchande + Recherche de partenaires.

Institut Bouregreg = capitalise les savoirs, collecte l'info pour ouvrir un

Centre de Docs ouvert au public dans quelques mois + formations internes aux autres services de l'Etat.

Documents récupérés :

Emilie Morio, Capitalisation de l'activité et des actions sociales de l'AAVB, sept. 2010

Biblio à rechercher :

Françoise Navez-Bouchanine : a travaillé sur l'accompagnement social au Maroc

Contacts :

Houda Maati, stagiaire dans les systèmes de management de l'environnement au sein de la marina.

Impressions :

L'entretien a été mené de sorte à nous impressionner, que ce soit dans le fond, en évoquant les « réussites » du PAVB (marina, dépollution), en occultant ses côtés noirs (expropriations, balayage des activités informelles), que dans la forme (nous étions 2 face à 4 ou 5 spécialistes de la communication) et il nous était difficile de mener véritablement l'entretien dans notre sens. Toutefois, en laissant parler les acteurs, nous avons pu relever certaines contradictions dans le propos. A la fin de l'entretien, M. El Mejjati nous insinuait même la possibilité d'effectuer un stage à l'AAVB !

9. Béatrice Allain-El Mansouri

<u>Nom de l'interlocuteur :</u>	<u>Statut :</u>
Béatrice Allain el Mansouri	Professeur de géographie au Lycée Descartes, affiliée au centre Jacques Berque (CJB)
<u>Date de l'entretien :</u> mardi 22 mars 2011	
<u>Lieu de l'entretien :</u> Boulangerie Paul, près du Lycée Descartes	
<u>Durée de l'entretien :</u> 1 heure	
<u>Objectif(s) de l'entretien :</u>	
<ul style="list-style-type: none">- Obtenir des informations sur la mise en place et le déroulement du PAVB en fonction des questions environnementales et sociales- Connaître l'avis d'une enseignante-chercheur sur la méthodologie de recherche à suivre et les possibles finalités de ce travail	
<u>Résultats :</u>	
<p>Informations générales sur la mise en place et le déroulement du PAVB en fonction des questions environnementales et sociales :</p> <ul style="list-style-type: none">- Gouvernance du projet : il y a à la fois une mobilisation des acteurs et une recomposition des élus avec un transfert important des champs de compétences- Mobilisation associative plus importante du côté de Salé que du côté de Rabat : Sala Moustaqbal, association Bouregreg. La médina de Salé est directement touchée par le PAVB, lignes d'immeubles qui cachent cette médina, vrai travail de décomposition du discours sur la question de la surélévation des immeubles- Réalisations actuelles en deçà des attentes, pas d'enquêtes antérieures	
<p>Méthodologie de recherche, finalités du travail, contacts :</p> <ul style="list-style-type: none">- Etudier l'aspect ville durable plutôt que le « développement durable » : Rabat est une ancienne cité-jardin, déclarée ville verte au dernier salon de l'environnement, ville reconnue pour ses espaces verts. La vallée du Bouregreg est considérée comme une coulée verte. Ce projet d'aménagement constitue un aménagement urbain plutôt que un projet au cœur du développement d'une ville durable : Est-ce qu'on s'engage dans ce processus de ville durable (Bedzed, Rieselfeld) au regard des différents discours ? Est-ce qu'une conception d'éco-ville s'est superposée à un projet déjà planifié ?- Gestion des ordures ménagères : des délégations de services pour la gestion des déchets ont été créé du côté de Rabat mais pas du côté de Salé : Collaboration entre les associations qui prennent des initiatives dans ce domaine et ces délégations ? Comment se déroulent les négociations ? Pourquoi les associations de quartier interviennent ?	

Problèmes rencontrés avec les délégations qui normalement assurent le ramassage des déchets ?

- **Source de données : centre régional d'investissement (CRI) : Possibilités d'obtenir des données socio-économiques sur le projet de réhabilitation des berges du Bouregreg (contact par l'intermédiaire de Nabil Rahmouni).**
- **Nécessité de dépouillement de la presse : Comment le projet mobilise la presse ? Le matin du Sahara, l'économiste, la vie économique. Quels sont les aspects du projet sur lesquels les journaux mettent l'accent.**
- **Site des nations unies : rapport de 2004 réalisé par NEPAD city sur le « profil de Rabat »**
- **Monographie réalisée par l'agence urbaine, contact : Fatallah Debbi**
- **Contacteur la REDAL (Veolia environnement), chargée de la dépollution, assainissement liquide (directeur : monsieur Tibéri),**
<http://www.veoliaeau.com/profil/implantations/maroc.htm#cef6b4AzE1>
- **Contacteur la directrice du projet de tramway au sein de l'opérateur chargé de la création de la ligne : Noubla Bouthaleb**
- **Haut commissariat au plan (www.hcp.ma)**
- **Adresse email de Béatrice Allain el Mansouri**
- **Prendre contact avec la direction de la nouvelle décharge d'Oum Azza (M Pizzorno)**

10. Visite commentée au port de pêche

<u>Nom de l'interlocuteur :</u>	<u>Statut :</u>
Hicham Mouloudi	Doctorant/architecte
Sarah Bartoli	Doctorante
Abdelouahed Chehiti	Elu-poissonnier-associatif
Hamid et M. ?	Pêcheurs
Khalid	Emigré du Qatar
<u>Date de l'entretien :</u> mercredi 23 mars 2011	
<u>Lieu de l'entretien :</u> RDV fixé devant le café Mabrouka, près de Bab Diwana, Rabat. Puis visite commentée du nouveau port de pêche à Salé, puis café à la Marina	
<u>Durée de l'entretien :</u> 2h30	
<u>Objectif(s) de l'entretien :</u> <ul style="list-style-type: none">- Constater les problèmes inhérents au nouveau port de pêche- Connaître l'avis des pêcheurs sur le PAVB	
<u>Résultats :</u> <p>Commentaire aparté : Un émigré marocain au Qatar nous rejoint. Son rôle dans le groupe est flou. Selon lui, il est ami d'enfance avec l' élu local. De plus il a financé son offre lors de l'appel de l'agence pour la gestion des kiosques sur le nouveau quai. L' élu proposé de prendre un kiosque et d'engager une dizaine de personnes. Mais n'a pas eu le marché (Venezia ice)</p> <p>Des problèmes techniques</p> <p>Nous allons au nouveau port de pêche qui se trouve en contrebas du cimetière de Salé. Hamid nous parle des problèmes du nouveau port. Et notamment celui de la jetée. La jetée est bien trop basse pour stopper les vagues hautes. La houle passe par-dessus et les bateaux sont régulièrement endommagés. La veille un bateau a subi 20 000 Dh de dégâts. Les pêcheurs demandent une jetée près du phare, pour casser les vagues.</p> <p>Il y a aussi des problèmes techniques au port : l'inclinaison du quai. Cette dernière rend difficile le déchargement de la pêche.</p> <p>Autre souci technique : les digues ont déjà été bien endommagées par la houle comme en témoignent les cailloux brisés par les vagues. La digue a déjà été refaite mais elle s'est à nouveau brisée sur certaines pierres.</p> <p>Le port n'a toujours pas été inauguré</p> <p>De plus, le dragage est insuffisant : depuis 3 ans l'oued n'a pas été dragué ce qui empêche le passage des bateaux à l'entrée et la sortie du port. La jetée qui protège la marina provoque l'ensablement de l'estuaire</p>	

Pourtant la promesse de l'AAVB était de faire « un des meilleurs ports de l'Afrique »

La négociation

Une association de pêcheurs s'est opposée à ce réaménagement. C'est l'association d'Hamid, Al Yakada. Cette dernière s'est transformée en coopérative, de sa propre initiative. Car le statut d'association leur empêchait toute commercialisation.

Les gens de l'agence ne voulaient pas discuter. Le processus de négociation est biaisé : il y a réunion. Pendant la réunion, des propositions sont émises. L'agence prend des notes. Toutefois, ne donne pas de réponse, attend de 2/3 mois avant nouvelle réunion. ET souvent la nouvelle réunion a lieu avec des personnes différentes de la précédente. Les mêmes problèmes sont soulevés mais avec d'autres interlocuteurs. Vrai manque de suivi.

Un ex, le président de la coopérative, Mr Idrissi est allé voir le directeur de l'agence chez lui pour soulever certains problèmes. Le directeur (el fiqh) a promis une réunion qui a eu lieu dans la semaine suivant la réclamation. Une feuille de présence a circulé, mais il n'y a pas eu de compte rendu, de procès verbal.

L'Agence procède par intimidation : « vous devez vous estimer heureux de ce port »

Ou par conciliation : le jour de l'évacuation les pêcheurs ont été invités à la marina manger

Il y a la coopérative des pêcheurs qui intervient, ms aussi une ONG américaine, Millenium Challenge, qui promeut l'artisanat.

Avant de déplacer le port, l'agence avait effectué un sondage que tous les pêcheurs et barcassiers n'ont pas eu en main

Décalage de discours de l'agence. Cf. Katamango : selon l'agence c'est un repris de justice alcoolique qui a été indemnisé de sa maison de la médina de Rabat et s'est bien enrichi. Pr les pêcheurs Katamango est celui qui a refusé jusqu'au bout l'indemnisation pour sa maison dans la façade marine de la médina/ Il a refusé la compensation de 12 000 Dh pour la maison (6000 pr un célibataire) et sa maison a été détruite par la force publique. Il a du accepter.

Des problèmes sociaux

L'agence avait au départ promis autant de box qu'il y en avait auparavant. Le souci est que seuls 54 box ont été aménagés ce qui est insuffisant. Seuls les gens qui possédaient des box en ont eu un. C'est un problème pour les pêcheurs qui n'avaient pas de statut

L'ancien port se situait au niveau de Bab al Bahr, il y a donc éloignement du site initial.

Vrai décalage de comptabilité. Pr l'agence il y a 112 pêcheurs. Cependant chaque barque engage 3 personnes en fête. Il y a 160 barcassiers et 400 pêcheurs

Le décalage avec la marina

Des bateaux entrent et sortent de la marina, mais les gros bateaux ne peuvent sortir à cause du dragage insuffisant.

Nous allons ensuite prendre un verre à la marina, que nous offre l'émigré marocain. La situation est singulière.

Les quais de la marina sont eux droits et non inclinés, il n'y a donc pas de problème pour les bateaux.

Proverbe arabe raconté par Abdelouahed, traduit par Hicham :

« *Même si l oued devient du lait et le sable du raisin sec, le Slaouis ne sera jamais un ami* »

(D'après le compte-rendu de Sarah Bartoli)

11. Nabil Rahmouni

Nom de l'interlocuteur :

Nabil Ramon

Statut :

**Président de l'Association
Sala Moustaqbal**

Architecte - urbaniste

Date de l'entretien : jeudi 24 mars 2011

Lieu de l'entretien : cabinet d'architectes de Nabil Rahmouni

Durée de l'entretien : 2 heures

Objectif(s) de l'entretien :

- Connaître l'avis d'un acteur associatif hostile au PAVB, un architecte connaisseur du territoire étudié et celui d'un habitant de Salé directement touché par le PAVB

Résultats :

Réactions face au caractère d'utilité publique développé au cœur des textes institutifs régissant la création de l'AAVB :

- L'AAVB est tenue de communiquer avec les autres acteurs mais n'est pas tenue de prendre en compte les points de vue et les initiatives de ces derniers
- Ex : Le plan d'aménagement spécial n'était pas approuvé par les élus communaux locaux. C'est un plan qui a été édifié et certifié par l'AAVB seule il y a deux ans
- L'AAVB ne respecte pas elle-même ce plan (Ex : R+3 au lieu de R+2 prévu initialement. Il n'y a pas de respect des textes de lois qui régissent les droits d'expropriation (montants des indemnités déterminés par l'AAVB elle-même) ni des anciens documents qui ont été annulés ou modifiés au profit du PAVB tels que le plan de respect des remparts. Par application de ce dernier dans la vallée du Bouregreg, de nombreux projets antérieurs au PAVB n'ont jamais vu le jour afin de pouvoir, à terme, mener à bien des projets plus rentables tels que celui de la marina.
- De plus l'AAVB louait certains terrains qu'elle a ensuite exproprié (terrains sur lesquels se situe l'actuelle marina)
- « personne n'a le droit de s'exprimer », les gens subissent l'effet « épée de Damoclès » face à un projet à l'initiative du roi
- Le PAS est non-réglementaire dans le sens car il est monté contre la volonté des élus et de plus, l'agence ne le respecte pas elle-même

Un discours environnemental appuyé sur la dépollution du site ou plutôt le « nettoyage » de la vallée et dissimulant les vraies qualités environnementales originelles du site :

- **« On reconnaît qu'il y a eu des efforts de fournis » => dépollution, réaménagement des berges pour éviter l'ensablement, assainissement : rejets repris et refoulés, navigabilité améliorée**
- **Zone humide : Toute la zone depuis l'embouchure jusqu'au barrage et de falaise à falaise (tout le lit du fleuve), correspond à une zone humide : marina construite en partie sur une zone humide, centre commercial Marjane construit près du Chellah en zone humide. Elimination de l'ensemble de la zone humide qui était présente originellement dans l'intégralité de la vallée et pas seulement dans la seule zone du Chellah => construction actuelle des digues pour isoler et atrophier les marécages et zones humides (rechercher législation sur les zones humide et caractéristiques exactes d'une zone humide) ; Des expertises ont été effectuées pour construire en zone humide et des techniques spécifiques ont été utilisées : les constructions sont fondées sur des piliers qui s'enfoncent dans environ 50 mètres de vase et maintiennent l'infrastructure uniquement grâce au frottement de la vase sur la surface des piliers (<http://www.lpee.ma/>).**
- **Plaine de l'Oulja : Usine de béton « Betoma » installée dans la plaine de l'Oulja ainsi que le complexe artisanale des potiers pour lequel plusieurs extensions ont été réalisées grâce à la mise en place de gravats**
- **Coteaux de la vallée : intérêt paysager fort, activité agricole importante => conséquences désastreuses à venir car l'AAVB prévoit de construire à flanc de coteaux**
- **Disparition, suite à la construction du barrage (création d'un bras de mer), d'une espèce de saumonée, l'alose => aucune infrastructure réalisée ni projetée pour recréer des conditions favorables pour la prolifération de cette espèce qui pond ses œufs dans les eaux douces. La préservation de l'environnement nécessite le maintien d'un biotope à grande échelle.**
- **Travail de « toilette » pour l'environnement comme pour le transport : mise en place du tramway pour éviter le passage des vieux bus et des vieux taxis blancs devant un espace réservé à une haute classe sociale venue d'ailleurs**

Un projet qui permet de relier Rabat à Salé ?

- **Ce projet d'aménagement prévoit la construction d'un seul pont sur un territoire de 6000 ha entre deux communes urbaines ce qui est complètement aberrant et on sera obligé de détruire des infrastructures ou bâtiments tels que le grand théâtre pour construire, à terme, un autre pont. Il a fallu deux à trois ans pour faire admettre à l'AAVB que le seul pont avec le tramway ne permettra pas de subvenir aux besoins de communication entre les deux villes de Rabat et Salé.**
- **Il n'y a aucune écoute des critiques (de la part de d'experts ou de tout autre acteur impliqué dans le développement de la vallée) liées au projet de la part de l'AAVB ce qui est en partie à l'origine de grosses erreurs**

Gestion urbaine du PAVB :

- **Le PAVB consiste à fermer un espace sans requalification du tissu urbain existant et avec une négation totale du tissu urbain autour : comparaison avec les aménagements urbains pendant le protectorat français qui consistaient à reprendre les axes des rues des médinas pour en faire les grandes avenues des villes nouvelles (travail sur les perspectives, travail de composition par rapport à un tissu existant) => le PAVB va à l'encontre de l'édification d'une CONTINUITÉ urbaine entre les deux villes de Rabat et Salé, il n'y a pas de conception globale donc pas de jonction entre les deux rives**
- **Les effets de la superposition de standards internationaux et d'une main d'œuvre locale habituée aux techniques de construction marocaine : dans la conception du PAVB, ce sont uniquement des entreprises, BET français et étrangers qui ont été mobilisés mais pas d'entreprises marocaines ; les techniques de construction et matériaux français sont imposés aux ouvriers marocains ce qui provoque de nombreuses incohérences au cours de la construction des bâtiments**
- **Exemples : poteau poutre français ⇔ « réservation » Maroc : gros problèmes pour la mise en place des réseaux d'eau et d'électricité ; construction des parois : technique française imposée avec le coulage de béton entre deux parois au lieu de la construction traditionnelle marocaine de double-parois en briquettes => pas de possibilités d'enduire par-dessus le béton car l'enduit n'accroche pas donc il a fallu retravailler le béton.**
- **La mémoire du lieu est balayée au profit des investisseurs**
- **C'est un projet qui ne s'adresse pas aux résidents locaux (habitants de Rabat et Salé)**
- **Création d'un « paradis entouré d'enfer »**
- **Problèmes à venir au niveau de la plage de Salé : plages extrêmement populaires : comment gérer l'interface sociale entre la population locale et les futurs résidents des hôtels de luxe et habitants des appartements de haut standing ? Comment l'AAVB va faire en sorte que la population locale ne fréquente pas les mêmes lieux que la population à laquelle est destiné le PAVB ?**
- **De nombreuses initiatives devraient être soutenues au cœur des deux médinas de Rabat et Salé (Ex : Portage de projets culturels pour la mise en valeur de la rue des cordonniers et des fondouks de la médina de Salé)**
- **Les habitants et la ville de Salé se sentent dépossédés de leurs valeurs et de leurs terrains. Les habitants de Rabat et Salé vont seulement traverser la zone sans s'arrêter alors que la vallée présente de forts intérêts paysagers**
- **L'AAVB délègue les opérations vis-à-vis des pêcheurs, poissonniers et barcassiers à l'office national de la pêche (ONP) qui va gérer le marché**

Absurdité de la marina :

- **Aucun service sur place : pas de station de pompage, pas d'équipements d'entretien, pas de réparation possible sur place, pas de personnes formées pour cela et présentes sur place, pas de pilotes**

pour acheminer les bateaux, pas de capitainerie ni de douanes prévues à l'origine du projet => ce projet de marina aurait au moins pu constituer une source d'activités et de formation autour des métiers de la marine de plaisance

Activités de l'association vis-à-vis du PAVB :

- Avant les premières opérations du PAVB, un 1^{er} colloque a été organisé en réunissant plusieurs experts afin de discuter de la viabilité du PAVB (un second colloque a ensuite été organisé) => aucun recours face aux représentants de l'AAVB, les seules mesures possibles consisteraient à bloquer les actions de l'AAVB
- Le seul espoir réside dans l'éventualité que les projets prévus dans le PAVB ne soient vite plus rentables avec des petits investisseurs qui n'ont pas d'expériences du marché et avec le problème des moustiques à venir (condition qui ne conviendra pas à une certaine classe sociale)

Point méthodologique :

- Analyse du discours en reprenant la grille de lecture de l'AAVB (mémoire du lieu, environnement, transport, citoyenneté)

12.Mehdi Kacimi

<u>Nom de l'interlocuteur :</u>	<u>Statut :</u>
Medhi Kacimi	Direction environnement de l'AAVB
<u>Date de l'entretien :</u> vendredi 25 mars 2011	
<u>Lieu de l'entretien :</u> Bureaux de l'AAVB	
<u>Durée de l'entretien :</u> 1 heure	
<u>Objectif(s) de l'entretien :</u> <ul style="list-style-type: none">- Connaître de façon plus précise la nature des actions menées pour la dépollution de la vallée du Bouregreg- Connaître l'existence ou non d'études d'impacts réalisées avant l'élaboration des plans d'aménagement- Quel jeu d'acteur pour l'environnement ?	
<u>Résultats :</u> <p>Projets de dépollution de la vallée du Bouregreg : l'implication de l'AAVB ?</p> <ul style="list-style-type: none">- L'AAVB a une vocation d'aménageur et une vocation de dépollueur dans le cadre du PAVB : implication de la direction « Environnement » dans des projets de reboisement, projets de valorisation du biogaz, projets d'aménagement paysager, restructuration de la cité des potiers. Les aménageurs de l'AAVB ne sont pas spécialistes de ces questions et ont besoin d'apprendre sur le terrain au contact des personnes directement impliquées.- Réhabilitation de la décharge d'Akreuch et du « dépotoir » d'Oulja :	

en ce qui concerne l'Oulja l'AAVB est maître d'ouvrage mais pour la décharge d'Akreuch, l'agence effectue seulement un accompagnement (comité de suivi) étant donné que cette décharge se situe dans le périmètre du PAVB. La décharge d'Akreuch, après réhabilitation, deviendra un nouveau centre de transfert de déchets vers le centre de traitement Oum azza (le seul projet en dehors du périmètre du PAVB dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le groupe Pizzorno Environnement), en complément du centre de transfert au niveau de la ville de Témara, le seul opérationnel à ce jour.

- **Gestion déléguée des déchets** : la collecte des déchets (collecte au porte-à-porte et acheminement vers les centres de transfert) au niveau de la communauté urbaine Rabat-Salé-Témara fait appel à plusieurs délégations de services différentes suivant les communes. L'acheminement des déchets des centres de transfert vers le centre de traitement sera assuré par une seule société (Pizzorno Environnement) qui a établi une convention avec 13 communes en même temps.
- **Décharge de l'Oulja** : cette opération constitue seulement l'élimination d'une source de nuisances présente sur le périmètre au même titre que le reste des rejets de déchets anarchiques au cœur de la vallée du Bouregreg.
- **Site sensible qui subit un nombre important de rejets anarchiques** : travail avec les services de la REDAL pour intercepter les points de rejets et les réinjecter dans le réseau d'assainissement existant. Opération de « nettoyage » en éliminant les rejets de déchets ménagers ainsi que les dépôts de gravas et de remblais peu stable. L'AAVB n'est pas maître d'ouvrage, elle travaille en mission commune avec la REDAL (Veolia) qui financent les travaux pour l'interception de ces rejets.

Evolution du discours autour des standards internationaux (zones humides, HQE, ...) :

- « Les aménageurs de l'AAVB n'étaient pas au courant de l'importance des zones humides et leurs rôles dans la stabilité écologique de la vallée »
- **Projet marina** : la construction de la marina a touché une petite parcelle en milieu humide (quelques m²) ce qui a provoqué des réactions fortes de la part d'ONG => depuis cet événement, il existe une interaction forte entre les ONG et l'AAVB pour la « préservation » des zones humides : « Il est formellement interdit de construire en zones humides » ; protection de toutes les zones humides, celle du Chellah est la plus importante mais on prend en compte toutes les autres
- **Réflexion actuelle autour d'une « volonté » de l'AAVB de construire un hôpital aux normes HQE** : « depuis peu l'AAVB commence à comprendre que c'est important ». C'est une volonté de l'agence, il n'y a pas encore d'étude (fonds pas encore suffisants pour les travaux prévus)
- « On avance au coup par coup »

Etudes d'impact avant l'élaboration du PAVB ?

- **Un diagnostic environnemental a été réalisé afin de faire l'état des lieux de la situation de la vallée (paragraphe « environnement du PAG 2003)**
- **Rappel de la situation déplorable de la vallée et particulièrement des eaux du fleuve (nécessité du « nettoyage ») : effets néfastes du barrage (création d'un bras de mer, phénomène d'ensablement), rejets importants de déchets dans l'ensemble de la vallée => milieu invivable pour les espèces marines (alose)**
- **Il n'y a pas d'études d'impact qui ont été réalisées avant le lancement des opérations d'aménagement : MAIS il n'y avait pas besoin d'études d'impacts car la situation environnementale si déplorable de la vallée faisait que toutes actions menées dans la vallée ne pouvait avoir qu'un bilan positif pour l'environnement. Ex : la marina (premier projet du PAVB mené à bien) a eu bilan positif pour l'environnement car son aménagement a permis le retrait d'une quantité énorme de déchets ménagers présents sur les lieux.**
- **Le dragage des fonds du lit du fleuve (pour la navigabilité des eaux du fleuve) a eu un impact environnemental ponctuel fort mais au long terme, ce dragage a un impact positif avec la construction de diguettes de part et d'autre du fleuve pour éviter la sédimentation forte (effet d'ensablement) du lit du fleuve (dragage non effectué depuis trois ans au niveau du port de pêche, diguettes pas assez efficaces face au phénomène d'ensablement)**
- **Une étude d'impact va être réalisée pour la réalisation du pôle hospitalier le plus grand du Maroc**

Organisation de l'AAVB autour de l'environnement :

- **Direction « Environnement et gestion du site » qui dépendait du pôle « aménagement »**
- **Remaniement récent : la gestion du site ne dépend plus du pôle « aménagement » et il existe maintenant une direction « Environnement » qui regroupe deux personnes (M. Kacimi et sa secrétaire)**

Gestion actuelle et à l'avenir d'une agence spéciale :

- **L'AAVB fait cavalier seul pour mener à bien le PAVB, elle est désignée comme agence urbaine au sein du périmètre considéré (6000 ha), « l'agence urbaine de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer n'a aucun droit sur notre territoire ». Ce système de gouvernance unique permet de ne pas se perdre dans les méandres administratifs qui auraient pu faire capoter le PAVB.**
- **Crainte de l'agence : La gestion du site à l'avenir n'est pas encore correctement travaillée, elle sera normalement déléguée aux communes mais celles-ci n'ont pas les compétences requises pour assurer la gestion d'un site si vaste où seront implantées de nombreuses infrastructures importantes (centres de transferts de déchets, grand théâtre, le plus grand hôpital du pays). Possibilité de créer une filiale chargée de la gestion du site (Ex : EPAD à la défense)**
- **L'AAVB a conscience que ses ressources humaines et financières lui permettent d'entreprendre de nombreuses opérations d'aménagement d'envergure mais il va falloir faire face à un**

problème politique de fond concernant la manière de gouverner ce territoire immense : maintien dans le temps du PAVB ? Durabilité du projet du point de vue de la gestion du site ? Les effets des méandres administratifs évités en avant-projet vont-ils être aggravés pour la gestion d'un site de 6000 ha aménagé avec des superstructures ?

- Institut Bouregreg (Directeur : M. Rherras) : faire de l'AAVB et son fonctionnement un cas d'étude (ou plutôt un exemple) pour l'aménagement du reste du pays.

13. Abdelouahed Chehiti, Saïd Khouya, M. Idrissi et Hicham Mouloudi

<u>Nom de l'interlocuteur :</u>	<u>Statut :</u>
Abdelouahed Chehiti	Elu, poissonnier Vice-président de l'association « Communiquons pour le développement » Membre d'une association de pêcheurs/poissonniers
Saïd Khouya	Président de l'association « Communiquons pour le développement »
M. Idrissi	Président de la coopérative de la pêche artisanale
<u>Date de l'entretien :</u> vendredi 25 Mars 2011	
<u>Lieu de l'entretien :</u> café Mabrouka, Bab Diwana	
<u>Objectif(s) de l'entretien :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la nature des activités des associations - Connaître la nature des relations entre les dites associations, les institutions et l'AAVB 	
<u>Résultats :</u>	
<p>Disfonctionnements importants dans la gestion des déchets de la commune de Rabat : liaisons avec le PAVB ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Défaillance de gestion des déchets de la part de Veolia environnement (la délégation de service en charge de la collecte des déchets de Rabat). La société, impliquée dans le projet Bouregreg, « est dépassée par les évènements » et n'assure pas correctement la 	

collecte des déchets sur la commune de Rabat. De plus, Veolia concentre son activité sur les zones les plus proches du périmètre du PAVB, les zones de la médina de Rabat les plus éloignées du PAVB sont les plus sales et les plus délaissées.

- Mauvaise gestion du marché de la collecte des déchets : l'ancien maire de Rabat a contribué à la mise en place du marché pour le ramassage des déchets en engageant deux sociétés : l'une pour le ramassage des ordures ménagères (Veolia environnement) et une autre pour le ramassage des déchets solides (gravats) et déchets verts (société SETA). Cependant, l'absence de communication et de campagne de sensibilisation auprès de la population locale afin d'expliquer la façon de présenter les différents types de déchets en fonction des deux sociétés a entraîné un fort désengagement des deux sociétés (ou prétexte pour se concentrer sur d'autres activités plus rentables ailleurs). Les déchets restent donc sur place, dans les rues.
- Par contre, on observe que la conscience professionnelle de ces deux sociétés s'amointrie lorsque l'on s'éloigne du périmètre du PAVB. L'argument le plus fréquemment utilisé par Veolia environnement et la SETA est le manque de ressources financières suffisantes pour assurer la collecte des déchets de la même façon sur toute la zone.
- Ces problèmes de disfonctionnement entre les sociétés de collecte des déchets émanent du cahier des charges de la commune qui est incomplet et pas clair. En effet, les sociétés engagées se conforment textuellement à ce cahier des charges ce qui entraîne les disfonctionnements observés en plus ceux observés sous l'effet de pression du PAVB.
- De plus, marchés douteux entre les sociétés et la commune, appel à la cour des comptes pour un contrôle de légalité (Rapport en cours mais qui piétine car l'expert a quitté le pays !!!)

Implication de l'association « Communiquons pour le développement » pour une meilleure gestion des déchets :

- Association créée en 2007 et regroupant 80 adhérents au niveau du quartier Hassan
- Opération visant une meilleure prise en compte du jardin Hassan : Campagne pour le ramassage des ordures ménagères (chantier ouvert en novembre 2007), revitaliser ce jardin qui est le seul espace vert du quartier. Cette opération était l'occasion de rassembler plusieurs associations impliquées localement. Il existe un cahier des charges détaillé qui émane d'une convention cadre entre la commune et Veolia environnement et dans lequel ne figure pas l'entretien du jardin Hassan (Preuves : pas d'agents d'entretien de Veolia dans le jardin Hassan).
- Le rôle de l'association est de travailler sur la valorisation de cet espace vert indépendamment de la volonté du gouverneur ou de Veolia environnement à travers des actions de sensibilisation et de participation de la population locale. C'est un devoir de la part de l'association à la base de sa création. Pour cette campagne, c'est le gouverneur qu'il faut faire appel à l'association comme intermédiaire dans le cadre de la sensibilisation de la population.
- Une association peut être à l'initiative d'une opération quelconque à l'échelle de son quartier ou de la commune mais pour cette

campagne, l'association a bénéficié d'un soutien plus fort de la part du wali (demande du wali à la base) qui s'est traduit par une publicité plus importante et la présence d'acteurs principaux au niveau de la commune.

- Cette campagne correspond au début d'un processus de remise à niveau de la ville : le gouverneur de l'époque avait constaté l'état de dégradation avancée du jardin Hassan (Nécessité de sensibilisation, remise en état du jardin).
- Action annuelle assurée depuis la création de l'association en 2007 : opération de nettoyage suite à la fête du sacrifice. Collaboration avec Veolia environnement : la société fournit les moyens humains et matériel (sacs en plastique, camions de nettoyage avec jets d'eau

Implication de l'association dans le PAVB :

- Participation de l'association lors de deux rencontres organisées par l'AAVB au début du projet Bouregreg en contact avec la société civile
- Périmètre fermé, pas de collaboration de l'AAVB avec les fonctionnements, initiatives autour du périmètre concerné, l'amélioration de la gestion des déchets est axée seulement sur la vallée du Bouregreg
- Avis du président et du vice-président de l'association vis-à-vis de l'impact du PAVB : le PAVB aura un impact positif au long terme pour mettre en place une nouvelle gestion des déchets au niveau de la commune de Rabat, l'AAVB, en tant que structure spéciale ayant tous les droits, est un moteur important pour faire progresser les choses. Ex : grâce à ce projet, les quais du Bouregreg sont propres, on pense qu'il en sera de même plus tard pour les rues de la médina. Ce projet a un impact positif au long terme avec la diffusion d'une nouvelle gestion des déchets correctement assurée (PS : alors que l'AAVB ne s'assure même pas encore de la future gestion du site qu'elle aménage !!!)

Autres activités de l'association « Communiquons pour le développement » :

- Participation à la journée mondiale de la terre organisée à Rabat du 17 au 24 avril 2010 : plantation d'arbustes et plantes variées, soirée organisée par l'association.

La situation du secteur de la pêche au Maroc et à Rabat :

- Il existe trois types de pêches au Maroc (en fonction de la zone exploitée en mer) : la pêche côtière, la pêche couturière (en haute mer) et la pêche artisanale
- Le secteur de la pêche au Maroc souffre de beaucoup de problèmes : notamment les pêcheurs ne bénéficient pas de couverture sociale (pas de sécu sociale au Maroc pour les pêcheurs). Il existe une confédération portant le nom de « les armateurs de la pêche artisanale » qui cherche à proposer des solutions à l'état quand au problème de couverture sociale. De plus, les hauteurs et dimensions des barques, régies par une loi de 1919, sont actuellement revues à la hausse pour répondre aux exigences technologiques. Réflexions quand aux possibilités de reformulation des textes de loi.
- Perspectives de développement possibles par l'intermédiaire de l'INDH (Initiative nationale pour le développement humain) =>

accord entre l'AAVB et l'INDH pour régler le problème des pêcheurs.

Conditions de création de la coopérative de la pêche artisanale, rôle de cette coopérative :

- La création de la coopérative n'émane pas d'une initiative de l'AAVB (contrairement au discours tenu par les représentants du pôle social au sein de cette dernière). Contexte : mouvance nationale de création de coopératives, l'état encourage la création de coopératives telles que celle de la pêche artisanale à Rabat-Salé qui a été créée en 2009 (approuvée par le premier ministre et le ministre chargé des affaires nationales). Subventions de la part de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaër.

Implication du groupe américain « Millénium Challenge Corporation » dans la création du nouveau port de pêche :

- Investissement du groupe américain « Millénium Challenge Corporation » pour la construction du nouveau port de pêche : convention avec le ministère de la pêche maritime. Initiative de MCC pour organiser des formations pour l'utilisation du matériel de technologie moderne de type GPS ou autres outils de navigation modernes. Objectif de MCC : développer la pêche artisanale en la modernisant (quelle collaboration avec les pêcheurs ?). Le problème majeur et apparent du nouveau port est sa situation non-appropriée pour les poissonniers et la population en générale qui désire s'approvisionner en poissons.

Effets du PAVB sur l'activité des barcassiers :

- « Les experts de l'AAVB qui ont fixé les indemnités ont profité de la gentillesse et la modestie des barcassiers », ces derniers ont été payé pendant la construction des nouveaux quais mais plus ensuite. Pendant ces travaux, les barcassiers ont du cesser leur activité pendant deux ans et il est difficile de reprendre une telle activité après deux ans d'arrêt. En effet, les barcassiers étaient au nombre de 70 sur le Bouregreg avant les travaux pour la construction des nouveaux quais, ce nombre a été divisé de moitié.

III. Brochures de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg



Environnement

Pour une vallée propre

Dans sa démarche intégrée, l'Agence du Bouregreg accorde un intérêt particulier au volet environnement et à la préservation de l'écosystème. La priorité est donnée à la dépollution de la vallée et du fleuve, la réhabilitation et le reboisement des carrières et la sauvegarde du site naturel dans son ensemble.

Pour le réaménagement des sites endommagés et la préservation de l'écosystème, l'Agence a mis en place une politique de développement durable favorisant l'efficacité énergétique par une gestion rationnelle de ses ressources en appuyant fortement la généralisation de la haute qualité environnementale (HQE).

Réhabilitation de la décharge de l'Oulja

Les travaux de réhabilitation de la décharge de l'Oulja sont la preuve de l'engagement de la l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg en matière d'environnement. Le projet de réhabilitation est le premier chantier auquel s'est attelé l'Agence afin de protéger et sauvegarder le secteur immédiat et alentour de la décharge.

Le programme de réhabilitation s'est articulé autour des actions suivantes :

- Préparer des zones de travaux, incluant l'assèchement de la zone en aval du site, le nettoyage de cette zone ainsi que la purge de tous les matériaux souillés impropres à recevoir des remblais sous l'assise de la digue ;
- Créer une digue périphérique à l'aide de matériaux argileux ;
- Déplacer les déchets conformément au plan de reprofilage ;
- Remblayer avec des matériaux argileux sur une épaisseur d'un mètre surmontée d'une couche de terre végétale de 30 cm d'épaisseur ;
- Installer un réseau de drainage, au bas des talus, pour les eaux pluviales ;
- Installer un réseau de drainage pour la collecte du lixiviat ;
- Installer un réseau de collecte de biogaz.

La réconciliation de la décharge avec son état naturel se fait à travers une opération de végétalisation du site. Un système d'irrigation est en cours de finalisation, comprenant le creusement d'un réseau de puits traditionnels et de conduites pour assurer l'arrosage des végétaux de type



Décharge de l'Oulja après réhabilitation - juillet 2007





↓
Vue d'ensemble de la vallée
du Bouregreg

arbusatif et graminée. L'Agence pense à des espèces comme l'alfa plus rustiques et à même de supporter les conditions relativement extrêmes qu'offre le site de l'Ouja. Le recours à la végétalisation répond à un souci de stabilité des talus d'une part et de réduction de l'effet causé par les facteurs éolien et hydrique. Hormis la finalité technique, la végétalisation a pour objectif d'offrir aux citoyens un environnement esthétiquement agréable.

Le projet de l'Ouja ne se limite pas seulement à la réhabilitation de la décharge car l'un des objectifs, entre autres, est d'en faire un site de production de végétaux ayant pour but, à terme, de satisfaire les besoins de l'Agence. Une pépinière qui ferait partie d'un parc écologique ayant pour vocation par l'intermédiaire d'un parcours didactique de sensibiliser les jeunes et moins jeunes à l'environnement.

Gestion du biogaz

Le projet de collecte et de « torchage » du biogaz au niveau de la décharge de l'Ouja s'inscrit dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre mis en place par le protocole de Kyoto. Ce projet consiste en la collecte, le drainage et le brûlage du biogaz émanant de la fermentation des déchets solides déposés dans la décharge. Cette collecte se fait par des puits latéraux qui ont été installés et qui sont reliés entre eux par un réseau de conduites drainant le biogaz.

Le Document Descriptif du Projet (PDD) de l'Ouja a été enregistré auprès du Conseil Exécutif du UNFCCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques) depuis le 6 novembre 2007 suite à une étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement ainsi que d'autres partenaires comme SCET-SCOM et GERER de l'Institut Agronomique et Vétérinaire de Rabat.

Le Mécanisme de Développement Propre (MDP) est un mécanisme économique de la finance du carbone qui fut élaboré dans le cadre du Protocole de Kyoto. Son but premier est de réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. L'utilisation de mécanismes de marché vise à récompenser l'instauration de technologies de réduction d'émissions dans les pays en voie de développement, et à en monétiser la valeur, négociée en unités d'équivalent d'une tonne de CO₂.

Une entreprise d'un pays développé investit pour une amélioration technologique dans un pays en voie de développement et rapatrie la valeur financière des réductions d'émissions de CO₂ en résultant.

Le processus de Mécanisme de Développement propre (MDP) lié à la décharge de l'Ouja a été validé par l'Entité Opérationnelle Désignée (Cabinet allemand TUV SUD) et enregistré auprès du Conseil Exécutif des Nations Unies le 6 novembre 2007.

Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg



Environnement

Pour une vallée propre

Environnement

Travaux de plantation de graminées
au niveau de la décharge de l'Oujja



A titre d'information, le procédé de brûlage du méthane a pour objectif de :

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en transformant le méthane (CH₄) en dioxyde de carbone (CO₂). En effet, le torchage du méthane pour produire du dioxyde de carbone permet de réduire de 21 fois le potentiel de réchauffement global (GHP: Green House Potentiel). Le potentiel de réchauffement évalue la capacité et l'efficacité de que chaque GES à capturer la chaleur dans l'atmosphère. A titre indicatif seulement, le dioxyde de carbone est la molécule choisie comme référence pour évaluer le GHP ;
- Éliminer les risques d'incendies et d'explosions dus au dégagement non contrôlé du méthane ;

- Réduire les risques sanitaires pour la population riveraine en terme de nuisances associées aux émissions de gaz, produits du phénomène de dégradation de la matière organique.

A ce jour l'Agence recueille des propositions d'achat d'URCE (Unités de Réduction d'Émission) émanant de la part de deux sociétés. Pour être en mesure de vendre ses crédits carbonés, l'Agence est tenue par les instances internationales de mettre en place une torchère et de certifier ses URCE. Pour ce faire, une étude est menée en concertation avec des partenaires sur l'opportunité de mettre en place une torchère aux vues des quantités de biogaz produites. L'Agence est en ce moment à l'étape de préparation des documents d'appel d'offres afin d'avoir l'assistance technique pour cette démarche.



Mot du Directeur
Environnement
et gestion du site
M. Mohamed Mehdi KACIMI



Restituer à la Vallée du Bouregreg ses qualités intrinsèques originelles, tel est le défi que nous nous sommes fixés au sein de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg. Un défi de taille, en effet, compte tenu de la diversité des problématiques environnementales auxquelles nous sommes tenus de trouver des solutions concrètes et durables.

Parmi les missions fixées, l'Agence Bouregreg a l'ambition de :

- Interceptor, par le renforcement du réseau d'assainissement existant, les rejets d'eaux usées ponctuels domestiques et industriels ;
- Mettre fin aux problématiques de pollution liquide diffuse par l'aménagement de marais filtrants le long des berges du fleuve tout en préservant les milieux humides endémiques à la vallée ;
- Eradiquer les dépôts anarchiques de matières résiduelles issues des opérations de construction et démolition le long des rives et mettre en place un système de surveillance pour pénaliser les contrevenants ;
- Mettre un terme à l'exploitation anarchique des camères à ciel ouvert destinées à la production des matériaux de construction, assainir le foncier et lancer un programme de réhabilitation ;
- Mettre fin à l'utilisation des fours traditionnels et du plomb de batterie pour la fabrication des émaux au niveau des sites de production de poterie (Ouja et Akreuch) ;
- Réhabiliter la décharge d'Akreuch et assurer la post exploitation de la décharge de l'Ouja etc.

Soulignons que les chantiers évoqués concourent tous au rehaussement de la qualité des eaux du fleuve Bouregreg qui reste l'indicateur environnemental de choix pour évaluer l'impact des actions menées sur le terrain par l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg.

A l'heure actuelle, la décharge d'Akreuch représente la priorité de notre agenda. En effet, suite aux opérations de

négociation pour délocaliser le bidonville sis sur le site, nous conjugons nos efforts avec ceux de la Wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër pour fermer le centre de transfert à ciel ouvert existant au profit d'une structure plus respectueuse de l'environnement et répondant aux normes à l'instar du centre de transfert édifié au niveau de la ville de Témara.

La construction du centre de transfert s'accompagnera des travaux de réhabilitation de la décharge d'Akreuch qui comprennent les opérations de reprofilage en vue de stabiliser les talus, la mise en place d'un système de collecte de lixiviat et de biogaz. Le groupe Pizzomo Environnement a été désigné comme maître d'œuvre pour mener cette opération.

Le projet de réhabilitation de la décharge d'Akreuch a pour objectif également de mettre en place un bassin de collecte du lixiviat provenant de la décharge, pour traitement par osmose inverse avant d'être rejeté dans le fleuve. Le traitement par osmose inverse est un procédé de filtration qui consiste à faire passer l'eau à travers une membrane capable de retenir la quasi-totalité des substances indésirables, notamment les nitrates, les métaux lourds, les pesticides, les bactéries etc. Ce procédé tend à redonner aux effluents, dans le cas d'espèce, les caractéristiques physico-chimiques équivalentes à celles des eaux d'irrigation.

Dans un souci de respect des principes de base du développement durable, le volet social occupe une place prépondérante dans ce projet de réhabilitation. Les trieurs de la décharge d'Akreuch se sont vus délocalisés avec leur famille à proximité de la décharge d'Oum Azza où leur est réservé un centre de tri approprié. En effet, l'une des volontés de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg en concertation avec la Wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër est de faire du développement durable une réalité.



L'action sociale : Médiation et consensus

Citoyenneté



Perspective du nouveau
port de pêche

L'accompagnement social des projets d'aménagement de la vallée du Bouregreg vise essentiellement une amélioration durable du cadre et des conditions de vie de la population qui en est l'objet. Cette amélioration ne saurait donc se limiter au changement physique d'un espace insalubre d'habitat ou d'exercice d'activités économiques génératrices de revenus; elle doit permettre d'éradiquer les dynamiques socio-économiques à l'origine des espaces de vie insalubres.

Ainsi, l'accompagnement social doit assurer :

- L'adéquation entre l'offre et les besoins ; par une identification précise des caractéristiques démographiques, sociales et économiques de la population et leur prise en compte par le maître d'ouvrage technique.
- Le bon déroulement de toutes les phases du projet : en anticipant les problèmes et les blocages éventuels qui peuvent apparaître au fur et à mesure.



- La mise en œuvre des mesures et dispositifs d'accompagnement financier, économique, social et psychologique des populations: pour assurer une prise en charge durable des conséquences du projet ainsi qu'une amélioration effective du cadre et du niveau de vie des bénéficiaires.
- L'intégration sociale, économique et urbaine du nouveau quartier et de sa population : Celle-ci passe par la mise en œuvre de mesures d'insertion des actifs dans le marché de l'emploi, tenant compte de l'environnement économique du projet. Des plans de formation professionnelle, des activités d'animation et de renforcement de compétences des bénéficiaires, comme acteurs de vie sociale, sont à envisager dans ce cadre.

Ainsi, différentes activités sociales ont été organisées afin d'améliorer les conditions de vie des catégories défavorisées, notamment une nouvelle halle aux grains réalisée par l'Agence en juin 2007, avec un coût de 19 MDH, ainsi qu'un centre de pêche provisoire, créé pour héberger les pêcheurs et garantir la continuité des activités de pêche. Aussi, évoquons-nous l'habitat insalubre au niveau de la médina de Rabat (Mellah et Fondouks).

ACTIONS SOCIALES

Opération barcssiers

L'Agence assure un accompagnement social en faveur des barcssiers effectuant la traversée Rabat-Salé, en leur accordant une indemnité mensuelle jusqu'à l'achèvement des travaux d'aménagement (début janvier 2009). En effet, entre avril 2006 et décembre 2008, les barcssiers officiels percevaient une indemnité mensuelle allant de 1800 à 2500 DH. De ce fait, le montant global d'indemnisation des barcssiers officiels et non officiels a atteint 4,7 MDH à fin décembre 2008.

En outre, l'Agence offre un accompagnement spécifique dans le cadre d'une mise à niveau de l'activité des barcssiers par la création d'une coopérative permettant la participation active de tous les intervenants et assurant le suivi d'une activité qui constitue un patrimoine culturel. Par ailleurs, l'Agence envisage, en collaboration avec l'ensemble des intervenants, l'amélioration des conditions de travail, en organisant des cycles de formation en secourisme et en réparation des barques, et l'acquisition de notions de base en langues étrangères.

Les barcssiers du Bouregreg →

Opération poissonniers

Outre les barcssiers indemnisés tout au long des travaux de dragage du fleuve, les restaurateurs poissonniers de la rive droite du Bouregreg ont également perçu des indemnités équitables depuis mai 2008.

Il est prévu de mettre à leur disposition 22 locaux, chacun d'eux pouvant abriter 3 restaurateurs. Ce sera une opportunité pour préserver une activité artisanale dans un site prometteur qui respecte à la fois l'histoire et la modernité du pays, et c'est dans un cadre social que l'Agence, en coordination avec la délégation des pêches maritimes, continue à accompagner ces poissonniers à travers :

- Un travail de concertation qui permet à l'Agence d'identifier les besoins des bénéficiaires au niveau des nouveaux locaux qui leur seront réservés ;
- Une assistance quant à la création d'une association ou d'une coopérative qui les représentera en tant qu'artisans;
- Des formations permettant une amélioration au niveau de la commercialisation de leur produit et de la satisfaction de leurs futurs clients ;
- Un contrôle continu d'hygiène et de qualité pour présenter un produit à la hauteur.

Opération pêcheurs

En marge de la construction du nouveau pont Moulay El Hassan, et dans le but d'assurer plus d'hygiène et de sécurité aux pêcheurs, l'Agence a organisé plusieurs réunions en collaboration avec la délégation de la Pêche Maritime et les représentants des pêcheurs qui sont au nombre de 108, pour se concerter autour de l'ensemble des obstacles qui gênent le bon déroulement de cette activité au niveau du Bouregreg.



L'action sociale : Médiation et consensus

L'Agence a construit un nouveau port exclusivement pour les pêcheurs et une nouvelle plateforme en juin 2006. Cette plateforme compte 58 boxes individuels pour le dépôt des équipements et matériels de travail (moteurs, filets, etc.), en plus d'une chambre froide et d'autres unités de stockage. Pour une mise à niveau de l'activité des pêcheurs, l'Agence assurera un accompagnement spécifique à cette catégorie socioprofessionnelle, en les encourageant à créer une coopérative pour une meilleure organisation de leur activité au niveau du site, ainsi que l'organisation de cycles de formation au profit des pêcheurs, dans les domaines du secourisme, de la navigation, de la mécanique...

Opération Douar J'did- Salé

Afin de libérer l'assiette foncière réservée au centre de maintenance du tramway à Douar Jdid à Salé, une commission composée de la Préfecture, de la Délégation de l'Habitat, des Autorités Locales et de l'Agence Bouregreg est chargée de veiller à ce que l'opération de libération de cette assiette foncière d'habitat insalubre s'effectue dans de meilleures conditions et dans les plus brefs délais, au profit de 137 ménages dont 102 recensés en 1992 et 35 non recensés.

Pour ce faire, l'Agence a accordé 10.000 DH par ménage recensé, versés à la société Al Omrane, pour faciliter l'opération d'évacuation en les faisant bénéficier d'un lot bi-familial à Salé, en plus d'une aide directe de 3000 DH par ménage pour l'acquisition des premiers matériaux de construction. Cette indemnité atteint 6000 DH pour les ménages non recensés, en contrepartie de la libération du site du centre de maintenance.

A cet égard, la commission de suivi organise des réunions in situ, et ce dans le but d'assurer un accompagnement social à travers le règlement de litiges par le biais d'un travail de concertation et d'accomplissement des formalités relatives à l'établissement des dossiers d'acquisition.

Aujourd'hui, les 137 baraques occupant le site, ont pu être démolies, et l'effort est poursuivi pour achever cette opération dans les meilleures conditions. Ce résultat a pu être atteint à travers plusieurs méthodes de communication et de négociation et diverses réunions organisées en faveur des ménages concernés pour évaluer l'opération d'évacuation.

Opération Cardona

La réalisation du nouveau pont Moulay El Hassan permettra de soulager la circulation urbaine par la construction de deux triples voies, outre la plate-forme du tramway, et d'un passage sécurisé pour les piétons. La réalisation du viaduc du nouveau pont ainsi que la voirie du tramway nécessitent la libération de l'assiette foncière constituée d'un ensemble d'immeubles sis face à Bab Lamrissa dits «Cardona».

L'Agence privilégie la négociation aussi bien avec les propriétaires des immeubles qu'avec les commerçants et les ménages. Concernant cette dernière catégorie, l'Agence assure un accompagnement social visant à s'approcher beaucoup plus des concernés et à appréhender leurs demandes. Organisés en association de 74 locataires, ces derniers ont été invités à des réunions de négociation avec le comité des acquisitions foncières et des indemnités, dans le cadre desquelles a été proposée pour chaque ménage une indemnité basée sur la durée de résidence et le montant du loyer. Ces réunions se tiennent régulièrement dans le but de trouver un consensus qui prendra en considération chaque cas social.

Opération Potiers

Sur le site du projet, il est exercé une activité de poterie marquée par un manque d'organisation et des conditions de travail en inadéquation avec les ambitions du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg.



La nouvelle halle aux grains





Vue d'ensemble du nouveau port de pêche

Dans ce cadre, l'Agence a approché les 11 artisans concernés pour déceler les difficultés rencontrées lors de l'exercice de leur activité et définir les moyens à mettre à leur disposition pour produire dans de meilleures conditions respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

Les efforts sont déployés, notamment en collaboration avec la Délégation de l'Artisanat et la Société Al Omrane/ Rabat, dans le but d'attribuer des lots appropriés aux bénéficiaires au niveau des zones d'activités.

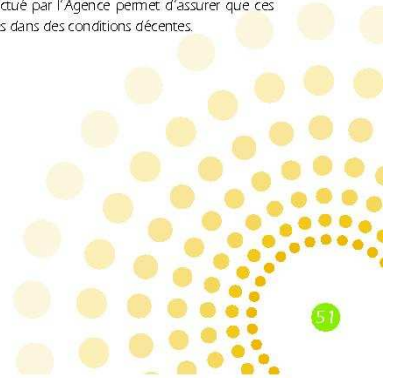
Opération habitats insalubres ou menaçant ruine

En partenariat avec le Ministère Délégué chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme et la Préfecture de Rabat, l'Agence a procédé au recensement des habitations insalubres situées dans cette zone de la médina. Quelques 259 habitations dans un état de délabrement avancé ont été identifiées à Diour Dbagh, Foundouq Bargach et Foundouq Mestiri.

L'Agence a programmé des réunions de négociation avec les ménages occupant les sites susmentionnés, dans le but de définir les modalités et les conditions de leur indemnisation. L'Agence a pu, selon des principes porteurs de valeurs de citoyenneté et de cohésion sociale, mettre fin à l'habitat insalubre pour un ensemble important de ménages à travers la sensibilisation de la population cible sur l'importance de ce projet, la facilitation du déplacement des familles et la mobilisation des différents services ministériels concernés.

En effet, l'accompagnement matériel et social des ménages pour l'auto-relogement effectué par l'Agence permet d'assurer que ces ménages soient relogés dans des conditions décentes.

Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg



IV. Dahir de création de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg



Dahir n° 1-05-70 du 20 chaoual 1426 (23 novembre 2005) portant promulgation de la loi n° 16-04 relative à l'aménagement et à la mise en valeur de la vallée du Bouregreg.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 26 et 58,

A décidé ce qui suit :

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, la loi n° 16-04 relative à l'aménagement et à la mise en valeur de la vallée du Bouregreg, telle qu'adoptée par la Chambre des conseillers et la Chambre des représentants.

Fait à Marrakech, le 20 chaoual 1426 (23 novembre 2005).

Pour contresigner :
*Le premier ministre,
Driss Jettou.*

V. Loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement

Loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement *

Chapitre Premier : Définitions et champ d'application

Article Premier :Au sens de la présente loi, on entend par :

1 - " Environnement " : ensemble des éléments naturels et des établissements humains, ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu naturel, des organismes vivants et des activités humaines.

2 - " Etude d'impact sur l'environnement " : étude préalable permettant d'évaluer les effets directs ou indirects pouvant atteindre l'environnement à court, moyen et long terme suite à la réalisation de projets économiques et de développement et à la mise en place des infrastructures de base et de déterminer des mesures pour supprimer, atténuer ou compenser les impacts négatifs et d'améliorer les effets positifs du projet sur l'environnement.

3 - " Pétitionnaire " : personne physique ou morale, auteur d'une demande d'autorisation ou d'approbation concernant un projet soumis à l'étude d'impact sur l'environnement.

4 - " Acceptabilité environnementale " : décision prononcée par l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement, en conformité avec l'avis du comité national ou des comités régionaux d'étude d'impact sur l'environnement, attestant de la faisabilité du point de vue environnemental d'un projet soumis à l'étude d'impact sur l'environnement.

5 - " Projet " : tous projets d'activités, de travaux, d'aménagements et d'ouvrages, entrepris par toute personne physique ou morale, privée ou publique qui, en raison de leur nature, de leur dimension et de leur lieu d'implantation dans des zones sensibles ou protégées, doivent faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement.

6 - " Directives " : documents de référence définissant les principaux éléments qui doivent être intégrés aux termes de référence de l'étude d'impact d'un projet assujéti à cette étude.

7 - " Termes de références " : document de référence définissant les aspects et les exigences environnementaux importants devant être pris en considération lors de l'élaboration de l'étude d'impact. Il précise la méthode qu'il faut adopter pour détecter et analyser les répercussions éventuelles du projet sur l'environnement.

8 - " Zones sensibles " : zones humides, zones protégées et zones d'utilité biologique et écologique ainsi que celles situées sur les nappes phréatiques et sur les sites de drainage des eaux.

Article 2 :Tous les projets mentionnés dans la liste annexée à la présente loi, entrepris par toute personne physique ou morale, privée ou publique, qui en raison de leur nature, de leur dimension ou de leur lieu d'implantation risquent de produire des impacts négatifs sur le milieu biophysique et humain, font l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement.

Article 3 :Lorsqu'un projet assujéti à l'étude d'impact sur l'environnement est subdivisé en plusieurs composantes complémentaires ou dont la réalisation est échelonnée dans le temps, l'étude d'impact doit porter sur l'ensemble du projet.

Article 4 :Ne sont pas soumis aux dispositions de la présente loi, les projets relevant de l'autorité chargée de la défense nationale. Toutefois, ces projets doivent être réalisés de manière à ne pas exposer la population et l'environnement en général au danger.

* - Dahir N° 1.03.60 de 10 Rabii I 1424 (12 mai 2003), BO N° 5118 du 19 Juin 2003.

Chapitre II : Objectifs et contenu de l'étude d'impact sur l'environnement

Article 5 :L'étude d'impact sur l'environnement a pour objet :

1 - d'évaluer de manière méthodique et préalable, les répercussions éventuelles, les effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement et en particulier sur l'homme, la faune, la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat, les milieux naturels et les équilibres biologiques, sur la protection des biens et des monuments historiques, le cas échéant sur la commodité du voisinage, l'hygiène, la salubrité publique et la sécurité tout en prenant en considération les interactions entre ces facteurs;

2 - de supprimer, d'atténuer et de compenser les répercussions négatives du projet ;

3 - de mettre en valeur et d'améliorer les impacts positifs du projet sur l'environnement;

4 - d'informer la population concernée sur les impacts négatifs du projet sur l'environnement.

Article 6 :L'étude d'impact sur l'environnement comporte :

1 - une description globale de l'état initial du site susceptible d'être affecté par le projet, notamment ses composantes biologique, physique et humaine;

2 - une description des principales composantes, caractéristiques et étapes de réalisation du projet y compris les procédés de fabrication, la nature et les quantités de matières premières et les ressources d'énergie utilisées, les rejets liquides, gazeux et solides ainsi que les déchets engendrés par la réalisation ou l'exploitation du projet ;

3 - une évaluation des impacts positifs, négatifs et nocifs du projet sur le milieu biologique, physique et humain pouvant être affecté durant les phases de réalisation, d'exploitation ou de son développement sur la base des termes de références et des directives prévues à cet effet;

4 - les mesures envisagées par le pétitionnaire pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement ainsi que les mesures visant à mettre en valeur et à améliorer les impacts positifs du projet;

5 - un programme de surveillance et de suivi du projet ainsi que les mesures envisagées en matière de formation, de communication et de gestion en vue d'assurer l'exécution, l'exploitation et le développement conformément aux prescriptions techniques et aux exigences environnementales adoptées par l'étude;

6 - une présentation concise portant sur le cadre juridique et institutionnel afférent au projet et à l'immeuble dans lequel sera exécuté et exploité ainsi que les coûts prévisionnels du projet;

7 - une note de synthèse récapitulant le contenu et les conclusions de l'étude;

8 - un résumé simplifié des informations et des principales données contenues dans l'étude destiné au public.

Article 7 :L'autorisation de tout projet soumis à l'étude d'impact sur l'environnement est subordonnée à une décision d'acceptabilité environnementale. Cette décision constitue l'un des documents du dossier de la demande présentée en vue de l'obtention de l'autorisation du projet.

Chapitre III : Comité national et comités régionaux d'études d'impact sur l'environnement

Article 8 : Il est institué, auprès de l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement, un comité national et des comités régionaux d'études d'impact sur l'environnement. Ces comités ont pour mission d'examiner les études d'impact sur l'environnement et de donner leur avis sur l'acceptabilité environnementale des projets.

Les formalités de création du comité national et des comités régionaux, les modalités de fonctionnement et les attributions desdits comités sont fixées par voie réglementaire.

Article 9 : Chaque projet soumis à l'étude d'impact sur l'environnement donne lieu à une enquête publique. Cette enquête a pour objet de permettre à la population concernée de prendre connaissance des impacts éventuels du projet sur l'environnement et de recueillir leurs observations et propositions y afférentes. Ces observations et propositions sont prises en considération lors de l'examen de l'étude d'impact sur l'environnement.

Sont dispensés de l'enquête publique visée au premier alinéa de cet article, les projets qui font l'objet d'une enquête publique prévue par d'autres textes législatifs et réglementaires, à condition de mettre à la disposition du public l'étude d'impact sur l'environnement lors du déroulement de cette enquête. Les conditions de déroulement de cette enquête publique sont fixées par voie réglementaire.

Article 10 : L'administration doit prendre toutes les mesures nécessaires pour que les informations et les conclusions afférentes à l'étude d'impact sur l'environnement soient accessibles au public durant la période de l'enquête publique à l'exception des informations et des données qui sont jugées confidentielles.

A cet effet, le pétitionnaire est tenu de notifier par écrit à l'administration, les informations et les données qu'il juge confidentielles.

Sont considérées confidentielles, aux termes du premier alinéa de cet article, les données et les informations afférentes au projet, dont la diffusion peut porter préjudice aux intérêts du maître d'ouvrage, à l'exception des informations relatives aux impacts négatifs dudit projet sur l'environnement. Les conditions et les modalités de consultation de l'étude d'impact sont fixées par voie réglementaire.

Article 11 : Les agents chargés par l'administration sont, lors de l'exercice de leurs fonctions, de la consultation ou de l'examen des études d'impact sur l'environnement ou lors du suivi des projets soumis à ces études, ainsi que les membres du comité national et des comités régionaux des études d'impact visés à l'article 8 ci-dessus, tenus au secret professionnel et à la non-divulgateion des données et des informations relatives aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement, sous peine de l'application des dispositions du code pénal en vigueur.

Article 12 : Les frais afférents à l'enquête publique sont à la charge du pétitionnaire. Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Article 13 : Les frais de réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement sont à la charge du pétitionnaire sauf dispositions contraires prévues par la législation en vigueur.

Chapitre IV : Constatation des infractions et droit d'ester en justice

Article 14 : Les officiers de police judiciaire et les agents assermentés et commissionnés par l'administration et les collectivités locales ont pour mission de constater et de rechercher les infractions aux dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application.

Article 15 : En cas d'observation des dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application, l'agent commissionné ayant constaté une infraction en établit un procès-verbal dont il transmet une copie, dans un délai ne dépassant pas quinze (15) jours, à l'autorité directement concernée par le projet et une autre à l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement. Cette

demière, après avoir notifié à l'autorité gouvernementale concernée, met en demeure le contrevenant et l'invite à se conformer à la législation en vigueur.

Article 16 :Lorsque le contrevenant, mis en demeure, refuse d'y obtempérer et lorsque les travaux d'aménagement, de construction ou d'exploitation d'un projet sont en cours, l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement, après notification à l'autorité gouvernementale concernée, transmet une copie du procès-verbal de l'infraction au gouverneur de la province ou de la préfecture et au président du conseil communal pour ordonner l'arrêt des travaux en attendant que la juridiction compétente s'y prononce.

En cas d'urgence, la suspension immédiate des travaux, la destruction des constructions et des installations et l'interdiction des activités contraires aux dispositions de la présente loi, peuvent être ordonnées.

Article 17 :L'arrêt des travaux de construction, d'aménagement et d'exploitation et la remise en état initial des lieux ne font pas obstacle au droit de porter plainte devant la justice, soit à l'initiative de l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement, soit à l'initiative de toute personne physique ou morale ayant qualité et intérêt à esler en justice.

Article 18 :Lorsqu'une plainte déposée devant la juridiction compétente, contre une autorisation ou une décision d'approbation d'un projet est fondée sur l'absence de la décision d'acceptabilité environnementale, la juridiction saisie ordonne, d'urgence, l'annulation de l'autorisation ou de la décision attaquée dès que cette absence est constatée.

Article 19 :Les projets ayant reçu l'acceptabilité environnementale et qui ne sont pas réalisés dans un délai de cinq ans à compter de la date d'obtention de la décision, doivent faire l'objet d'une nouvelle étude d'impact sur l'environnement.

Article 20 :Les dispositions de la présente loi prennent effet à compter de la date de sa publication au *Bulletin officiel*. Toutefois, elles ne sont pas applicables aux demandes d'autorisation déposées auprès des services administratifs antérieurement à la date de sa publication.

Annexe des projets soumis à l'étude d'impact sur l'environnement

1 - *Etablissements insalubres, incommodes ou dangereux classés en première catégorie.*

2 - *Projets d'infrastructures*

- Construction de routes (routes nationales et autoroutes);
- Voies ferrées;
- Aéroports;
- Aménagement de zones urbaines;
- Aménagement de zones industrielles;
- Ports de commerce et ports de plaisance;
- Barrages ou toutes autres installations destinées à retenir et à stocker les eaux d'une manière permanente;
- Complexes touristiques, notamment ceux situés au littoral, à la montagne et en milieu rural;
- Installations de stockage ou d'élimination de déchets quel que soit leur nature et la méthode de leur élimination;

- Stations d'épuration des eaux usées et ouvrages annexés;
- Emissaires d'évacuation marin;
- Transport de matières dangereuses ou toxiques.

3 - Projets industriels

3.1 - Industrie extractive :

- Mines;
- Carrières de sable et gravier;
- Cimenteries;
- Industrie de plâtre;
- Transformation du liège.

3.2 - Industrie de l'énergie :

- Installations destinées au stockage du gaz et tous produits inflammables;
- Raffineries de pétrole;
- Grands travaux de transfert d'énergie;
- Centrales thermiques et autres installations à combustion puissance calorifique d'au moins 300 MW;
- Centrales nucléaires;
- Centrales hydroélectriques.

3.3 - Industrie chimique :

- Installations de fabrication de produits chimiques, de pesticides, de produits pharmaceutiques, de peintures de vernis, d'élastomères et peroxydes;
- Lancement de nouveaux produits chimiques sur le marché;
- Extraction, traitement et transformation d'amiante.

3.4 - Traitement des métaux :

- Usines sidérurgiques;
- Traitement de surface et revêtement des métaux;
- Chaudronnerie et appareils métalliques.

3.5 - Industrie des produits alimentaires :

- Conserverie de produits animal et végétal;
- Fabrication de produits laitiers;
- Brasserie;

- Fabrication de confitures et de boissons;
- Usines de farine de poisson et d'huile de poisson;
- Féculerie industrielle;
- Sucrieries et transformation de mélasses;
- Minoteries et semouleries;
- Hutteries.

3.6 - Industrie textile, du cuir, du bois, du papier, de carton et de poterie:

- Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton;
- Tanneries et mégisserie;
- Production et traitement de cellulose;
- Teinturerie de fibres;
- Fabrication de panneaux de fibres, de particules et de contre-plaques;
- Industrie de textile et teinturerie;
- Poterie.

3.7 - Industrie de caoutchouc :

- Fabrication et traitement de produits à base d'élastomères.

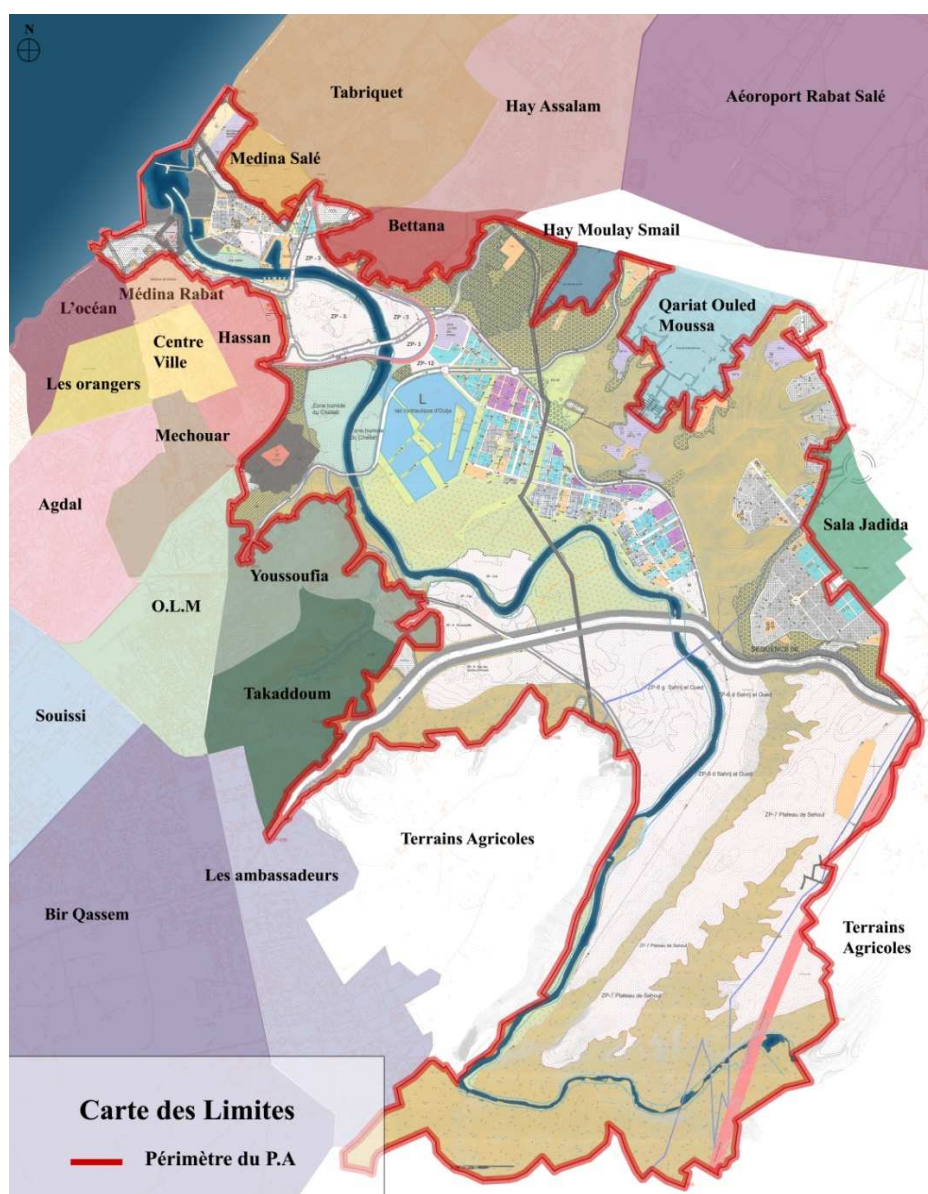
4 - Agriculture

- Projets de remembrement rural;
- Projets de reboisement d'une superficie supérieur à 100 hectares;
- Projets d'affectation de terre inculte ou d'étendue semi-naturelle à l'exploitation agricole intensive.

5 - Projets d'aquaculture et de pisciculture

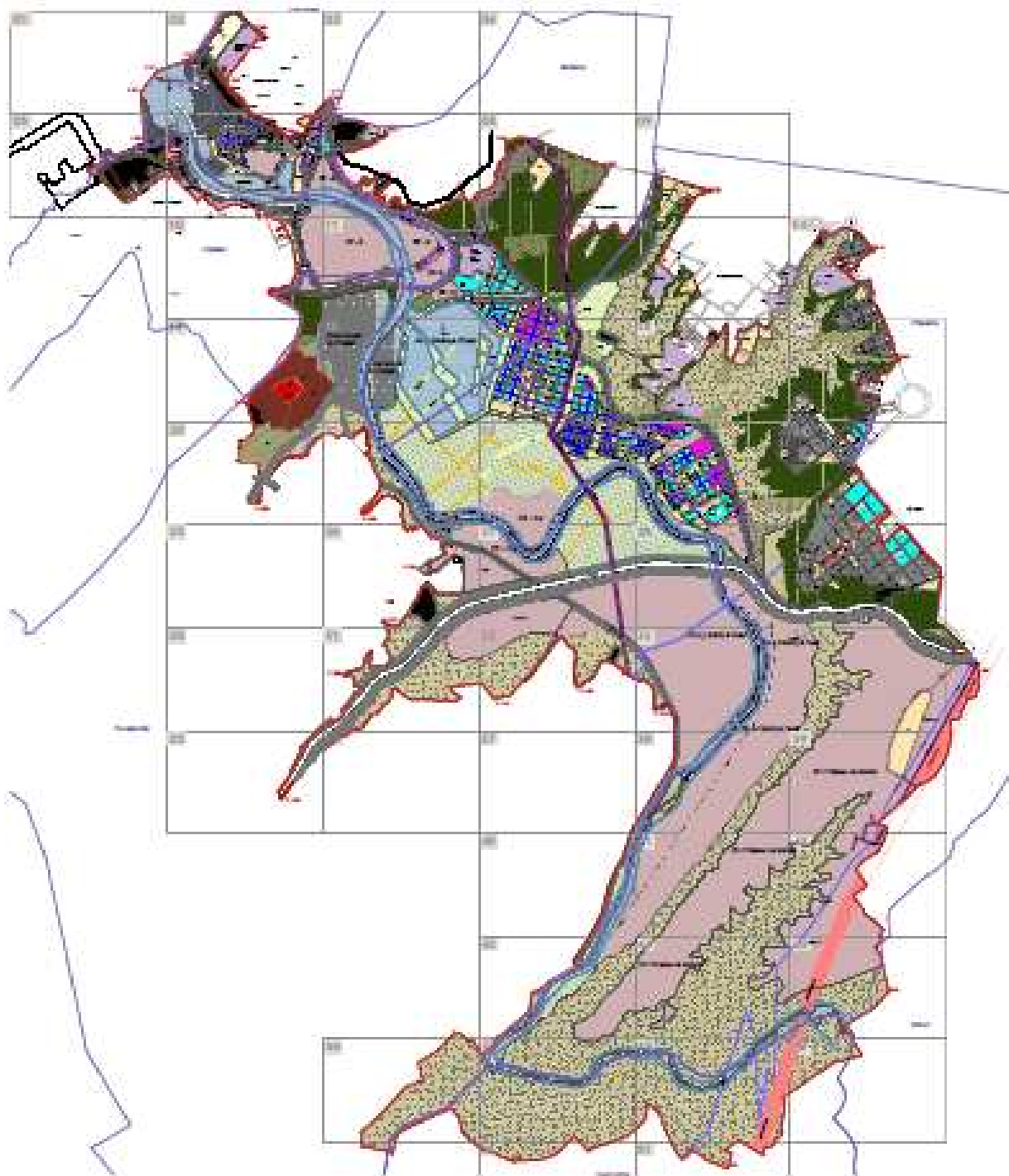
VI. Cartes

Périmètre du Plan d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg



(Source : réalisation : ENA)

Plan d'Aménagement Spécial (2008)



(Source et réalisation : AAVB)

INFRASTRUCTURES

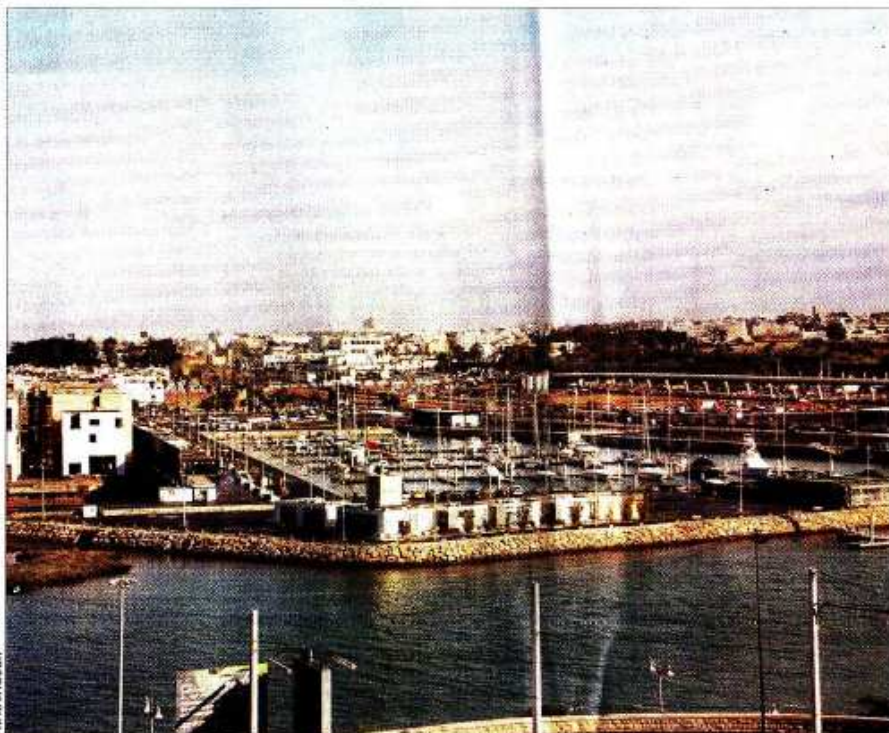
L'impact social des grands projets expliqué

Un immense chantier : c'est ainsi qu'on qualifie le Maroc du 21^e siècle. Cette réputation, le Royaume l'a gagnée grâce aux nombreux projets structurants lancés sur tout son territoire, notamment les projets d'infrastructures. Ceux-ci, on le sait, ont un impact économique des plus importants qui fait l'objet d'études et de rapports annuels. L'impact social pour sa part est souvent passé sous silence. C'est donc pour mettre en avant cet aspect que la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) et l'Agence d'aménagement de la vallée du Bouregreg ont tenu, mardi 29 mars à Rabat, une conférence-débat sur « l'impact socioéconomique des grands projets d'infrastructures ». Trois projets récents ont été donnés en exemple. Il s'agit du projet de développement de la lagune de Marchica à proximité de Nador, du projet Haliopolis à Agadir et du projet de construction de l'hôpital du Bouregreg à Salé.

Réalisé sur la période 2009-2025, le mégaprojet de Marchica se veut à grande portée sociale. Il devra aider à résorber le chômage parmi la population locale en générant à terme quelque 80.000 postes d'emploi supplémentaires. Avec 7 cités et 6 marinas de 25 kilomètres

de long, 84.000 lits, 1.000 villas et 2.400 appartements, l'ambition affichée est de positionner la lagune de Marchica comme une destination touristique privilégiée au niveau du bassin méditerranéen, ce qui fera tourner à plein régime l'économie de la région. Le bien-être social de toute la population locale ne s'en trouvera que meilleur. « Une étude d'insertion socioéconomique du projet a été réalisée afin d'optimiser les retombées économiques et sociales du projet », fait savoir Alaa-eddine El Baghdadi, directeur des études à Marchica Med, société chargée du projet. Outre le développement économique, la préservation de l'environnement constitue un challenge majeur pour la société, parce qu'il y va du bien-être de la population riveraine. C'est dans ce souci que des travaux de dépollution sont prévus pour la collecte des déchets solides. De même, il a été procédé il y a 3 mois à l'ouverture d'une embouchure au niveau du site qui a permis, selon M. El Baghdadi, d'améliorer la qualité des eaux et d'attirer de nouvelles espèces de poissons et d'oiseaux, ce qui vaut désormais à Marchica la réputation de zone éco-touristique.

Meriem Rkhouak
SUIVE EN PAGE 2



Directeur de recherche :
Semmoud Nora

Allix Etienne
Projet de Fin d'Etudes
DA5
2010-2011

Titre : Le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg : un projet de développement durable ?

Résumé : Aujourd'hui, le développement des grandes métropoles maghrébines reflète de nouvelles formes de production urbaine propres aux « modes de faire » du grand projet urbain. Le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg à Rabat-Salé est l'un des exemples actuels de ces mégaprojets au Maroc. Le montage financier et institutionnel de ce dernier fait appel à l'attraction de grands investisseurs émiratis et implique un nouveau système d'acteurs basé sur la création d'une structure *ad hoc* qui agit de manière autonome par rapport aux institutions. Ces nouvelles formes de régulation sont à l'origine de décalages marquants entre un projet construit selon une stratégie d'internationalisation et son contexte local. Le concept de développement durable, affiché dans la stratégie marketing de l'agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, intervient comme un instrument de valorisation et de légitimation d'un projet finalement en rupture avec son contexte local. Ainsi, les logiques d'instrumentalisation du concept de développement durable devenu une norme internationale, se révèlent à travers les décalages flagrants entre le discours des acteurs réadaptant des notions de durabilité et les réalités d'un projet d'investissement guidé avant tout par les besoins de rentabilité. « Protection de l'environnement » et « accompagnement social » sont les maîtres-mots de la communication d'une agence qui en réalité, agit uniquement selon les fonctions urbaines reconnues à la vallée, au détriment d'un intérêt écologique à préserver et d'activités socioéconomiques locales à maintenir.

Mots clés : mégaprojet, développement durable, marketing urbain, Rabat, Salé, Bouregreg